

**Projet USAID/COMFISH
PENCOO GEJ
Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal**

**Plan de travail annuel
(1 octobre 2012 - 30 septembre 2013)**

Accord de Collaboration Non 685-A-00-11-00059-00

Soumis à :

L'USAID/Sénégal

Par :

L'Université de Rhode Island (URI)

En partenariat avec :

Le Centre de Ressources Côtières / Université de Rhode Island
L'Agence des États-Unis pour le Développement International / Sénégal
Le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes
Le Fonds Mondial pour la Nature, Programme marin pour l'Afrique de l'Ouest
Environnement et Développement en Afrique-Energie
Le Centre de Suivi Ecologique
L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture/ Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
La Fédération Nationale des GIE de Pêche



CONTACTS

Chris Mathews

Chef d'Equipe d'USAID/COMFISH
Cité Djily Mbaye – Yoff
Téléphone : (221) 33-820-51-94
Fax : (221) 33-820-83-88
Email : christopherpmathews@yahoo.co.uk

Khady Sané Diouf

Directeur Adjoint USAID/COMFISH
Cité Djily Mbaye – Yoff
Téléphone : (221) 33-820-51-94
Fax : (221) 33-820-83-88
Email : rsdiouf@orange.sn

Brian Crawford

Directeur du Programme International
Du Centre des Ressources Côtières
Université de Rhode Island
Narragansett RI 02882 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-6225
Fax : 401-874-6920
Email : brian@crc.uri.edu

James Tobey

Chef de Projet
Au Centre de Ressources Côtières
Université de Rhode Island
Narragansett RI 02882 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-6411
Fax : 401-874-6920
Email : tobey@crc.uri.edu

Cindy Moreau

Gestionnaire administrative et financière
Centre des Ressources Côtières
Université de Rhode Island
Narragansett RI 02882 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-6488
Fax : 401-874-6920
Email : cindy@crc.uri.edu

Kathy Castro

Centre de Pêche
Université de Rhode Island
Kingston RI 02881 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-5063
Email : kcastro@mail.uri.edu

Dr. Oumou K. Ly

Chargée de la supervision technique et administrative
Bureau de la Croissance Économique
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone: (221) 33-869-61-00 Ext. 3150
Email : oly@usaid.gov

Dans l'attente d'une nomination

Suppléant Chargé de la supervision technique et administrative
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone: (221) 77-724-41-90
Email: abrownell@usaid.gov

Beatrice Conde Deverson

Directrice de la Passation des Marches
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone : (221) 77-724-41-90
Email: bconde@usaid.gov

Bernadette Daluz

Specialiste Senior en Passation des Marches
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone : (221) 33-869-61-00 Ext 3273
Email: bdaluz@usaid.gov

Francis Carayol

Analyste financier
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone : (221) 33-869-61-00 Ext 3424
Email: bdaluz@usaid.gov

LISTE DES SIGLES ETACRONYMES

ACCC	Adaptation to Climate and Coastal Change in West Africa
AO	l'Agent de l'Accord (USAID)
AOTR	l'Agent Représentant Technique de l'Accord (USAID)
APL	Action Project locaux
AMP	Aires Marines Protégées
APTE	Assainissement, Pêche, Tourisme, et Environnement
BRPs	Points de référence biologique
CCLME	Projet de la protection du grand écosystème marin du courant des Canaries
CDP	Comité de Pilotage
CL	Convention Locale
CLP	Conseils Locaux des pêches
CLP	Comités Locaux de Pêche
CLPA	Conseil Local de la Pêche Artisanale
CNCPM	Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
CONIPAS	Conseil Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal
CoMNAC	Comité national sur le changement climatique
COPEM	Conseil des ONG et OP actives dans l'Environnement Marin
CRC	Centre de Ressources Côtière
CRODT	Centre de recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CST	Comité Scientifique et Technique
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classées
DITP	Direction des Industries de transformation de la Pêche
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
ENDA	Environnement et Développement en Afrique-Energie
FENAGIE	Fédération Nationale des GIE de Pêche
GDRH	Gestion des Ressources Halieutiques, Banque Mondiale
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	l'Institut de Technologie Alimentaire
IUPA/UCAD	Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture - Université Cheikh Anta Diop
LPS	Lettre de Politiques Sectorielles des Pêches et de l'Aquaculture
MPAM	Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes
MSC	Marine Stewardship Council
NAPA	Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
PAP/PGP	Plan d'Aménagement des pêches/Plan de Gestion des pêches
PMP	Plan de Suivi et d'évaluation de la Performance
PRAO	Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest de la Banque Mondiale
URI	l'Université de Rhode Island
UCNP	l'Unité de Coordination Nationale du Programme (USAID/COMFISH)
USAID	Agence pour le Développement International des États-Unis
USG	Gouvernement des Etats Unis
V&A	Evaluation de la Vulnérabilité et Planification de l'Adaptation au Changement Climatique
WAMER	West Africa Marine Ecoregion
WWF-WAMPO	Fond Mondial pour la Nature -Bureau du Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte du secteur de la pêche.....	1
1.2 La Stratégie du projet USAID/COMFISH.....	6
1.3 Objectifs, Résultats Attendus du Projet	8
1.4 Description de la zone d'intervention du projet.....	9
1.5 Cadre juridique et institutionnel de la cogestion au Sénégal	12
2. RESUME DES RESULTATS ATTEINTS.....	19
3. ACTIVITES DE LA TROISIEME ANNEE	28
3.1 Introduction.....	28
3.2 Contexte de la planification	28
3.3 Description des activités	30
3.3.1 Renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs.....	30
3.3.2 Stratégies et politiques pour éliminer l'utilisation des pratiques destructrices et non durables sur les ressources halieutiques et sur la conservation de la biodiversité...	36
3.3.3 L'adaptation aux impacts des changements climatiques	55
3.3.4 La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs	61
3.3.5 Activités de communication du projet USAID/COMFISH	65
4. GESTION DU PROJET.....	67
4.1 Partenaires stratégiques et bénéficiaires du projet.....	67
4.2 Structure du bureau, organisation du personnel et organigramme	69
4.3 Gestion de la performance, évaluation et apprentissage.....	73
4.4 Suivi environnemental et de conformité	74
4.5 Branding.....	74
4.6 Agenda des voyages internationaux.....	76
5. BUDGET.....	77
Annexe 1: Plan de suivi et évaluation du projet USAID/COMFISH.....	78

1. INTRODUCTION

Le projet Gestion concertée pour une Pêche durable future au Sénégal (*USAID/COMFISH*) est une initiative de cinq ans (14 février 2011 - 30 septembre 2016) financée par l'Agence des États-Unis pour le Développement International des États-Unis (USAID). Elle est mise en œuvre à travers un Accord de Coopération entre l'USAID et l'Université de Rhode Island (URI). Les principaux partenaires de la mise en œuvre du projet sont entre autres: des structures gouvernementales, le secteur privé, des organisations non- gouvernementales intervenant sur le littoral et dans le secteur de la pêche, les universités (l'UCAD, l'IUPA), des institutions de recherche (CRODT, L'IRD/IFAN) et plusieurs autres structures ONG.

Le but du Projet *USAID/COMFISH* est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans sa tentative de réformer le secteur de la pêche tel que mentionné dans la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture, en renforçant les conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance et en promouvant l'utilisation d'outils et d'approches efficaces de gestion. Ces outils vont s'adresser à la fois aux aspects de durabilité (sociale/institutionnelle et biologique). Les organes de gouvernance locale ont été, dans l'ensemble, prévus dans le Code de la Pêche de 1998 et à travers la création des Conseils Locaux de Pêche (CLP) et des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). Cependant, bien que la durabilité biologique de certains stocks ait fait l'objet de recherches, elle n'a pas encore été totalement intégrée dans les plans d'aménagement participatifs. Par conséquent, les mécanismes actuels de cogestion au niveau local ne prennent pas totalement en compte les critères de durabilité contenus dans la Lettre de Politique Sectorielle, et la plupart des pêcheries ne sont donc pas encore gérées de manière durable au Sénégal.

Le présent document décrit les activités de la troisième année fiscale du Projet *USAID/COMFISH* couvrant la période du 1 octobre 2012 au 31 septembre 2013.

Le Plan de Travail comprend cinq composantes. La première section décrit le contexte de la pêche au Sénégal, les objectifs ainsi que les résultats clés attendus à la fin du projet. La deuxième décrit les résultats des deux premières années d'exécution du projet *USAID/COMFISH*. La troisième section donne une description détaillée des activités à mettre en œuvre durant la troisième année du projet. Le plan de travail inclut également un chronogramme d'exécution des activités, des indicateurs et des cibles annuelles et des résultats par type d'activités. Pour chaque type d'activités, la personne du Projet responsable et les partenaires associés sont indiqués.

Par ailleurs ce plan de travail décrit la structure de coordination du Projet, la stratégie de suivi-évaluation, le cadre de rapportage et de suivi de la performance du projet et présente un résumé du budget. L'Annexe A du document comprend le plan de suivi de la performance du projet qui décrit les cibles et les résultats à atteindre pour chaque indicateur de performance défini.

1.1 Contexte du secteur de la pêche

Importance du secteur de la pêche dans l'économie nationale et la sécurité alimentaire:

La pêche maritime sénégalaise joue un rôle primordial dans la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens d'existence, la croissance économique locale et nationale et le bien-être social des communautés. Le secteur de la pêche (pêche industrielle et artisanale/traditionnelle combinées), fournit approximativement (de manière directe et indirecte) 600.000 emplois ; ce qui représente environ 17% de la population active. Le secteur de la pêche produit 47% des protéines totales et 70% des protéines animales nécessaires à la nation sénégalaise. Les exportations des produits de la pêche contribuent à près de 37% de la valeur totale des marchandises exportées entre 1997 et 2002. Ceci démontre

l'importance de la pêche dans l'alimentation, la sécurité alimentaire et la création de richesse pour la population du Sénégal.

Capacité de pêche supérieure au taux de reconstitution des populations de poissons:

Au Sénégal, il est largement admis que la capacité et l'effort total déployés chaque année sur les ressources halieutiques sont largement supérieurs à la productivité desdits stocks pêchés. Il y a par conséquent un déséquilibre stratégique en ce sens que le volume de poissons pêché est beaucoup plus important que la capacité des stocks de poissons à se reproduire et à atteindre la maturité à travers des processus naturels. Le Sénégal n'a pas encore mis au point son plan d'action pour la gestion de la capacité de pêche que tous les pays membre de la FAO s'étaient engagés à élaborer avant 2005¹. Pour que le Ministère des pêches puisse mettre en place des politiques de pêche efficaces et cohérentes, il est nécessaire de disposer d'un plan d'action bien élaboré et basé sur une analyse des changements dans la puissance de pêche et la segmentation de la flotte au cours des 20 dernières années. Ce plan devra aussi fournir des informations précises et quantitatives qui pourraient être utilisées pour faire baisser la capacité de pêche à un niveau soutenable dans toutes les pêcheries.

Incohérence des données sur les captures/débarquements provenant des enquêtes sur la pêche:

Le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) et la Direction des Pêche Maritimes (DPM) ont des systèmes de collecte de données sur la pêche différents. Ces deux systèmes de collecte de données utilisent différentes méthodes et les données sont produites séparément. Chaque ensemble de données concerne des débarquements de zones géographiques différentes. Les méthodes de collecte étant différentes, les résultats de ces évaluations sont souvent contradictoires et peuvent ressortir des tendances différentes. Des tentatives ont été faites pour comparer les systèmes d'échantillonnage dans le but d'harmoniser les informations recueillies par le CRODT et la DPM. Cependant, ces tentatives n'ont pas encore abouti à des actions concrètes. Il est par conséquent difficile d'obtenir des évaluations fiables basées sur un système d'information intégré sur la pêche.

Les tendances de l'évolution de l'effort de pêche, les débarquements et l'état des stocks:

Un changement a été noté au cours des dix dernières années. Le nombre de pirogues enregistré a augmenté, passant de 8 488 à 13 420 entre 1980 et 2006², tandis que le nombre de navires industriels nationaux a diminué, de 176 à 119 entre 1997 et 2006. L'accroissement de l'effort de pêche artisanal observé est dû, probablement, en partie, à l'augmentation de la population côtière, au rôle de la pêche comme activité alternative, et aux difficultés connues par le secteur agricole. Le nombre de navires étrangers a aussi diminué de 163 à 44 entre 1980 à 2006. Ce changement a été noté également dans les débarquements. En effet, au cours de la dernière décennie, alors que la totalité des débarquements a stagné relativement à 300 000 tonnes par an, ceux de la pêche artisanale ont dominé les chaînes d'approvisionnements aussi bien des marchés locaux qu'étrangers, fournissant ainsi 94 % de poissons, 63 % de mollusques, et 25 % de crustacés débarqués au Sénégal.

¹ Seul l'Indonésie, la Namibie et les Etats-Unis ont un plan de gestion de la capacité.

² Depuis lors la PRAO et la DPM ont mis en œuvre en (2011) un projet d'immatriculation exhaustive de plus de 17 000 pirogues. Les récentes estimations se chiffrent à 18000 voire 19000 pirogues. Le projet a pris les données du CRODT de 2006 qui ciblent uniquement le nombre de pirogues actives dans la pêche (ce qui est nécessaire pour l'évaluation des stocks) alors que le projet du PRAO ciblait pratiquement toutes les pirogues (dans le but d'augmenter les recettes liées aux frais d'immatriculation). Il semble que les données du PRAO couvrent (i) les pirogues appartenant à des Sénégalais mais opérant hors des eaux sénégalaises (ii) les pirogues appartenant à des étrangers mais pêchant dans les eaux sénégalaises (ne serait-ce que de manière occasionnelle) (iii) les pirogues stationnées sur les plages ou ailleurs mais qui ne sont pas actives. Aussi, l'augmentation réelle de la capacité et de l'effort de la pêche artisanale qui impactent les stocks peut-elle se trouver entre ces deux estimations. Le projet USAID/COMFISH abordera cette question au cours du premier trimestre de FY2013 dans le cadre des activités relatives à l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion de la capacité de pêche. Il est tout aussi important de passer en revue les capacités de la pêche industrielle.

La quasi-constance des débarquements ne laisse pas immédiatement entrevoir la situation critique dans laquelle se trouve la plupart des stocks au Sénégal. Toutefois ces débarquements apparemment réguliers, masquent une situation alarmante qui est commune aux pêcheries tropicales multispécifiques soumises à un effort de pêche accru : au moins dix importantes espèces démersales sont surexploitées au Sénégal. Cette situation est masquée par le fait qu'au moment où l'effort de pêche s'intensifie sur les espèces menacées, le débarquement des prises accessoires augmente. Ce qui entraîne également la surexploitation des espèces non ciblées. En conséquence la surexploitation des espèces importantes va entraîner une chute brutale des débarquements et ceci peut expliquer ce qui s'est passé au Sénégal lorsque les débarquements sont tombés de 430 000t à 340 000t entre 2004 et 2006 (c.-à-d. une baisse de 20% sur deux ans). De même, le fait que les données sur les débarquements n'ont pas été collectées ou révisées depuis lors, est inquiétant et indique l'inexistence de moyen objectif permettant de diagnostiquer ou d'évaluer l'état actuel de la pêche au Sénégal. Toutefois, si la chute des captures observée entre 2004 et 2006 continue, cela peut constituer une menace potentielle à la principale source d'approvisionnement de la population sénégalaise en protéines.

Problématique de la gestion durable des pêcheries sénégalaises:

La majeure partie des stocks sont dans une situation de pleine exploitation. Certains ont même dépassé leur niveau d'exploitation optimal. Au niveau local, la pauvreté et les problèmes d'insécurité alimentaire réduisent souvent l'impact des efforts déployés pour la gestion des pêcheries. La surpêche a souvent comme conséquence la baisse des captures et des sources d'approvisionnements en nourriture des populations locales. Si l'effort de pêche sur les stocks côtiers sénégalais continue à augmenter et que les écosystèmes marins dont ils dépendent, sont de plus en plus dégradés du fait : de la pollution, des méthodes de pêche destructives et des effets du changement climatique, la pression sur les stocks va augmenter à un niveau supérieur à la situation qu'aurait créé le maintien du régime de l'accès libre aux ressources halieutiques.

Dispersion en matière de recherche et d'évaluation des stocks:

La Direction des Pêches Maritimes (DPM), la Cellule d'Etudes et de planification (CEP), le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) et l'Institut Universitaire des pêches et Aquaculture (IUPA) jouent différents rôles dans le domaine de la recherche halieutique mais ils ne couvrent pour autant, tous les domaines. Pour que le Ministère des pêches puisse relever tous les défis identifiés dans la LPS, il devra asseoir un équilibre entre les différents types de recherche :

- La Recherche fondamentale/pure : ce type de recherche s'intéresse aux problèmes nouveaux pour lesquels il n'y a pas de solutions immédiates;
- La Recherche appliquée, qui est une recherche dont la cible est identifiée par le gouvernement et où les méthodes utilisées sont choisies par les scientifiques en fonction du budget disponible;
- La Recherche participative: Cela implique des chercheurs travaillant dans le domaine de la vulgarisation et exécutant des activités de recherche dont les cibles sont identifiées par les pêcheurs. Les résultats de ces recherches sont présentés aux pêcheurs qui les évaluent par la suite de manière participative. Ce type de recherche est souvent financé par les organisations de pêcheurs en partenariat avec le gouvernement. En collaboration avec le projet USAID/COMFISH, l'IUPA va utiliser le modèle Sea Grant adaptée des Etats-Unis pour l'appliquer au Sénégal.

Pour optimiser les avantages liés à ces différentes stratégies de recherche, il est nécessaire de mettre en place un secteur de recherche bien intégré. Un autre problème résultant du contexte actuel de gestion des pêcheries au Sénégal, est que les plans de gestion ayant une base scientifique sont rarement participatifs, et en même temps, les plans de gestion participatifs sont pour la plupart basés sur les connaissances des pêcheurs et intègrent rarement les résultats scientifiques détaillés nécessaires pour asseoir une durabilité biologique. Les raisons qui expliquent la dispersion des efforts sont entre autres

le manque de structures institutionnelles fortes, l'insuffisance des budgets et le manque d'une politique nationale cohérente en matière de ressources humaines pour le secteur de pêche.

L'importance du changement climatique dans la gestion des pêches.

Le Changement climatique affecte la pêche de deux manières:

Effets directs du changement climatique sur les communautés de pêche. Lors de la conception du projet *USAID/COMFISH*, l'adaptation des communautés côtières aux menaces physiques des changements climatiques était considérée comme l'objectif principal visé par la composante « changement climatique ». Ces menaces devaient inclure par exemple : l'érosion côtière, la perte d'habitats associée, la montée du niveau de la mer (de 0,5 à 1,0 mètre dans les prochains 50 -100 ans), les tempêtes marines de plus en plus fréquentes, l'intrusion d'eau salée dans les couches aquifères côtières etc. Ces genres de menaces physiques provenant des changements climatiques sur les populations côtières sont importants et sont abordées pendant les années 2 et 3 du projet *USAID/COMFISH*.

Cependant il est aujourd'hui établi que les menaces du changement climatiques pour le Sénégal peuvent toucher un domaine beaucoup plus global que celui prévu par le projet lors de sa conception. Cela pourrait inclure des menaces directes à la sécurité alimentaire nationale. Ceci s'est déjà manifesté dans la réduction de la production de poisson et va probablement progresser dans les deux prochaines décades.

Effets directs du changement climatique sur les débarquements: Comme partout ailleurs, le Sénégal est en train de prendre conscience des impacts directs du changement climatique sur les stocks. Il existe aujourd'hui au niveau de la Communauté internationale, un fort consensus sur le fait que le changement climatique, le réchauffement mondial en particulier, constituent une menace sur les stocks de poissons à cause de leurs effets sur la croissance, la reproduction, le recrutement et la migration de ces derniers. La FAO a également publié un document important qui identifie dans un cadre plus large, les impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire. En effet il est aujourd'hui établi que les changements climatiques peuvent avoir des effets possibles sur la réduction des captures de poisson débarquées.

Les impacts du changement climatique sur les débarquements et l'approvisionnement en poisson touchent également les communautés qui travaillent dans le secteur de la transformation, le mareyage, la distribution et l'approvisionnement des industries de transformation, les fabricants d'engins de pêche, les charpentiers et d'autres activités connexes de la pêche.

De nos jours les réductions observées dans les quantités débarquées sont mises sur le compte de la surcapacité et de l'intensité de l'effort de pêche. Toutefois il est permis de constater, depuis au moins le milieu des années 1990, qu'il y a une combinaison de l'effet de l'augmentation de l'effort de pêche et les effets du changement climatique sur la productivité et la distribution des stocks. Les impacts potentiels de ce phénomène sur les débarquements et la sécurité alimentaires comprennent les éléments suivants:

- Les augmentations (même insignifiantes) de la température de l'eau, peuvent significativement affecter la composition, la distribution des espèces et l'abondance des stocks de poissons. La température influe sur la répartition géographique des stocks. Elle a un effet direct sur l'emplacement et la période de ponte, ce qui à la longue, affecte aussi la croissance et la survie des espèces à haute valeur commerciale;

- Dans un environnement surchauffé, les espèces de poissons tropicales peuvent ressentir un décalage d'écosystème et migrer vers les pôles. Les espèces actuellement pêchées au Sénégal peuvent se déplacer vers le nord dans les eaux mauritaniennes et marocaines; ce qui peut réduire la productivité des pêcheries sénégalaises. En effet, il existe des preuves tangibles sur la migration des pêcheurs sénégalais vers d'autres zones de pêches depuis 1995. Cette migration, souvent imputée à un effort excessif au Sénégal peut être autant causée par le changement climatique, que par la surpêche;
- Le changement climatique peut accroître les incertitudes dans l'approvisionnement et la capture de poissons;
- Le changement climatique peut affecter la saisonnalité avec des conséquences imprévisibles sur les conditions de subsistance des pêcheurs sénégalais;
- L'augmentation de la température de l'eau et de la salinité due au changement climatique crée des conditions qui sont favorables à la propagation d'organismes pathogènes. Le changement de température en général, expose les espèces marines les plus vulnérables au stress et aux maladies, en particulier s'il survient durant les périodes critiques du cycle de vie de l'espèce.

Stratégie pour la gestion des effets directs du changement climatique sur les stocks de poissons. Pour appuyer le Sénégal à mettre en place une stratégie efficace d'information et de sensibilisation de la gestion durable de ses pêcheries, intégrant la problématique de l'adaptation au changement climatique global, le projet USAID/COMFISH va aborder la capacité de pêche comme un objectif dynamique. La productivité des stocks (leur capacité à produire du poisson) doit prendre en compte aussi bien le changement climatique qui peut avoir un impact sur la productivité des stocks et qui nécessite par conséquent une réduction drastique de l'effort pour protéger les stocks de l'effort de pêche excessif. Le projet *USAID/COMFISH* a identifié un outil³ qui peut être utilisé pour disséquer les différents effets de la surcapacité/effort et du changement climatique sur le stock. En utilisant ces résultats, le projet pourrait intégrer le processus de la sensibilisation des autorités sénégalaises pour une meilleure intégration des aspects changement climatique dans la définition des politiques de pêche. En effet les scientifiques sénégalais doivent mettre à la disposition des gestionnaires les informations leur permettant de comprendre comment le changement climatique affecte la productivité des stocks importants. Ceci permettra au Sénégal de mettre en œuvre des politiques qui adaptent la capacité et l'effort de pêche afin de répondre aux effets du changement climatique. Dans cette perspective, le projet USAID/COMFISH propose d'entreprendre des initiatives en partenariat avec le MPAM à travers ses directions techniques (particulièrement la DPM, la DSPS etc.), la recherche et les universités (le CRODT, l'IUPA, l'ISE,), le Ministère de l'Environnement (avec la DEEC et le CSE). Les résultats obtenus seront transférés aux communautés de pêche et aux CLPA à travers des plans de gestion participatifs. La réalisation de cette activité était prévue en 2012 en partenariat avec le CRODT qui dispose les données nécessaires. Cependant, les retards survenus dans l'exécution du contrat du CRODT ont fait que cette activité a été reportée à la troisième année (FY2013).

La Réponse du Gouvernement du Sénégal aux problèmes du secteur de la pêche. À l'échelle communautaire, le Ministère a mis en place des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) pour développer des plans de gestion de zones côtières de pêche plus larges, harmoniser et rassembler les initiatives de cogestion prises par le CLPA. Toutefois, le CLPA, ne couvre pas de zones vastes à l'échelle des stocks halieutiques unitaires, ce qui est, du point vue biologique, déterminant pour la gestion des stocks halieutiques.

³ Décrite dans le premier rapport trimestriel de FY2012.

Une évaluation du secteur de la pêche commanditée par le Gouvernement du Sénégal a donné naissance à d'importantes mesures de gestion qui ont été prises en compte dans la Lettre de Politique Sectorielle de la pêche et de l'Aquaculture de 2008 (LPS). Cette dernière cherche à mettre en cohérence les interventions du Gouvernement, des projets et des programmes sur la base d'objectifs prioritaires bien définis. Elle vise à regrouper toutes les initiatives menées par le Gouvernement, les partenaires au développement et les partenaires techniques et financiers dans un Document consensuel de référence.

Pour que le secteur de la pêche puisse contribuer aux stratégies de la croissance économique, des réformes en matière de gestion et un renforcement du secteur sont nécessaires (maintenir la production et les rendements et générer plus de richesses, tout en s'orientant vers une réduction substantielle de l'effort de pêche). Le Sénégal dispose d'organisations disposant d'expertise avérée dans le domaine de la pêche. Toutefois, de nouveaux modèles d'engagement sont nécessaires pour utiliser de manière efficiente et efficace toutes les forces existantes dans la mise en œuvre de ces réformes. Des conditions préalables devant permettre l'atteinte des objectifs de la Lettre de Politique Sectorielle des pêches et l'Aquaculture de 2008 doivent être mises en place. Le Sénégal aura également besoin de nouveaux outils et d'approches de gouvernance, de renforcement des capacités des acteurs et des capacités institutionnelles de gestion. *C'est l'ensemble de ces préalables que le projet USAID/COMFISH se propose de mettre en place pour une cogestion écosystémique efficace favorisant une amélioration durable de la gouvernance des pêches au Sénégal.*

1.2 La Stratégie du projet USAID/COMFISH

Mise en place des Unités de Gestion Durable. Lors de ses premières prises de contact avec le Ministère des Pêches et des Affaires maritimes à travers la Direction des Pêches maritimes (DPM) en avril 2011, la question de la non-fonctionnalité des organes locaux de cogestion (CLP et les CLPA), a été soulevée et aurait pour cause principales:

- L'absence de correspondance géographique entre (i) les systèmes de prélèvement au Sénégal et les unités de gouvernance locale (les CLP et les CLPA), qui, lorsqu'ils sont correctement appuyés, peuvent mettre en œuvre des mesures de contrôle; et (ii) les stocks que les pêcheurs exploitent dans les CLP et les CLPA ;
- Le fait qu'il n'ait pas de système au niveau local pour évaluer les stocks et créer des plans de gestion participatifs ayant une base scientifique;

La DPM a alors donné son accord pour que le projet USAID/COMFISH mette en œuvre une stratégie cohérente de gouvernance locale ciblant la durabilité par l'introduction de plans de gestion participatifs basés sur les CLPA, le stock, les connaissances locales et des évaluations biologiques. Ainsi le projet a suggéré l'application d'une vieille idée issue du Projet Sine Saloum USAID/IUCN (2002-2005) dans les activités de la DPM/ et de l'USAID/COMFISH : le concept d'Unité de Gestion Durable (UGD). Une UGD comporte en son sein l'ensemble des pêcheurs qui prélèvent du poisson sur une unité de stock donnée.

La mise en place des UGD se ferait aussi sur la base des structures déjà existantes créées par la DPM à travers le Code de la Pêche de 1998. Ce qui signifie qu'aucun changement au niveau légal (Code de la Pêche 1998), ne sera nécessaire.

Les Conventions locales (CL) ont donc été identifiées comme les outils clés pour la mise en place des UGD. Ce sont des textes ayant une valeur juridique qui sont créés par chaque CLPA de manière concertée et participative. Les CL peuvent être mises en place par les CLPA en utilisant des procédures indiquées dans le Code de la Pêche de 1998. Les CL ont force de loi une fois qu'elles sont approuvées par les CLPA, les Préfets ou Sous-Préfets.

Pour que les UGD fonctionnent correctement les mesures de contrôle visant une pêche durable doivent être basées sur (i) les connaissances des pêcheurs : (toutes les connaissances acquises par les pêcheurs depuis qu'ils exercent le métier de pêcheur). Si ce type de connaissances n'est pas pris en compte dans la mise en place des plans de gestion, ces derniers ne seront pas approuvés par les pêcheurs. Cependant, les connaissances des pêcheurs sont surtout constituées d'anecdotes. Elles ne sont pas facilement quantifiables et ne peuvent donc pas aboutir à des plans de gestion sans équivoques. (ii) Les connaissances scientifiques : (doivent être harmonisées avec les connaissances des pêcheurs). Elles doivent aussi comporter un objectif spécifique et des informations quantifiables nécessaires à la durabilité.

Il existe une autre difficulté liée au fait que la recherche n'est pas suffisamment financée et qu'elle utilise des outils d'évaluation du stock coûteux basés sur l'âge considéré comme le plus fiable. La DPM et le projet *USAID/COMFISH* ont convenu de travailler ensemble pour initier des évaluations participatives utilisant un outil d'évaluation simple basé sur la taille (*ELEFAN* : publié par la FAO) qui peut produire des évaluations rentables et efficaces en l'espace de 12-18 mois. Cet outil a été modifié et mis à jour par le projet en collaboration avec l'Université de British Columbia. Il devra être disponible avant la fin de FY 2012. Les premières évaluations basées sur des données de six mois peuvent être disponibles avant le premier rapport trimestriel de FY2013. Ce travail est en train d'être réalisé en partenariat avec l'IUPA.

Au cours de l'année fiscale FY 2013 des informations scientifiques seront partagées avec les CLPA et la future UGD sur les sardinelles. Cette UGD sera un modèle que la DPM va pouvoir utiliser dans d'autres zones et sur d'autres unités de stock.

Changement climatique. La prise en compte des effets du changement climatique sur la productivité des poissons (p.ex. unités de stock) est indispensable aux efforts pour une pêche durable. Le projet *USAID/COMFISH* veut assister le Gouvernement du Sénégal dans l'identification des effets du changement climatique sur la productivité des stocks prioritaires et aider à la définition des stratégies capables de prendre en compte en même temps la capacité, la surpêche et le changement climatique dans la gestion des ressources halieutiques. Ceci permettra de mettre en place des mécanismes de gestion durable des pêches dans un contexte de changement climatique. Le projet *USAID/COMFISH* va également aider les communautés de pêcheurs et les autorités chargées de la gestion des pêches dans l'évaluation participative de la vulnérabilité aux effets du changement climatique et la planification de l'adaptation, l'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies nationales.

Mise en place des conditions préalables nécessaires pour la gestion durable des pêcheries. L'un des objectifs de L'USAID Sénégal est d'appuyer la croissance économique du Sénégal par l'amélioration et le renforcement des capacités mais aussi des conditions nécessaires à l'attraction des investissements, le développement du commerce et la création de richesse à travers une meilleure gestion des ressources naturelles. Le Programme Initiative Alimentaire pour l'Avenir de l'USAID «Feed The Future» (FTF) a été mis en place pour appuyer la Stratégie du Gouvernement du Sénégal pour la Réduction de la Pauvreté ainsi que son Plan d'Investissement Agricole. Le projet *USAID/COMFISH* est la «Composante Pêche» du Programme FTF et va contribuer au développement des objectifs dudit Programme en mettant l'accent sur la durabilité de la productivité des écosystèmes marins, la réduction des pertes après captures, la promotion du commerce international à travers l'éco-labellisation (locale) et l'implication effective des acteurs de la pêche artisanale à travers une approche genre dans la chaîne des valeurs pour une augmentation considérable des bénéfices sociaux et économiques que ces derniers tirent de la pêche.

Contribution à la conservation de la biodiversité marine et côtière. Le projet *USAID/COMFISH* contribuera également aux objectifs de la biodiversité tels que identifiés par l'évaluation de 2005 des menaces sur la biodiversité du Sénégal par l'USAID. Cette évaluation avait montré que la surpêche et les méthodes de pêche destructrices constituaient des menaces directes pour la biodiversité marine du Sénégal et plus particulièrement pour les stocks démersaux qui contribuent d'une manière significative aux exportations du pays. C'est dans ce cadre que le projet est en train d'identifier, de tester et de mettre en œuvre des politiques et stratégies capables de réduire ou d'éliminer les mauvaises pratiques de pêche et de promouvoir la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins.

1.3 Objectifs, Résultats Attendus du Projet

L'objectif de l'USAID/Sénégal est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans sa tentative de réformer le secteur de la pêche tel que mentionné dans la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture afin qu'il continue à fournir des revenus et à assurer la sécurité alimentaire à la population croissante.

Le Projet *USAID/COMFISH* va accompagner cette réforme, mais également promouvoir les objectifs de conservation de la biodiversité tout en prenant en compte les thèmes transversaux de la gouvernance améliorée, de l'approche genre et de l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Le projet *USAID/COMFISH* cherche à développer et dupliquer de nouveaux modèles de pêche durable pour aider le Sénégal à instaurer une gestion durable du secteur de la pêche artisanale. La plupart des ressources halieutiques étant partagées entre le Sénégal et les pays voisins appartenant à la zone du CCLME, des activités seront entreprises pour aider à l'harmonisation de la gouvernance de la pêche artisanale au niveau sous régional, même si la plupart des activités du projet vont être concentrées au Sénégal.

L'objectif à long terme (20-30 ans) du projet *USAID/COMFISH* est que les pêcheries du Sénégal ne sont plus surexploitées et fournissent (1) à la nation une source d'approvisionnement durable en protéines de haute qualité, (2) de telle manière que ceci contribue à la qualité de vie des communautés de pêcheurs artisans (3) et maintienne la capacité des écosystèmes côtiers et marins à produire des biens et des services utiles et voulus par le peuple sénégalais.

Le projet *USAID/COMFISH* contribuera à l'atteinte de quatre principaux résultats suivants:

RI 1: Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcées à tous les niveaux de la gouvernance afin de mettre en place une cogestion basée sur l'approche écosystémique pour empêcher la surpêche et augmenter la résilience au changement climatique;

Stratégies du Projet

- Renforcer la résilience des communautés de pêche au changement climatique par le renforcement des capacités, les plans et mesures de gestion, la protection de l'environnement et l'augmentation des avantages socio-économiques;
- Mettre l'accent sur la gestion durable des stocks clés de poissons;
- Une approche de cogestion participative qui engage les pêcheurs, le gouvernement et d'autres acteurs clés aux niveaux local et national dans le processus de prise de décisions;
- Une approche écosystémique qui tient compte non seulement des poissons, mais aussi la protection des habitats critiques et la réduction des impacts de la pêche sur les espèces marines menacées;
- La prise en compte des questions genre pour assurer des avantages aussi bien aux hommes qu'aux femmes et leur permettre de participer au processus de prise de décision.

RI 2: Des stratégies, politiques et bonnes pratiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, sont testées et appliquées ;

RI 3: L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques sont faits ;

RI 4: La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation durable des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs et leurs résilience au changement climatique ;

1.4 Description de la zone d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet est matérialisée par la carte administrative reproduite ci-dessous (fig.1) qui montre les limites de la zone d'intervention et le plan d'occupation des AMP de Cayar, Joal ainsi que de la réserve de Biosphère du Saloum, constituant les aires protégées concernées par les interventions du projet. En ce qui concerne les sites de pêche ciblés, le projet a considéré la limite du CLPA comme étant celle de l'entité administrative dont l'autorité fait office de président du CLPA.

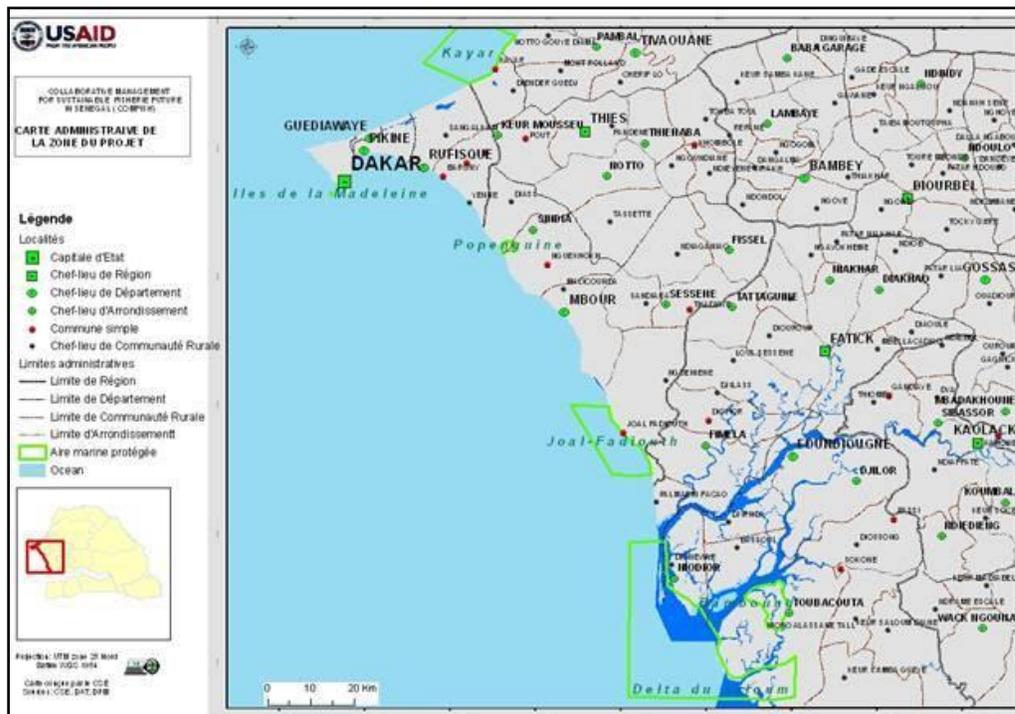


Figure 1: Carte administrative de la zone du projet (source: CSE)

L'ensemble des CLPA ciblés par les interventions du projet se situent dans les régions de Thiès, Dakar et Fatick. (fig.2). Cette zone concentre plus de 65% des pêcheurs Sénégalais, près de 65% des pêcheurs actifs en terme d'effort de pêche et 70 à 80% des débarquements de petits pélagiques. En tenant compte des stocks prioritaires ciblés par le projet, toute mesure de gestion initiée dans cette zone sur ces stocks pourrait concerner et avoir des impacts sur 80% de l'effort de pêche (Rapports statistiques de la DPM). Cette Figure 1 et la Figure 3 montrent que les pêcheurs des trois CLPA ex-

ploient le même stock et y ont un droit de regard. Cela leur permet de comprendre facilement le concept UGD de la gestion par le stock.

En même temps et par souci de continuité dans les interventions de l'USAID, le projet *USAID/COMFISH* va s'appuyer sur les activités déjà réalisées par l'USAID dans le Sine Saloum. En effet les projets USAID/Wula Nafaa (2008-2013) et USAID/UICN (2002-2005) ont travaillé respectivement sur la gestion des mollusques et sur les crevettes (Wula Nafaa sur le *cobo* à Niodior, Bas-soul, Tambacouta, Missirah et Foundiougne et l'IUCN dans les CLPA de Niodior, Foundiougne, Kaolack, Gandiaye et Missirah). Le projet *USAID/COMFISH* utilise les mêmes CLPA que l'IUCN dans le cadre de ses activités en cours sur la crevette et va aussi utiliser les mêmes CLPA que Wula Nafaa lorsqu'il démarrera ses activités sur le *cobo* en FY2014. Si les activités prévues sur la crevette en Casamance démarrent en FY2014-, le projet va s'appuyer sur les CLPA et les unités de gouvernance locale soutenues par Wula Nafaa.

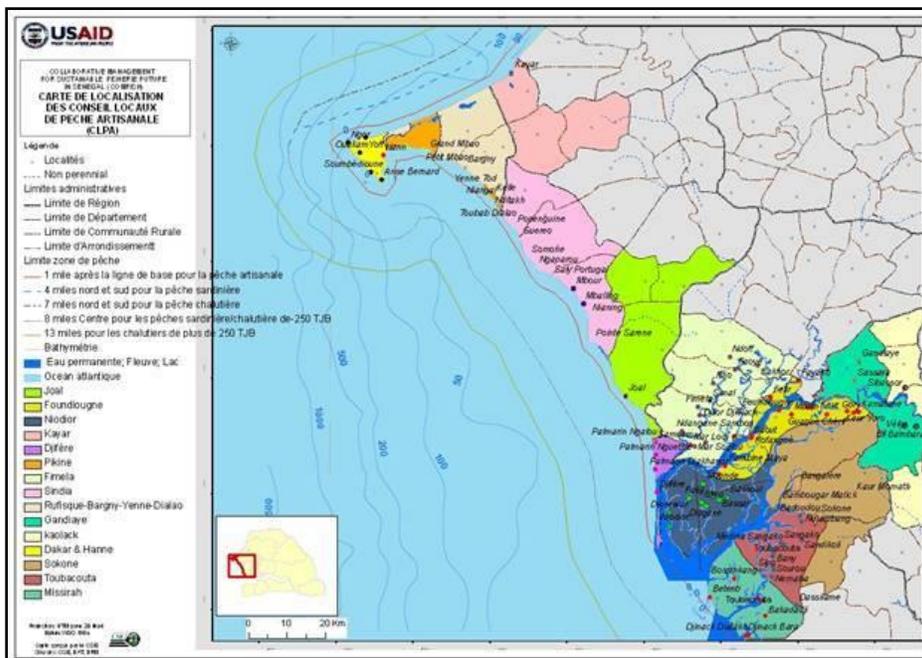


Figure 2 : Localisation des CLPA ciblés (Source: CSE)

La carte ci-dessous (*fig.3*) indique la répartition des ressources ciblées ainsi que les lieux de pêche fréquentés par les acteurs dans la zone d'intervention du projet. Compte tenu de l'importance de la pêche dans cette zone, la nécessité de mettre en place des règles de gestion durable a été une priorité pour de nombreux bailleurs de fonds intervenant dans le secteur y compris pour le projet *USAID/COMFISH*.

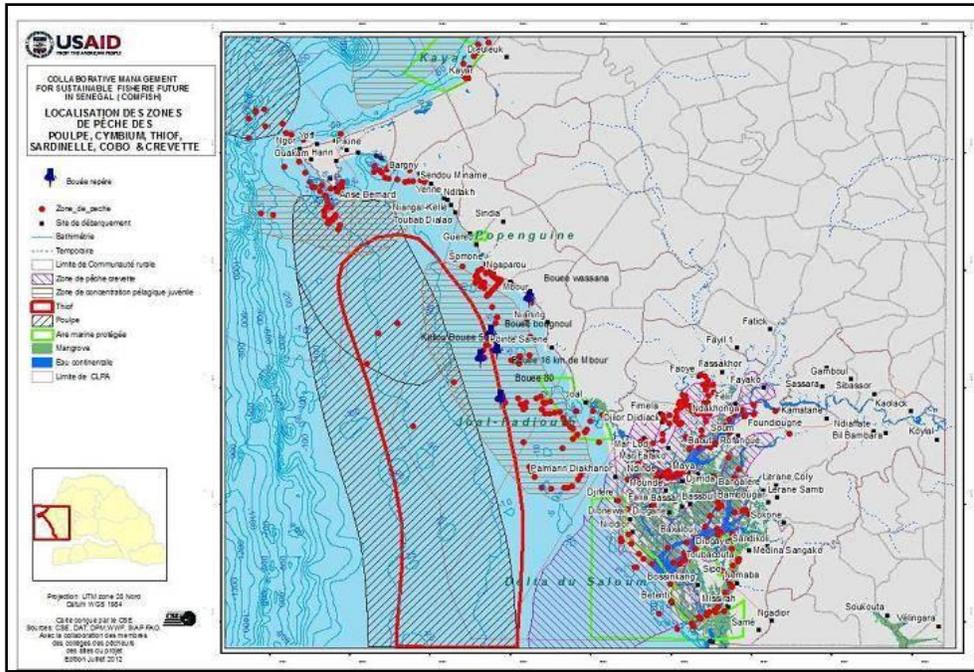


Figure 3: carte de la répartition des ressources et des zones fréquentées par les pêcheurs

En ce qui concerne les espèces prioritaires identifiées dans la zone d'intervention du projet, le tableau ci-dessous rappelle les caractéristiques des espèces ainsi que les synergies développées entre le projet USAID/COMFISH et les autres programmes et projets dans le processus de mise en place de plans de gestion.

Tableau 1: Caractéristiques des espèces prioritaires identifiées et ciblées par le projet USAID/COMFISH (source: USAID/COMFISH)

STOCKS PRIORITAIRES/ STRATEGIES	Contexte et facteurs influant la pêche
<ul style="list-style-type: none"> - Espèce: <i>Sardinella aurita</i> et <i>sardinella maderensis</i> - Nom local: Sardinelles, Yaboï - Famille: CLUPEIDES - Contribution du projet USAID/COMFISH: USAID/COMFISH a pris l'initiative pour l'aménagement de cette espèce: Développer un plan de co-gestion participatif à l'échelle nationale à travers le renforcement des capacités des acteurs et des CLPA et la mise en place de concertations inter CLPA basées sur les Conventions Locales; améliorer le système de collecte des données (IUPA, CRODT), faire une évaluation des stocks, identification des impacts du changement climatique; Appuyer le plan d'aménagement sous régional par la CSR; Contribution à l'évaluation des stocks; Evaluation de la pêche INN 	<ul style="list-style-type: none"> - Principale espèce débarquée par la pêche artisanale Sénégalaise - Produit accessible et à faible coût, joue un important rôle pour la sécurité alimentaire - Fait l'objet d'exploitation importante par la pêche industrielle - l'impact de la pêche INN semble important et peut être sous-estimé - Sensible aux menaces climatiques (température de la mer upwelling, vents, courant, etc.) se manifestant par des changements de comportement sur la migration et la reproduction. - Principale espèce pour l'équilibre écologique et trophique de l'écosystème de la région. - Effectue des migrations saisonnières larges qui s'étendent du Ghana au Maroc.

<ul style="list-style-type: none"> - Espèces: <i>Ethmalosa Fimbriata</i> - Nom local: ethmalose, <i>Cobo</i> - Famille: Clupéidés - Contribution du projet USAID/COMFISH: Renforcer les capacités des CLPA ciblées par cette pêcherie (Delta du Saloum); Développer des cadres de concertation au sein des CLPA (Conventions locales) et à l'échelle de l'UGD (concertation inter CLPA); Améliorer le système d'information et d'évaluation sur les stocks (IUPA); faire une évaluation du stock, Au cas où le stock serait partagé avec la Gambie étudier possibilité de concertation entre les deux pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Affinité pour les estuaires et les deltas. - Préférence pour l'environnement marin pour individus plus âgés - Certainement une seule population couvrant l'estuaire du Saloum et de la Gambie. - En mer, cette espèce semble rester très près de la côte sur des fonds inférieurs à 15- 25 m. - Potentiel exploitable 9 à 10,000 tonnes dans estuaires du Saloum et de Casamance. - Intense activité de pêche en Gambie et dans les estuaires du Sine Saloum, - Faible pression notée sur la partie de stock présente dans la bande côtière maritime.
<ul style="list-style-type: none"> - Espèces: <i>Penaeus notialis</i> - Nom local: crevette côtière, Sippah - Famille: PENEIDES - Contribution du projet USAID/COMFISH: Renforcer les capacités des CLPA (Delta du Saloum); cadres de concertation au sein des CLPA (Conventions locales) et à l'échelle de l'UGD (concertation inter CLPA); études socio-économique; système d'information et d'évaluation sur les stocks (IUPA); Impliquer le secteur industriel et commercial dans la gestion durable à travers des cadres de concertation; chaîne de valeur sur cette espèce; 'éco labellisation. GIRMAC est lead 	<ul style="list-style-type: none"> - Les crevettes de la famille des Peneidae vivent en milieu tropical. Elles se reproduisent en mer. - Après la fécondation, les œufs sont émis librement dans l'eau et vont éclore pour évoluer dans ces différentes phases larvaires : - Les larves mènent une vie planctonique et sont transportées par les courants vers les estuaires durant leur phase post larvaire. - Les post larves séjournent quelques mois dans l'estuaire (03 à 04 mois) en fonction de la disponibilité de l'alimentation et des paramètres d'environnement avant de retourner en mer. Tout le succès de la pêcherie estuarienne est lié à la durée du séjour en estuaire - Espèce d'exportation à forte valeur commerciale et fait l'objet d'exploitation par les pêcheries industrielles
<ul style="list-style-type: none"> - Espèces: <i>Epinephelus aenus</i> - Nom local: Mérrou blanc, <i>Thiof</i> - Famille: SERRANIDAE - Contribution du projet USAID/COMFISH: Renforcer les capacités des CLPA ciblés, cadres de concertation pour UGD, améliorer système d'information sur les captures et d'évaluation des stocks (avec IUPA, CRODT, et l'IRD/IFAN), possibilités éventuelles de certification ou de labellisation - Concertations JICA/COMFISH pour lead 	<ul style="list-style-type: none"> - Habite entre 0 et 200 mètres mais est plus abondant en deçà de 100 mètres (FISHER <i>et al</i> 1981). - Espèce protogyniques hermaphrodite (M>F) - On note sur la petite côte une population importante d'adultes non migrateurs qui effectue des déplacements bathymétriques semblant lié à la reproduction. Débarquements dominés par les pêcheries artisanales (2/3) - Les effets climatiques sur le stock sont peu connus - Effectue des migrations saisonnières au large et influence particulièrement les effets de l'upwelling.
<ul style="list-style-type: none"> - Espèces: <i>Octopus Vulgaris</i> - Nom local: Poulpe, <i>Yaranka</i> - groupe: Céphalopodes - Contribution du projet USAID/COMFISH: améliorer le système d'information sur les captures et d'évaluation des stocks (IUPA et CRODT), possibilités éventuelles de certification ou de labellisation. - Lead: JICA 	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce d'exportation à forte valeur commerciale et fait l'objet d'exploitation par les pêcheries industrielles et artisanales - Les débarquements les plus importants sont enregistrés par la pêche artisanale. Effets climatiques sur le stock sont peu connus - La pêche a lieu toute l'année avec des pics saisonniers bien répandus principalement à Mbour et Joal. - Cette espèce fait l'objet de repos biologique initiés par les acteurs de la petite côte et d'un programme de repeuplement et d'amélioration des stocks a traves les récifs artificiels et les Air Martines Protégées.

1.5 Cadre juridique et institutionnel de la cogestion au Sénégal

Suite à un constat général sur la situation désastreuse des pêcheries mondiales, et pour être en phase avec les institutions internationales, le Sénégal a adopté une approche participative impliquant tous

les acteurs pour une gestion durable des ressources halieutiques. C'est ainsi, que la loi 98 – 32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche et le décret 98 – 498 du 10 juin 1998 portant application de la loi sus citée ont décrit le cadre juridique et institutionnel de la mise en pratique de la cogestion au Sénégal en instituant la création des Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (CLPA) comme organe de cogestion incontournable et précisant leur répartition, leur rôle et fonction ainsi que la composition de leurs membres.

Ainsi, le CLPA est une organisation professionnelle apolitique à but non lucratif regroupant les acteurs de la pêche artisanale d'une localité déterminée. Jouant le rôle de gouvernance locale, il met en place et applique des règles, facilite l'interrelation entre acteurs d'une part et structures étatiques d'autre part. Il a pour objectif principal de fédérer tous les acteurs autour de la gestion durable des ressources halieutiques. Mise en place de manière fonctionnelle et opérationnelle, le CLPA est l'institution qui devrait permettre de mettre en pratique de manière efficace, la cogestion des ressources halieutiques. En effet, en permettant à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des ressources halieutiques de participer dans le processus décisionnel, le CLPA aurait pu permettre de contourner l'article 3 du code de la pêche qui pose le caractère non transférable de la gestion des ressources halieutiques au Sénégal. C'est justement pour pallier cette difficulté qu'à l'échelle communautaire, le Ministère a mis en place des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), pour développer des plans de gestion de zones côtières de pêche plus larges, harmoniser et rassembler les initiatives de cogestion prises par le CLPA. Toutefois, non seulement les CLPA ne sont pas fonctionnels (manque de moyens techniques, institutionnels, et financiers), mais ils ne couvrent pas souvent des zones vastes à l'échelle des stocks halieutiques unitaires, ce qui est, du point de vue biologique, déterminant pour la cohérence et la durabilité de la gestion des stocks halieutiques.

La finalité du projet *USAID/COMFISH* est de mettre en place des plans d'aménagement participatifs des stocks prioritaires ciblés en utilisant le CLPA comme porte d'entrée du point de vue institutionnel, mais aussi et surtout en transformant cette entité juridique en une Unité de Gestion Durable (UGD). Cette initiative a pour objet d'intégrer les aspects institutionnels, administratifs, socio-économiques et environnementaux dans le processus de la mise en place d'une cogestion écosystémique durable des ressources halieutiques au Sénégal.

Dans le processus de mise en place des Unités de Gestion Durable, le projet *USAID/COMFISH* utilise la **Convention locale** comme outil juridique permettant la négociation de règles de gestion au niveau communautaire local et la formalisation des relations inter CLPA à l'échelle du stock pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion.

Elaboration de la Convention Locale (CL)

La Convention Locale (CL) peut être définie comme une entente formelle autour des règles de gestion des ressources naturelles entre des utilisateurs de ces ressources en respect des dispositions législatives et réglementaires. A la différence du code de conduite, la convention locale, pour être légale dans le domaine de la pêche, doit faire l'objet d'une adoption officielle par l'Instance de Coordination et de Conseil (ICC) du CLPA et signée par une autorité légale déconcentrée ; autrement dit représentant l'Etat puisque la gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat.

Le processus d'élaboration de la CL démarre suite à une demande et manifestation des acteurs de leur désir de changer de comportement vis-à-vis des mauvaises pratiques de pêche existantes dans leurs zones. A la suite de cette demande, un encadrement leur est apporté (soit par l'Administration, des ONG et/ou un projet) pour établir et mettre en œuvre des règles de gestion durables axées sur une ou

plusieurs ressources. Le processus de mise en place de la convention locale comporte treize (13) étapes dont les plus importantes sont énumérées aux points suivants:

- Informer les autorités administratives et locales au niveau des zones couvertes par les CLPA ciblés;
- Signer des protocoles de collaboration entre le projet *USAID/COMFISH* et les acteurs clés;
- Mettre en place un comité de pilotage sous la responsabilité du CLPA;
- Sélectionner et former des animateurs locaux «Relais» désignés par le CLPA pour la convention locale;
- Faire l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques et élaborer un document de diagnostic (potentiel de pêche, recensement des acteurs, des unités et techniques de pêche et de transformation artisanale etc.) par les Relais;
- Réactualiser des éléments de cartographie des pêcheries (cartographie des stocks et lieux de pêche) et du littoral à travers la cartographie participative;
- Elaborer des règles d'accès à la ressource à partir des contraintes identifiées au cours du diagnostic, au niveau villages ou zones (règles de gestion, comités de coordination, organes de surveillance etc.);
- Harmoniser et valider les règles de la convention locale ;
- Délibération et approbation du document de convention locale par l'Instance de Coordination et de Conseil du CLPA; puis par le Ministre des Pêches
- Vulgariser la Convention Locale;
- Rédiger les plans de gestion avec les CLPA concernés sur les stocks prioritaires en vue de la mise en place de l'UGD.

Après l'approbation de la convention locale par l'autorité compétente, et simultanément à l'élaboration du plan de gestion sur les stocks prioritaires, les acteurs peuvent démarrer la mise en œuvre des règles de gestion issues de la Convention Locale. Le processus de mise en œuvre comprend aussi plusieurs étapes dont les plus importantes sont:

- **la mise en place d'un comité de coordination dans le CLPA** qui serait composé des acteurs « locaux » de la pêche dont le rôle est de coordonner le processus de mise en œuvre de la convention locale ;
- **la mise en place des organes de surveillance** pour veiller à la mise en œuvre de la convention locale et au règlement des conflits ;
- **la mise en place de la Commission Finance** qui devra assurer la collecte, le versement et la répartition des taxes/amendes communautaires. Les ressources financières tirées de l'application de la convention locale proviennent des taxes et amendes aux infractions commises à l'application de la convention locale. Toutefois, ces taxes et amendes doivent être en conformité avec le code de la pêche puisque la pêche n'est pas décentralisée.
- **l'organisation de réunions d'évaluation annuelle** (technique et organisationnelle) de la Convention Locale par l'instance de coordination et de conseil du CLPA élargie aux personnes ressources et aux partenaires.

La démarche de mise en place et d'élaboration de la Convention Locale montre que l'élaboration du Plan de Gestion constitue une étape de la convention locale. Elle consiste à identifier les activités cohérentes à mener dans chaque CLPA et dans l'ensemble des CLPA (couvrant la zone d'extension géographique et biologique d'un stock donné) pour une gestion durable dudit stock. Ceci se fait sur la base d'un diagnostic des **potentialités et contraintes** de la pêche identifiées au niveau des CLPA ciblés et d'un appui important d'éléments scientifiques issus d'études réalisées par l'institution

d'appui (le projet *USAID/COMFISH* en l'espèce) et des institutions scientifiques partenaires. **Le plan de gestion sera ainsi un document issu des Conventions Locales et à l'échelle du stock ciblé.**

L'élaboration du plan de gestion constitue ainsi la dernière étape du processus de mise en place de la CL. Le déroulement de cette dernière étape (élaboration du plan de gestion) varie et peut être complexe suivant le cas considéré:

- s'agissant d'une CL pour la gestion d'un stock sédentaire à l'échelle d'un CLPA. La dernière étape de la CL intégrant des règles de gestion basées sur les spécificités du stock considéré, constitue le plan de gestion dudit stock;
- s'agissant d'un stock partagé: la mise en place du plan de gestion doit suivre un certain nombre d'étape:
 1. la prise en compte de l'aire globale géographique et biologique de reproduction et d'extension du stock et des différentes interactions du milieu (les considérations socio-économiques et environnementaux, les interactions entre les éléments du milieu (y compris l'Homme) et le milieu;
 2. la mise en place de règles de gestion tenant compte des considérations susmentionnées au niveau de chaque CLPA;
 3. l'harmonisation des règles de gestion communes entre les différents CLPA couvrant la zone d'extension du stock considéré (Cadre de Concertation inter-CLPA).

Vers la mise en place d'une Unité de Gestion Durable (UGD): Aménagement à l'échelle du Stock

Dans le cadre du projet *USAID/COMFISH*, il est prévu l'élaboration de trois (3) plans de gestion sur les espèces prioritaires représentées au tableau 1: il s'agit des deux espèces de sardinelle : (*Sardinella aurita*, *Sardinella maderensis*), du cobo (*Ethamalosia fimbriata*) et éventuellement de la crevette côtière (*Penaeus notialis*) ou du thiof (*Epinephelus aenus*). Pour ces deux dernières espèces, le projet GIRMAC (Banque Mondiale) et le projet COGEPAS (JICA) seraient très avancés dans l'élaboration de leurs plans de gestion d'après les conclusions de la Direction des Pêches à l'occasion des différentes réunions tenues entre cette dernière et le projet *USAID/COMFISH*. C'est la raison pour laquelle en termes de synergie le projet va contribuer à ce processus déjà en cours en apportant des éléments de connaissances scientifiques de base, d'évaluation et de suivi scientifique de ces deux ressources. Ainsi les différentes études initiées par le projet *USAID/COMFISH* durant ces deux premières années d'exécution ont permis d'assembler des éléments scientifiques et socioéconomiques de base pour entamer le processus de mise en place de plan de gestion local sur la crevette blanche *penaeus notialis* suivant la méthodologie utilisée au Sine Saloum pendant les années 2005 par l'*USAID* et l'*UICN*.

En ce qui concerne la mise en place du plan de gestion de la sardinelle, il faut préciser qu'en principe, il revient à chaque CLPA d'élaborer son propre plan de gestion après l'approbation de la Convention Locale d'autant plus que ce plan est intégré dans le processus comme il a été décrit plus haut. Toutefois tenant compte du caractère partagé du stock de sardinelle (entre les différents CLPA du projet et même au-delà) et de la stratégie du projet *USAID/COMFISH* qui consiste à mettre en œuvre l'approche de cogestion par la mise en place des UGD, un plan de gestion commun aux CLPA à l'échelle du stock de sardinelle sera élaboré. Le processus déjà entamé à travers les CL se fera de manière participative avec l'appui des partenaires scientifiques et techniques à travers des ateliers zonaux regroupant l'essentiel des CLPA qui ciblent ce stock. Pour assurer la légalité, la légitimité, l'efficacité et l'acceptation d'un tel processus, il faudra mettre progressivement en place des cadres de concertation, d'approbation et d'adoption à trois niveaux : au niveau local (ICC), au niveau régional (formalisation du cadre de concertation départemental ou régional inter CLPA) et au niveau national (redynamisation du Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes).

Le processus d'élaboration du plan de gestion de la sardinelle à l'échelle du stock entamé par le projet *USAID/COMFISH* à travers les CL va ainsi comporter les grandes étapes suivantes:

- Préparation (mise en place du cadre institutionnel et légal);
- Diagnostic/analyse de la situation de la ressource (collecte des données, validation études scientifique, cartographie, évaluation du stock..);
- Option stratégique d'aménagement;
- Planification des activités;
- Elaboration finale /validation du document;
- Révisions périodiques (annuelles ou biennales).

Les figures 4 et 5 permettent de mieux visualiser le processus.

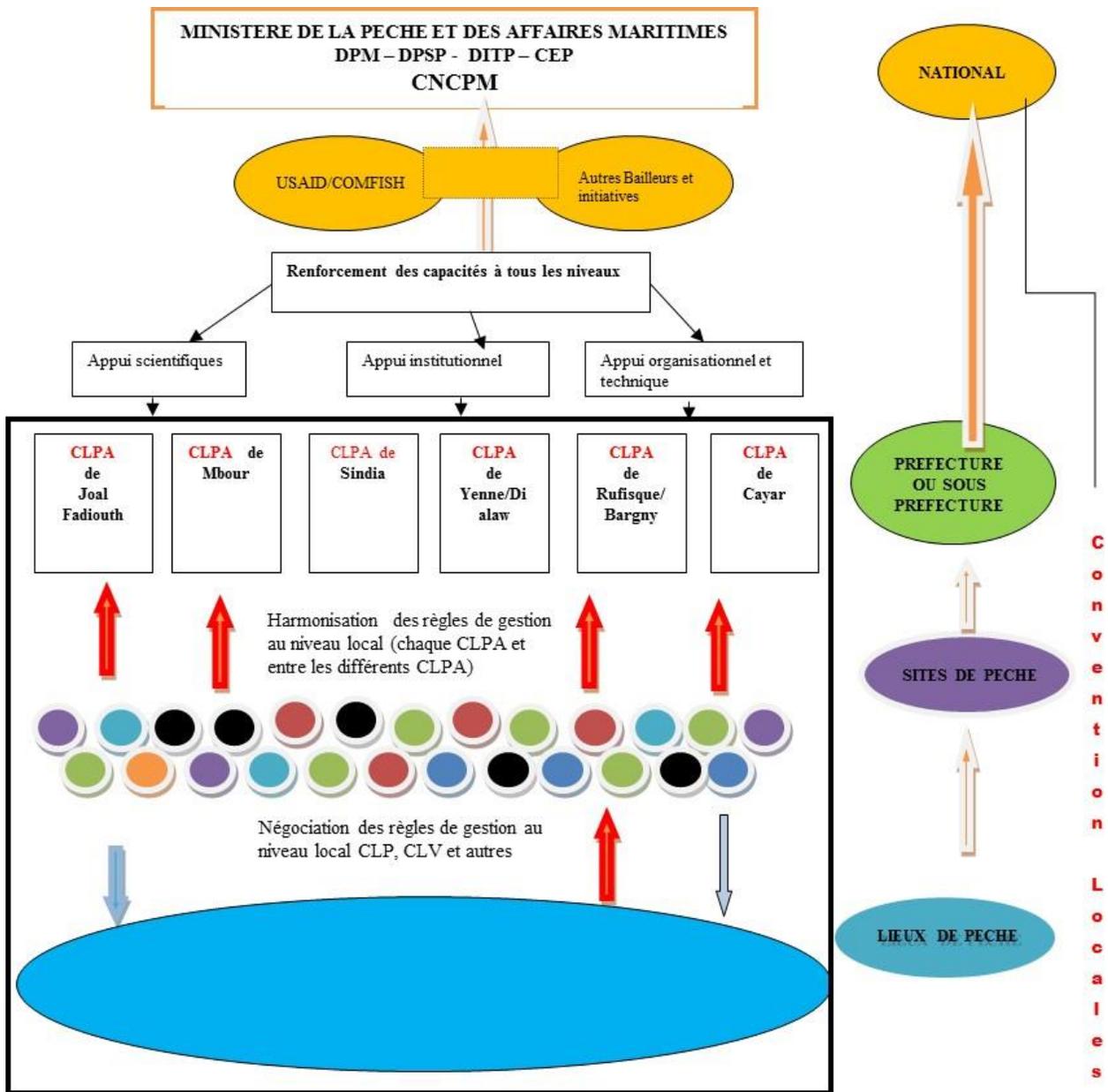


Figure 4. Schéma UGD sardinelle et connexions des différents niveaux de gouvernance à travers les conventions locales

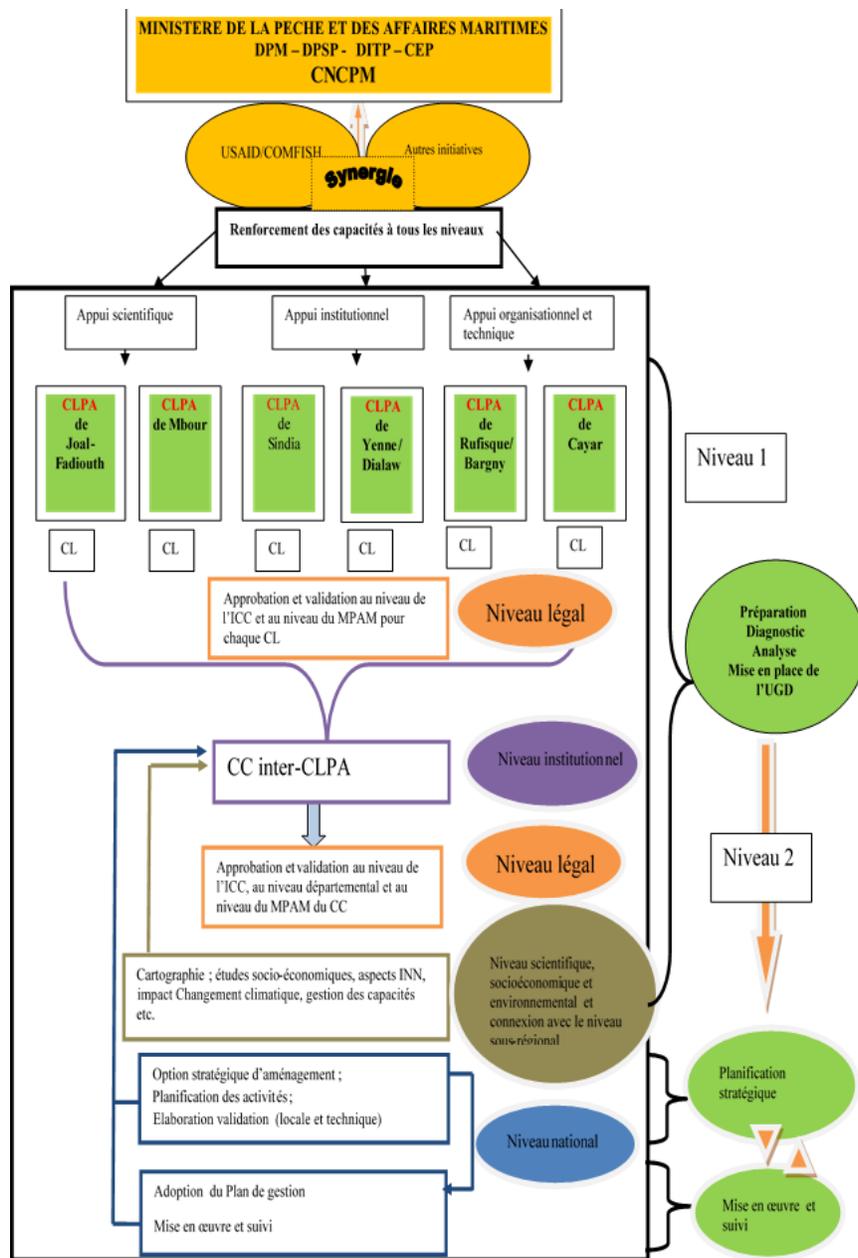


Figure 5. Description du processus de mise en place du plan d'aménagement pour l'UGD de la sardinelle

2. RESUME DES RESULTATS ATTEINTS

La démarche du projet *USAID/COMFISH* dans le processus de mise en place des plans d'aménagement des pêcheries prioritaires, est de mettre en place simultanément les conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance des pêches au Sénégal. Ces conditions préalables sont énumérées ci-dessous:

1. Le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs pour l'application de la cogestion dans le cadre des UGD et l'augmentation de la résilience au changement climatique;
2. L'identification, le test et l'application de stratégies, bonnes pratiques et politiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité;
3. La planification de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques;
4. L'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs et de leur résilience au changement climatique grâce à la gestion durable des pêcheries.

La mise en place des ces conditions préalables se fait à trois niveaux d'intervention:

- **Au niveau (local) des communautés et du terrain** : par le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place de cadres de concertation efficaces et fonctionnels. Ceci permet une meilleure prise en compte du niveau local dans le processus de planification et de prise de décision dans le domaine de la pêche;
- **Au niveau technique et scientifique (intermédiaire)**: par le renforcement des capacités des techniciens de la pêche, des institutions de recherche et universitaires. Ceci pour une meilleure prise en compte des connaissances scientifiques et techniques dans le processus de planification.
- **Au niveau stratégique et politique**: En fournissant aux politiques les connaissances scientifiques et techniques indispensables à une prise de décision cohérente et éclairée.

Dans cette perspective, les résultats atteints par le projet sont résumés autour des points énumérés ci-dessous:

RI 1: Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcées pour l'augmentation de leur résilience au changement climatique et l'application de la cogestion dans le cadre des UGD:

Une stratégie de renforcement des capacités des CLPA est élaborée et restituée lors d'un atelier national. les différents domaines abordés par cette stratégie se résument aux points suivants : (i) la promotion de la bonne gouvernance locale des pêcheries, (ii) l'élaboration et la mise en œuvre des unités de gestion durable des stocks prioritaires, (iii) la mise en place d'un système d'information à l'échelle de l'unité de gestion durable, (iv) le renforcement des capacités des CLPA en vue de les rendre fonctionnels, (v) le renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes actives dans la pêche artisanale, (vi) la création de synergie entre tous les acteurs de la pêche en vue de renforcer la pêche durable et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement nécessaires.

Le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie est prévu cette troisième année.

Au niveau des acteurs, le rôle et la mission des CLPA dans la pratique de la cogestion est renforcée. Le renforcement du cadre institutionnel de gouvernance et des moyens d'intervention (collèges, comités locaux, ICC, processus décisionnel et de participation des acteurs) a été réalisé à travers le processus de formation des relais du projet *USAID/COMFISH* (désignés par les CLPA parmi leurs membres). Ces formations sont menées au cours de l'élaboration des Conventions locales. Ces relais, au nombre de dix (10) cette année (pour les 3 premiers CLPA ciblés en 2011 : Sindia, Joal et Mbour), sont mis en place pour renforcer les capacités d'intervention du CLPA en appuyant le pro-

cessus d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de gestion initiées par ces CLPA. C'est ainsi que tout le processus de la convention locale à travers l'organisation des focus-groups lors de l'étude diagnostic des CLPA, a été conduit par ces relais communautaires. Des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des ICC et des acteurs ont été aussi menées au niveau des CLPA cibles par les partenaires du projet (la FENAGIE, le WWF), sur les rôles et responsabilités des CLPA dans la gestion durable des ressources halieutiques.

Un cadre de concertation et de dialogue est instauré au niveau des villages des CLPA de Sindia, Mbour et Joal entre les acteurs de la cogestion pour une meilleure adhésion aux conventions locales en vue de la mise en place de plans de gestion. L'ICC constitue le cadre de concertation le plus important au niveau des sites de pêche. Elle regroupe tous les acteurs de la pêche au sein du CLPA (autorités administratives, services techniques et métiers de la pêche). A travers cette instance, le projet *USAID/COMFISH* a pu démarrer des concertations importantes pour promouvoir la cogestion des pêcheries à travers l'élaboration de conventions locales consensuelles au niveau des CLPA de Sindia, Mbour et Joal. **C'est ainsi que les premières conventions locales au niveau de la pêche maritime au Sénégal ont été élaborées et validées par les CLPA présidés par le préfet ou sous-préfet des différentes localités.** Le processus d'approbation officielle est entamé au niveau des autorités compétentes. Ainsi, la mise en œuvre est prévue cette troisième année.

Cette étape constitue le premier niveau de concertation (Fig. 4 et 5) pour démarrer les plans de gestion à l'échelle du stock en vue de la mise en place des UGD.

De nombreuses réflexions sont parallèlement menées à travers le travail de consultants et d'organisation d'ateliers pour **la formalisation de relations inter CLPA, qui constitue le second cadre de concertation à l'échelle du stock (Fig. 4 et 5).**

La mise en place de relais des CLPA et le renforcement de leurs capacités en matière de collecte de données, de gestion durable des pêcheries et de prise en compte des aspects changement climatique a été bien appréciée par les autorités administratives et les services techniques dans la mesure où la démarche va favoriser le renforcement des cadres de gestion mis en place au niveau local.

Une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche est élaborée et sa mise œuvre appuyée. L'intervention du projet *USAID/COMFISH* intègre l'approche genre. C'est ainsi que pour renforcer les capacités des femmes actives dans le secteur de la pêche à mieux défendre leurs intérêts dans le processus de prise de décision, une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche a été élaborée ainsi qu'un plan d'action soumis à la DPM et aux autres partenaires du projet. Certaines activités de ce plan d'action sont mises en œuvre par le projet *USAID/COMFISH* à partir du présent Plan de travail. D'autre part, des synergies sont développées avec des partenaires (Enda GRAF, WWF, MPAM, APTE) dans la recherche de financement pour mettre en œuvre les activités qui ne pourront pas être prises en charge par le projet *USAID/COMFISH*.

Une Déclaration des femmes (intégrant les valeurs et critères des femmes à adresser aux autorités) pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques des pêches notamment tout au long du processus de mise en place de plans d'aménagement des pêches au Sénégal, a été produite.

Une méthodologie adaptée d'intégration des femmes dans les processus de réflexion a été développée. Des outils pédagogiques adaptés au niveau d'instruction des femmes ont été utilisés pour mieux faciliter l'assimilation des présentations faites par les consultants et les discussions. Cette méthodologie parfaitement innovante a permis de travailler dans une ambiance conviviale, adaptée à la situation et réalité des cibles (femmes actives dans la pêche) et de produire (en un temps record) un

Plan d'action pour le renforcement des capacités des femmes dans le secteur de la pêche ainsi que et la **déclaration des femmes actives dans le secteur de la pêche au Sénégal.**

Un état de référence sur l'efficacité et l'opérationnalisation des CLPA au niveau des sites du projet est développé. Cet état de référence va permettre de mesurer l'apport du projet dans l'amélioration effective de la fonctionnalité des CLPA comme cadre de gouvernance local des pêches. Ainsi, les 7 CLPA ciblés par le projet ont été considérés dans cette étude. Il s'agit du CLPA de Sindia, Foundiougne, Yenne-Dialaw, Rufisque-Bargny, Mbour, Joal et Cayar.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des institutions de gestion : des représentants d'institutions de gestion (Directeur adjoint de la DPM) et d'institution de la recherche halieutique (Directeur du CRODT), d'organisations locales des acteurs et d'un personnel du projet, ont participé au cours de leadership organisé par l'Université de Rhode Island « Fisheries Leadership Institute ». Ceci a permis aux différents participants de développer de nouvelles pistes de partenariat mais aussi d'apprendre des outils et principes nouveaux qui pourraient être adaptés et appliqués aux politiques de pêche pour une gestion durable des pêcheries au Sénégal.

Octroi de bourses. Deux bourses d'études supérieures pour une formation de courte durée ont été octroyées au personnel impliqué dans la recherche et la gestion des pêches au niveau du ministère des Pêches et du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye. Ces deux bourses d'études dans le domaine de la gouvernance des pêches et de l'évaluation scientifique de ressources halieutiques vont contribuer à l'élaboration et la continuation des plans de recherche et de cogestion durable au Sénégal.

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles annuelles	Résultats	Notes
1. Augmentation de 75% du score de l'indice synthétique de l'efficacité de la gestion des CLPA dans les sites du projet USAID/COMFISH d'ici 2016	NA	0.04	Score de référence résultat de la moyenne des scores obtenus dans 5 indicateurs. Les scores sont compris entre -1 et 1 Etat de référence fait et disponible
2. Nombre d'individus ayant bénéficié d'une formation de courte durée sur la productivité dans le secteur agricole ou sur la sécurité alimentaire (indicateur 4.5.2-7 de FTF)	700	977	L'ensemble des individus qui ont participé aux ateliers de formation tenus cette année
3. Nombre de productions écrites et audiovisuelles développées pour le renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	NA	2	Document de capitalisation des Bonnes Pratiques de Pêche (BPP), les leçons de Ngaparou et de Dionewar Construction d'indicateurs pour le suivi-évaluation des CLPA au Sénégal
4. Ratio de femmes ayant reçu une formation sur la sécurité alimentaire et la productivité à court terme	NA	40%	Proportion de femmes ayant participé aux ateliers organisés par le projet

5. Nombre d'organisations de recherche et d'enseignement, d'agences gouvernementales, de cadres de concertation et d'ONG ayant renforcé leurs capacités grâce à l'appui du projet USAID/COMFISH		15	APTE, ISE, CRODT, DPM, COPEM, WWF, ENDA ENERGIE, IUPA, CSE, DITP, COMO PECHE, DAMCP, CEP, DPSP, Alliance
---	--	----	--

Le projet *USAID/COMFISH* a en plus organisé 22 ateliers et réunions destinés aux acteurs dans le cadre de la mise en place des premières Conventions Locales sur la pêche maritime au Sénégal.

Ce processus d'accompagnement de la Convention Locale s'est déroulé avec la participation de 671 individus dont 498 hommes et 173 femmes. Ces activités se sont déroulées dans tous les sites ciblés par le projet avec un focus sur les CLPA de Mbour, Joal et Sindia. Cette activité a eu comme effet l'adhésion et l'implication des acteurs dans les Conventions Locales.

RI 2: Des stratégies, bonnes pratiques et politiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité sont testées et appliquées

La mise en place des UGD sur les espèces prioritaires nécessite qu'une base scientifique soit disponible pour une meilleure connaissance du potentiel de pêche. Pour cela il est nécessaire d'adopter une démarche scientifique poussée avec la prise en compte des connaissances empiriques locales sur la gestion de la ressource. ***Ainsi, les connaissances scientifiques sur les espèces/stocks prioritaires ont été renforcées en appui à l'élaboration des conventions locales en vue de la mise en place des plans de gestion des ressources. Les points suivants résument les résultats atteints par le projet:***

- Des connaissances biologiques et écologiques sur les deux espèces sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*) sont produites à partir d'études confiées au Centre de Recherches Océanographiques (CRODT). Ainsi un draft de rapport est produit et permet une meilleure compréhension de:
 - La dynamique des populations de sardinelles dans la zone nord-ouest africaine;
 - des facteurs environnementaux clés qui influencent la dynamique des stocks de sardinelles exploités en Afrique de l'Ouest ;
 - La variabilité spatio-temporelle de la ressource dans l'environnement côtier ouest africain⁴;
 - L'évaluation de l'état biologique des stocks et de la capacité de pêche;
 - L'évaluation socio-économique des pêcheries nationales.
- Des études socioéconomiques sont réalisées pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement sur la crevette côtière initiés par la Direction des Pêches dans le cadre du projet GIRMAC;
- La mise en place d'un système de collecte participative de données biologiques (croissance, taille etc.) de pêche est en cours avec l'IUPA et l'IRD/IFAN en vue de renforcer les capacités des acteurs, ONG et institutions collectant les données et d'améliorer le système d'information scientifique, de partage et de communication sur la pêche. Cette action contribuera aux processus de mise place des plans d'aménagement des espèces prioritaires décrites dans le tableau 1.

⁴ Les résultats préliminaires de l'étude USAID/COMFISH –CRODT sur la sardinelle indique que les pêcheries sénégalaises et mauritaniennes sont peut-être en train d'exploiter des stocks/sous-stocks séparés.

- La prise en compte de la pêche illégale Non déclarée et Non réglementée (INN) dans les plans d'aménagement des pêcheries a démarré par la collecte de données avec l'implication de la Marine Nationale, de la DPSP et de la Marine Américaine (US Navy). L'objectif de cette collecte de donnée était de déterminer (i) l'impact de la pêche INN sur les débarquements par la pêche artisanale de la sardinelle et d'autres espèces prisées et (ii) d'identifier des opportunités d'investissement au Sénégal dans le but d'éliminer la pêche INN :
- La mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un plan d'action sur la gestion de la capacité de pêche au Sénégal ; et utiliser ce plan pour concilier les objectifs contradictoires en matière de capacités des flottes grâce à des critères objectifs et quantitatifs :
- L'évaluation de l'effort de pêche et des débarquements des pirogues Sénégalaises pêchant dans la sous-région est en cours;
- L'appui aux CLPA à réaliser la cartographie des zones et lieux de pêche pour une meilleure connaissance de la répartition des stocks et des espaces halieutiques, en vue d'une meilleure définition de l'accès à la ressource dans le cadre des Conventions Locales (les fig.1, 2 et 3 sont réalisées de manière participative avec les communautés des pêcheurs des sites concernés);
- L'appui aux CLPA de Joal, Mbour et Sindia dans l'élaboration de trois conventions locales pour une gestion durable des ressources halieutiques (les premières CL dans la pêche maritime). Cette étape constitue un passage important pour la mise en place des UGD.
- La formation d'une dizaine de relais communautaires fournis par les CLPA de Sindia, Mbour et Joal permettant de renforcer les capacités techniques des CLPA en terme d'animation des réunions, de collecte de données de pêche, d'utilisation des fiches d'états des lieux, de prise de notes au cours des rencontres, de compte rendu de réunion, etc. Ils apportent un appui aux services techniques et jouent un important rôle dans le processus de mise en place des UGD

Dans le domaine de la conservation de la biodiversité : Une stratégie nationale sur les AMP a été élaborée et validée: La mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie a démarré. Parmi les activités déjà mises en œuvre on peut noter l'appui aux activités éco touristiques comme activités alternatives de soutien à la gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth ; la participation du projet à l'équipement du bureau d'accueil et d'information du syndicat d'initiative et du tourisme de Joal Fadiouth. Ceci a permis d'appuyer le recyclage et la reconversion des pêcheurs sortis de l'AMP en éco-guides. Le projet a permis aussi la participation à un atelier de formation/renforcement de capacités des agents des AMP du Sénégal (en Afrique du Sud). Ceci a pour but de certifier des gestionnaires des AMP et de faire leur promotion par un encouragement dans le renforcement des capacités. En outre le démarrage du processus de balisage de l'AMP de Cayar (une des AMP de la zone d'intervention du projet), a été entamé. Cette initiative intègre un processus de suivi des balises des AMP ciblées par le projet qui a été réalisé cette année sur celle de Joal-Fadiouth.

Le projet *USAID/COMFISH* accorde une importance particulière aux initiatives de renforcement des capacités pouvant soutenir un changement de comportement durable des acteurs à tous les niveaux de la gouvernance pour une gestion rationnelle et responsable des pêches. C'est la raison pour laquelle, la stratégie du projet intègre un volet important d'identification, de promotion et d'intégration ***des bonnes pratiques de gestion utilisées au niveau local dans le processus de la mise en place des plans d'aménagement sur les stocks prioritaires.*** Ainsi un processus de sélection des bonnes pratiques a été mené à son terme par l'organisation les 6 et 7 juin 2012 de l'atelier national sur les bonnes pratiques dans la pêche artisanale au Sénégal. Les deux meilleures initiatives primées ainsi que toutes celles présentées ont fait l'objet d'un reportage du GREP (Groupe de journalistes spécialisés dans l'environnement) pour une vulgarisation de ces pratiques et leur distribution et

partage à large échelle. Cette initiative sera reconduite en troisième année et un plan d'action pour l'intégration de ces bonnes pratiques dans les processus de planification des pêcheries sera mis en place. Les bonnes pratiques de pêche se sont également avérées très efficaces en apportant un appui collatéral au projet. Elles ont contribué à une meilleure visibilité du projet et ont suscité de l'engouement autour de la stratégie du projet.

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Résultats	Notes
6. Nombre de plans d'action et ou projet élaborés pour accompagner le processus d'aménagement des pêcheries	NA	2	Stratégie de renforcement du pouvoir des femmes, Stratégie pour les CLPA pour l'implantation des UGD
7. Nombre d'études techniques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion et des unités de gestion durables	NA	2	Recensement de la Pêche Crevet- tière dans la Zone du Sine Saloum Rôle des femmes dans les commu- nautés de pêche à Dakar, sur la Petite Cote et le Sine Saloum
9. Nombre de politiques/règlements et de procédures administratives analysées	11	10	Politiques, règlements et procé- dures analysés lors de l'élaboration des conventions lo- cales
10. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives rédigés et présentés au public/acteurs pour consultation	3	3	3 conventions locales
11. Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives soumis pour adoption officielle	3	3	3 conventions locales
12. Le Nombre de politiques/ règle- ments et procédures administratives approuvés grâce à l'assistance du GUS	3	2	Convention locale de Sindia et de Mbour
13. Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives approuvés et mis en œuvre	2	0	
14. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	NA	4	-Processus sur les bonnes pra- tiques (Concours, sélection et prix, visites d'échange entre pêcheurs, production d'un magazine sur les meilleures pratiques) Les Conventions locales de Mbour, Joal et Sindia
15. Nombre d'acteurs ayant adopté de nouvelles règles de gestion concertée des ressources halieutiques	NA	20 940	Acteurs recensés par les relais dans les CLPA de Mbour, Joal et Sindia
16. Nombre de producteurs et autres qui ont appliqué les nouvelles techno- logies ou les pratiques de gestion grâce à l'assistance du GUS	0	0	Cet indicateur n'est pas visé cette année
17. Nombre d'hectares d'importance	17 100	0	

biologique significative et /ou renfermant des ressources naturelles sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain	ha		
18. Nombre d'hectares d'importance biologique significative sous gestion améliorée grâce à l'assistance du gouvernement américain	17 100 ha	0	Le processus de balisage de l'AMP de Cayar a démarré.

RI 3 : Une planification de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques est faite

Le démarrage des activités de cette composante a connu un retard lié au processus d'approbation et de signature du contrat avec l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) partenaire du projet chargé d'exécuter les activités liées au Changement Climatique. Néanmoins un certain nombre d'activités a été menée:

- Un guide devant servir à l'évaluation de la vulnérabilité des acteurs et à la planification de l'adaptation au changement climatique a été élaboré.
- Les capacités des formateurs et des acteurs sur les questions de changements climatiques sont renforcées sur le plan national et au niveau des 09 CLPA ciblés par le projet. Ceci à travers la formation du personnel du projet, des partenaires d'exécution et des femmes transformatrices de Cayar, à Dakar en février 2012. En outre, une formation en veille environnementale a été faite au profit de ces femmes transformatrices pour mieux les aider à se familiariser avec la notion de la veille environnementale et de son importance par rapport à l'évolution de leurs activités. Ceci afin qu'elles puissent envisager et planifier des actions d'adaptation et apporter des réponses adéquates aux changements climatiques. A cela s'ajoute la formation de près de 300 acteurs membres des CLPA au niveau des zones d'intervention ainsi que la participation du projet et de la DPM au cours organisé en juin par l'Université de Rhode Island (URI) sur le Programme Population, Santé et Environnement (PHE).
- En ce qui concerne les évaluations de la vulnérabilité des communautés côtières, le processus a démarré au mois de juillet 2012 par les premières enquêtes exploratoires et le choix des sites;
- La mise en place d'un cadre de concertation avec les Ministères de l'environnement et des pêches est en cours. La première rencontre a eu lieu le 25 septembre 2012. Ceci en vue de la création de synergie dans les interventions et une meilleure intégration des aspects du changement climatique dans les politiques de pêche.
- En plus de ces activités toute une série d'initiatives (études scientifiques, cartographie SIG) est en cours pour: a) fournir des séries statistiques agrégées sur vingt ans (20 ans) de l'effort de pêche et des captures des 06 espèces prioritaires du Projet USAID/COMFISH qui sont la sardinelle (plate et ronde), l'Ethmalose, la crevette côtière, le thiof, et le poulpe. b) Fournir des séries statistiques (sur 20 ans) relatives à l'impact de l'environnement sur les débarquements des populations de sardinelles (températures, indices d'upwelling, etc.). Ceci afin de déterminer les facteurs environnementaux influençant la dynamique des populations de sardinelle.

De manière plus globale, les initiatives entreprises par le projet USAID/COMFISH dans le processus de mise en place des plans de gestion et /ou d'aménagement des stocks prioritaires sont diverses:

- Harmonisation de la capacité d'exploitation des pêcheurs avec la capacité productive des stocks pêchés pour une pêche durable ;
- Appui à la mise en place et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de gestion des AMP au Sénégal;
- Appui à l'instauration de repos biologique au niveau du département de Mbour (participation à la fourniture des pots devant servir d'habitats aux poulpes pendant les périodes de repos biologique) ;
- l'amélioration de la gouvernance locale des pêcheries (CLPA, CLP, Conventions locales et plans de gestion des pêcheries);
- Renforcement des capacités des acteurs et des institutions (évaluation de la vulnérabilité et planification de l'adaptation au changement climatique, participation au cours de changement climatique à URI).

Toutes ces initiatives dont la mise en œuvre se poursuivra pendant toute la durée du projet, ont pour but d'augmenter la résilience des communautés côtières et des écosystèmes marins et côtiers aux effets du changement climatique par la mise en place de stratégies adaptées et efficaces.

Les résultats de tout ce travail seront intégrés au processus de mise en place des plans d'aménagement susmentionnés afin d'aider le Sénégal à mettre en place une stratégie efficace d'information et de sensibilisation de la gestion durable de ses pêcheries, intégrant la problématique liée au changement climatique.

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Résultats	Notes
19. Nombre d'individus ayant bénéficié d'une formation sur le changement climatique grâce à l'assistance du Gouvernement américain	650	394	La cible n'a pas été atteinte car les formations au niveau des sites d'évaluation de la vulnérabilité seront faites en troisième année à cause du retard accusé dans le démarrage des activités
20. Nombre d'évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques conduites grâce à l'assistance du gouvernement américain	3	0	Des missions de prospection dans les sites vulnérables ont été effectuées. Trois sites ont été choisis pour l'évaluation de la vulnérabilité
21. Nombre de lois, politiques, stratégies, plans, accords ou règlements sur les changements climatiques (atténuation ou adaptation) et/ou conservation de la biodiversité proposés officiellement, adopté ou mise en œuvre grâce à l'assistance du gouvernement américain.	0	0	
22. Nombre d'acteurs ayant accru leurs capacités à s'adapter aux impacts de la variabilité et du changement climatique grâce à l'assistance du gouvernement américain	700	977	Cible dépassée

RI 4: La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation des bénéfices sociaux et économiques des communautés de pêcheurs et de leur résilience au changement climatique et

Un état de référence sur le bien-être socio-économique des acteurs est réalisé. Pour mesurer la performance du projet par rapport à l'amélioration du bien-être social et économique des acteurs vivant dans les sites, le projet a développé un état de référence intégrant des indicateurs d'évaluation et de suivi de la performance du projet.

Un processus de mise en place d'un label local est enclenché pour la transformation artisanale. Dans le but d'aider les femmes transformatrices à moderniser leurs outils de travail, d'augmenter leur capacité de production, d'améliorer leurs conditions de travail et d'augmenter les profits tirés de leurs activités, le projet USAID/COMFISH a démarré un processus d'*Amélioration des techniques de traitement et de conservation artisanale des produits halieutiques à Cayar*. L'activité phare de cette initiative est la mise en place d'une unité moderne de transformation artisanale du poisson qui aidera à la mise en place d'un label local pour les produits de Cayar issus de la transformation artisanale du poisson (principalement la sardinelle braisée salée séchée ou « keccax »). Les activités ont démarré par un diagnostic sur les contraintes liées aux bonnes pratiques de transformation et à la mise en place d'un plan d'action visant l'amélioration des techniques. Les résultats suivants ont été atteints dans le cadre de la mise en œuvre du dit plan d'action:

- la réalisation d'un audit des infrastructures de transformation à Cayar;
- La réalisation d'analyses microbiologiques sur les produits transformés (*le keccax*)
- Des sessions de formation en changement climatique, en hygiène et qualité, en alphabétisation et en leadership, veille environnementale, normalisation des unités de transformation, ont été réalisées.

Une analyse coût-bénéfice a été aussi faite par un agent de l'USAID à Washington, D.C sur cette activité du projet USAID/COMFISH visant à améliorer la qualité de la sardinelle transformée (Kec-cax). Cette analyse a révélé que l'assistance de l'Initiative Alimentaire pour l'Avenir (FTF) de l'USAID rapportera un impressionnant retour sur investissement. Ce résultat est basé sur des hypothèses relatives au prix du poisson et des tendances des débarquements futures, etc. Certaines hypothèses font toujours l'objet de vérification.

En plus, toutes les activités menées dans le processus de mise en place des plans de gestion (les conventions locales, études socio-économiques) et les activités à venir, convergeront vers l'amélioration et l'augmentation des profits que les acteurs peuvent tirer de la pêche durable et rationnelle.

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateur	Cibles	Résultats	Notes
23. Nombre d'entreprises privés de sécurité alimentaire (à but lucratif), d'organisations de producteurs, d'associations d'utilisateurs d'eau, de groupes de femmes, d'associations commerciales et professionnelles et d'organisations communautaires de base (OCB) qui reçoivent une assistance du gouvernement américain.	21	20	12 CLPA (Cayar, Mbour, Joal, Sindia, Foudiougne, Yen Dialaw, Rufisque-Bargny, St-Louis, Ziguinchor, Dakar-Ouest, Niodior et Fimela) FENAGIE, CNPS, Try (Gambia), GIE Mametoulaye Diène, GIE Awa Guèye Kébé, SUDEMS et FENATRAMS
24. Nombre de ménages ruraux bénéficiant directement de l'assistance du Gou-	NA	NA	Le recensement est fait. 10 272 ménages recensés

vernement Américain			dans le 7 CLPA du projet)
25. Les acteurs du secteur de la pêche dans les sites du projet sentent une amélioration de leur bien-être social grâce à l'assistance du Gouvernement Américain (ce n'est pas un indicateur FTF, mais il permet de mesurer l'impact du projet)	NA	NA	La Situation de référence est faite

3. ACTIVITES DE LA TROISIEME ANNEE

3.1 Introduction

L'objectif du projet *USAID/COMFISH* est de mettre en place des plans d'aménagement des pêcheries à travers un processus de mise en place d'Unités de Gestion Durable (UGD) pour les stocks prioritaires ciblés. Dans cette perspective, les deux premières années du projet se sont focalisées sur la mise en place du niveau 1 du processus représenté par la figure 5 qui passe par la réalisation du processus représenté en figure 4. Cette première phase appelée phase de Diagnostic et d'Analyse est indispensable dans la démarche écosystémique pour une cogestion durable des pêcheries. Elle permet de comprendre, à travers un diagnostic et une analyse participative, la dynamique et les interactions complexes des différents facteurs (institutionnels, juridiques, socio-économiques, culturels, biologiques, environnementaux), à prendre en compte dans le processus. Ceci a permis de définir des stratégies et synergies d'intervention cohérentes et efficaces au niveau local et politique. Ainsi cette démarche a permis de mettre en place des plans d'action et de stratégies à intégrer dans le processus d'aménagement des stocks ciblés.

L'année trois du projet (matérialisée par le présent Plan de travail), va se focaliser sur la réalisation du processus du niveau 2 représenté par la figure 5. Il s'agira surtout de la mise en œuvre des différentes stratégies identifiées et/ou élaborées lors des années précédentes mais aussi de l'analyse des résultats des études scientifiques à intégrer dans la mise place de l'UGD de la sardinelle et des autres stocks prioritaires et du démarrage de l'élaboration du plan de gestion de la sardinelle.

3.2 Contexte de la planification

Le présent Plan de travail va se dérouler dans un contexte où la mise en œuvre des axes stratégiques visant les cinq résultats attendus du projet pour les plans d'aménagement des stocks prioritaires, a bien démarré à savoir:

- L'élaboration des plans de gestion des unités de gestion durable à l'échelle des 05 stocks prioritaires;
- La mise en place de bases de données scientifiques pour appuyer les plans de gestion, les Unités de Gestion Durables et la promotion du partage de l'information entre les acteurs impliqués dans le processus;
- L'élaboration d'un projet de plan d'action sur la gestion de la capacité des pêches;
- Le renforcement des capacités des institutions et acteurs dans la gouvernance et la gestion des pêches maritimes;
- Le renforcement de la concertation entre tous les intervenants et à tous les niveaux de la gouvernance des pêcheries;
- Le développement de synergies entre les programmes impliqués dans la gestion des pêches pour la mise en place d'Unités de Gestion Durable;

- Le renforcement de la résilience des communautés de pêcheurs aux effets du changement climatique;
- Le renforcement et l'amélioration conditions de travail et des moyens de subsistance des acteurs, particulièrement des femmes transformatrices actives dans la pêche.

Le développement d'une stratégie pour la mise en place de l'Unité de gestion Durable reste la question centrale. La première étape devra se faire à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion locaux. Pour cela, la nécessité d'une concertation locale (niveau site, niveau sous-préfecture, niveau préfecture) et le renforcement des organes de gouvernance des pêcheries sont indispensables. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre des Conventions Locales dans les CLPA ciblés permettra de renforcer la concertation entre les acteurs d'un même site de pêche, mais aussi avec les niveaux sous préfectoraux et préfectoraux, à travers les nombreuses rencontres des Instances de Coordination et de Conseil (ICC) organisées cette année par le projet au niveau des sites ciblés. La Convention Locale (CL) a été utilisée comme outil juridique pour renforcer et négocier les règles de gestion au niveau local. Au cours de l'élaboration de la Convention Locale, trois actions ont permis de renforcer les capacités fonctionnelles des organes de gouvernance : (i) l'amélioration des capacités techniques des relais issus des CLPA ; (ii) le renforcement des capacités des ICC à travers les formations effectuées par le projet sur les outils de gestion durables de la ressource ; (iii) un renforcement des connaissances juridiques et organisationnelles des acteurs (visant une meilleure connaissance des textes législatifs, du code de la pêche et des principes sur le leadership, etc.).

Avec l'élaboration des trois Conventions Locales dans les CLPA de Sindia, Mbour et Joal, on peut considérer que la mise en place de l'Unité de Gestion Durable pour les pêcheries de sardinelle a démarré. Du fait que le projet vise l'échelle du stock de sardinelle, il sera donc nécessaire de poursuivre et de finaliser l'élaboration des Conventions Locales de Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar pour couvrir près de 80% de l'effort de pêche exercé sur le stock et démarrer les concertations régionales (inter- CLPA) et nationales pour l'élaboration du plan de gestion sur cette espèce.

Il est évident que l'apport des connaissances locales est déterminant dans l'élaboration des plans de gestion locales et la mise en place des UGD. En effet, les résultats des nombreux focus-groups organisés au niveau des métiers de la pêche ont permis d'alimenter les réflexions sur le potentiel de pêche au niveau de ces zones, mais aussi d'apporter des informations relatives à la définition de règles de gestion locale des pêcheries. Toutefois l'apport de la science est indispensable pour donner un contenu scientifique aux propositions des acteurs et finaliser le concept de l'UGD (équilibre entre la dimension humaine et la productivité du stock). En plus, la mise en place d'un dispositif de suivi participatif de la ressource pour accompagner les plans de gestion locaux et les UGD s'avère indispensable pour une meilleure connaissance des débarquements et de la dynamique des populations au niveau du stock. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les interventions de l'UPA, l'IRD/IFAN, et du CRODT qui vont mettre en place des données scientifiques de base qui seront utilisées pour l'évaluation de l'état biologique et socio-économique des stocks et des pêcheries ciblés aussi bien par le projet que par les partenaires dans le cadre de l'aménagement des stocks prioritaires répertoriés au **tableau 1**. En même temps, il faudra tenir compte des prélèvements opérés par la pêche industrielle et ceux de la pêche INN pour la mise en place de l'UGD de la sardinelle.

Ainsi l'ensemble des autres axes stratégiques développés dans le processus n'ont pour objectif que de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion locaux (Conventions Locale) et des plans de gestion à l'échelle du stock (UGD). Il s'agit : de la mise en place de bases de données scientifiques, du renforcement des capacités des institutions et acteurs dans la gouvernance à travers de outils et approches nouveaux inspirés par l'Université de Rhode Island des Etats-Unis, du

renforcement de la concertation entre acteurs à tous les niveaux de la gouvernance des pêcheries, du développement de synergies entre les programmes impliqués dans la gestion des pêches, du renforcement de la résilience des communautés de pêcheurs aux changements climatiques et du renforcement des moyens de subsistance des acteurs et de la prise en compte de la dimension genre à travers les études sur la chaîne des valeurs et la mise en place d'un label local pour une meilleure valorisation des produits halieutiques transformés.

3.3 Description des activités

3.3.1 Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcées pour l'augmentation de leur résilience au changement climatique et l'application de la cogestion dans le cadre des UGD:

Aujourd'hui, tous les acteurs s'accordent sur le fait que l'Etat ne peut pas, à lui seul, faire face à l'ensemble des problèmes qui menacent la durabilité de la pêche. Ainsi, les institutions de gestion, les Organisations professionnelles (OP) de la pêche, les organisations de recherche et de formation, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les partenaires au développement, conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent au secteur de la pêche, prennent de plus en plus d'initiatives. Toutefois les capacités de ces institutions et acteurs doivent être renforcées pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans ce processus.

Le projet *USAID/COMFISH* a choisi le Conseils Locaux de la Pêche Artisanale comme point d'entrée institutionnel pour aller vers la mise en place des plans de gestion. Mais du fait de leur non-fonctionnalité, le projet, à travers un vaste programme de renforcement de capacités à tous les niveaux de la gouvernance, a tenu à appuyer cette institution afin qu'elle puisse assister l'Administration des pêches dans les opérations de suivi, de contrôle des activités de pêche ainsi que dans la formulation des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries locales. Pour leur permettre de mieux planifier et d'accroître leurs ressources financières, les capacités des CLPA sont en train d'être renforcées tout en développant leurs relations avec les collectivités locales, (l'Administration territoriale) et centrale. En même temps, les capacités des organisations professionnelles et des acteurs (pêcheurs, femmes transformatrices, associations de pêcheurs, etc.), sont renforcées afin qu'ils deviennent des groupes de pression capables de défendre leurs intérêts dans les processus de prise de décision.

Ainsi, à travers le programme de renforcement de capacités, quatre niveaux d'interventions sont prévus par le projet cette année :

- L'appui à la mise en œuvre de la **Stratégie de renforcement des capacités des CLPA** qui a été élaborée par le projet après la réalisation d'un cadre de référence pour mesurer la performance du projet sur l'efficacité de gestion des CLPA;
- L'appui à la mise en œuvre de la **stratégie de renforcement du pouvoir des femmes** développée en deuxième année;
- Le renforcement des capacités des organisations professionnelles et des institutions de gestion;
- Le renforcement des structures nationales de recherche et de formation ainsi que celui des acteurs pour améliorer le système d'information sur les stocks prioritaires (subventions accordées aux institutions de recherches à travers des activités ponctuelles de terrain: IUPA, ISRA/CRODT, IFAN/IRD, le CSE et l'ISE, mais aussi le «Sea Grants Program».

Activité 3.3.1.1 : Appui à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des CLPA y compris des organisations de pêcheurs dans les Zones d'intervention du projet

La stratégie de renforcement des capacités des CLPA est nécessaire pour la mise en place d'unités de gestion durable des ressources halieutiques et une meilleure implication des acteurs locaux dans la gestion des pêcheries. Cette vision est fondée sur le développement de la bonne gouvernance ainsi que sur la promotion de systèmes durables de gestion des ressources halieutiques. La stratégie de renforcement des capacités des CLPA a été élaborée sur la base des recommandations issues (i) de l'atelier d'identification des stocks clés tenu à Dakar du 22 au 24 juillet 2011, (ii) du rapport d'évaluation des Conseils locaux de Pêche Artisanale (décembre 2011), (iii) de l'atelier de renforcement des capacités des femmes évoluant dans les CLPA tenu à Dakar en mars 2012 et enfin (iv) des recommandations de l'atelier d'identification de stratégies pour les CLPA dans la mise en place des unités de gestion durable des ressources halieutiques tenu en mars 2012.

L'évaluation du fonctionnement des CLPA a montré de nombreuses insuffisances qu'il convient de régler pour permettre aux CLPA de jouer pleinement leurs rôles dans l'aménagement et la gestion locale des pêcheries. Ces problèmes sont d'ordre organisationnel, matériel, technique, managérial et de gestion financière (la mobilisation des ressources, etc.). Ainsi, il est apparu urgent en 2013, de conduire des activités visant à rendre fonctionnels les CLPA par le renforcement de leurs capacités. A cet effet, l'absence de ressources financières constitue un grand défi.

Des actions sont également prévues pour accompagner les représentants des CLPA dans la vulgarisation auprès des acteurs, des formations reçues sur l'organisation du CLPA et le rôle des conseillers dans la cogestion durable des pêcheries.

De même, le CLPA n'étant pas représenté au sein du Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (instance de validation des mesures de gestions soumises au Ministre des Pêches), le projet appuiera la représentativité des CLPA au sein de cet organe pour mieux défendre les mesures de gestion issues des sites de pêche.

Par ailleurs, l'implication des collectivités locales dans la gestion des infrastructures de la pêche est manifeste lors de l'élaboration des Conventions Locales. Elles jouent un rôle important dans l'octroi et la gestion de sites de débarquement et de transformation et pourraient être sollicités dans l'octroi de subventions et la recherche de financement durable pour les CLPA. Le projet *USAID/COMFISH* étudiera aussi les mécanismes actuels de financement des CLPA, et les stratégies à mettre en place afin de pérenniser de manière rentable les interventions du projet dans les CLPA et UGD.

Les résultats attendus de ces activités sont:

- Les capacités des ICC et des acteurs sont renforcées en connaissance des textes législatifs, en meilleure connaissance de l'organisation du fonctionnement et des rôles des CLPA dans la cogestion;
- Les connaissances des acteurs en termes de cogestion sont renforcées;
- Une meilleure communication est développée entre les ICC des CLPA et les acteurs;
- Les CLPA disposent de sièges fonctionnels et une meilleure représentativité au sein du CNCPM;
- Les besoins et les sources de financement possibles pour la fonctionnalité du CLPA sont identifiées pour l'élaboration d'un plan d'action;
- Au moins un CLPA est équipé.

Personnes responsables au niveau du projet: Amadou Niane, Vaque Ndiaye

Institutions partenaires: WWF (Ibrahima Niamadio), les 7 CLPA du projet, la DPM, le consultant

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Accompagner les représentants des CLPA dans l'exercice de restitution des formations sur l'organisation du CLPA et le métier de Conseil	X	X		
Organiser pour les membres des collèges des formations sur les textes réglementaires sur les CLPA	X	X		
Formation pour renforcer les connaissances des CLPA en matière de cogestion	X	X		
Renforcer les moyens de fonctionnement des services des pêches pour assurer le secrétariat du CLPA (Ressources humaines et matérielles)	X	X	X	X
Réunions pour redynamiser le CNCPM et la représentativité du CLPA au sein de cette instance			X	X
Deux ateliers pour renforcer l'implication des collectivités locales dans le financement des CLPA			X	X

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
1 Augmentation de 75% du score de l'indice synthétique de l'efficacité de la gestion des CLPA dans les sites du projet USAID/COMFISH d'ici 2016	Augmentation de 25% en termes de score de l'efficacité de la gestion de 3 CLPA	Les trois CLPA (Mbour, Sindia et Joal) sont visés du fait du démarrage de la mise en œuvre des conventions locales dans ces CLPA).
2: Nombre de personnes ayant reçu une formation sur la sécurité alimentaire et la productivité à court terme	510	Participants prévus aux ateliers de : restitution des formations sur l'organisation du CLPA et le métier de Conseil (210), formation pour renforcer les connaissances des CLPA en matière de cogestion (30x3 CLPA : 90), formations sur les textes réglementaires sur les CLPA (210)
6: Nombre de plans et ou projets élaborés pour accompagner le processus d'aménagement des pêcheries	1	1 plan d'action issu des ateliers sur l'implication des collectivités locales dans le financement des CLPA

Produits

- Deux rapports d'atelier sur l'implication des collectivités locales dans le financement des CLPA ;
- Rapport sur la formation sur les textes réglementaires sur les CLPA ;
- Rapport sur la formation en matière de cogestion ;
- Au moins un siège du CLPA équipé et fonctionnel.

Activité 3.3.1.2 Appui à la mise en œuvre de la stratégie des femmes

Le projet *USAID/COMFISH* vise dans ses objectifs prioritaires à améliorer la gouvernance des pêches artisanales en impliquant tous les acteurs concernés par la gestion des ressources halieutiques y compris les femmes. C'est dans ce cadre, qu'en partenariat avec le WWF et APTE, des activités visant à évaluer le rôle des femmes dans le secteur de la pêche artisanale ont été menées. En effet, un atelier a été organisé en mars 2012, pour permettre aux femmes actives dans toutes les filières de la pêche artisanale (transformatrices, micro-mareyeuses, mareyeuses, et celles opérant dans la capture des ressources halieutiques) de s'exprimer, de donner leurs avis et faire des propositions sur leurs

interventions dans les CLPA et les organisations de la pêche. Cet atelier a élaboré un plan d'action de quatre ans pour le renforcement du rôle, de la place et des préoccupations des femmes dans la pêche et dans les CLPA. Sur cette base une stratégie a été élaborée et une déclaration signée des femmes a été adoptée et paraphée par le Directeur Adjoint des Pêches Maritimes (DPM) du Sénégal. Cette déclaration a été transmise aux autorités de la DPM. En 2013, le projet USAID/COMFISH va s'atteler à appuyer la mise en œuvre de cette stratégie par la conduite des activités prioritaires du plan d'actions adopté durant l'atelier à s'avoir:

1. Le Recensement des femmes actives dans la pêche, l'évaluation de leur contribution dans le secteur;

Cette activité vise à:

- faire un recensement exhaustif de toutes les femmes intervenant dans le sous-secteur de la pêche artisanale. Ce recensement sera conduit en impliquant les relais du projet USAID/COMFISH et les associations des femmes actives dans la pêche (FENATRAMS, Micro-mareyeuses, exportatrices, et celles présentes dans les instances des CLPA, CLP et autres organisations);
- évaluer la contribution des femmes dans secteur de la pêche artisanale;
- organiser un atelier national de restitution et de validation des résultats de cette en partenariat avec le MPAM et la COMHAFAT (Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique).

2. Organiser au niveau des CLPA, des formations sur les droits de la femme, les valeurs et principes que doivent avoir les leaders. Cette activité vise à organiser des sessions de renforcement de capacités des femmes mais également des CLPA situés dans la zone d'intervention du projet. Ces formations modulaires seront exécutées dans chaque CLPA.

3. Vulgariser la déclaration des femmes actives dans la pêche. Cette activité vise à rendre public la déclaration par la conduite des tâches suivantes : (1) une insertion dans les journaux de la place, (2) une mise en ligne au niveau des différentes instances des femmes, (3) un partage avec les femmes parlementaires et sénatrices ainsi qu'avec les tous les parlementaires, (4) une remise officielle au Ministre des pêches lors d'une audience, (5) la recherche de partenaires pour la mise en œuvre de cette déclaration.

Les résultats attendus de ces activités sont:

- Une étude fiable permettant de maîtriser la contribution des femmes dans le secteur de la pêche est réalisée et validée;
- Des sessions de formation sont organisées dans les 07 CLPA sur les droits de la femme, les valeurs et principes que doivent avoir les leaders;
- La déclaration des femmes actives dans la pêche est vulgarisée et transmise aux autorités de la pêche.

Personnes responsables au niveau du projet: Khady Sané Diouf, Najih Lazar

Institutions partenaires: WWF (Ibrahima Niamadio), les 7 CLPA du projet, APTE (Aminata), ENDA GRAF, COMHAFAT, le MPAM, les consultants. la DPM

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Recenser les femmes actives dans la pêche, évaluer leur contribution dans le secteur et restituer les résultats de cette étude	X			
Organiser dans les 7 CLPA des formations sur les droits de la femme, les valeurs et principes que doivent avoir les leaders		X		

Vulgariser la déclaration des femmes	X			
--------------------------------------	---	--	--	--

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
2: Nombre de personnes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire et la productivité	210	Participants aux formations sur les droits de la femme, les valeurs et principes que doivent avoir les leaders (7 CLPAX 30 pax)
3: Nombre de productions écrites et audiovisuelles destinées au renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	1	Rapport d'étude sur le recensement des femmes actives dans la pêche,
4: Ratio des femmes ayant reçu une formation de courte durée sur la sécurité alimentaire et la productivité	50%	Cet indicateur sert à mesurer la part occupée par les femmes dans les activités de renforcement des capacités du projet
23: Nombre d'entreprises privées de sécurité alimentaire (à but lucratif), d'organisations de producteurs, d'associations d'utilisateurs de l'eau, de groupements de femmes, d'associations d'hommes et de femmes d'affaires, et d'OCB ayant reçu un appui du Gouvernement américain	12	Nombre d'organisations de femmes ayant participé aux formations sur les droits de la femme (2 par CLPA). Les GIE Mame Toulaye Guéne et Awa Gueye Kébé seront comptabilisés en «continue»

Produits:

- Un rapport d'étude sur le recensement des femmes actives dans la pêche
- Rapport de formation sur les droits de la femme

Activité 3.3.1.3 Renforcer les capacités des structures nationales de gestion, de la recherche, de formation, des ONG et des acteurs pour améliorer le système d'information, de partage et de communication sur la pêche

Cette activité vise à tester et à mettre en pratique des approches et outils nouveaux importés des USA et conçus pour améliorer la capacités des institutions impliquées dans la recherche et la formation scientifiques à mieux collaborer pour fournir des résultats efficaces et utiles dans le processus d'aménagement des pêcheries. Ainsi, à travers le « Sea Grant Program », le projet *USAID/COMFISH* envisage de renforcer des structures nationales de gestion, de recherche et de formation ainsi que des ONG et des acteurs pour améliorer le système d'information sur les pêches, mettre en place des cadres de concertation adéquats et développer un partenariat efficace dans le domaine de la recherche scientifique pour une gestion durable des ressources halieutiques.

Les activités à développer sont décrites ci-dessous:

- Faire une évaluation des moyens et ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche en vue d'établir un partenariat entre les structures responsables de la recherche et celles chargées de la gestion des pêches ;
- Elaborer un projet pilote portant sur le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs et la promotion des pratiques de pêche durables (engins de pêche, sécurité en mer, etc.). Les thèmes seront choisis au cours des concertations entre les acteurs ;

- Organiser des réunions pour la mise en place du cadre de concertation pour un Partenariat National sur la Recherche Scientifique Concertée sur la pêche (avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la recherche halieutique au Sénégal) ;
- Elaborer un plan d'action pour le Partenariat National sur la Recherche Scientifique Concertée sur la pêche.

Les résultats attendus sont:

- une évaluation des moyens et ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche en vue d'établir un partenariat entre les structures responsables de la recherche et de gestion des pêches est faite ;
- Un projet pilote sur le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs et la promotion des pratiques de pêches durable est élaboré (en partenariat avec le processus du BPP);
- Un cadre de concertation pour le Partenariat National sur la Recherche Scientifique Concertée sur la pêche est mis en place ;
- Un plan d'action sur le Partenariat National sur la Recherche Scientifique Concertée sur la pêche est développé.

Personnes responsables au niveau du projet: Khady Sané Diouf, Najih et Kathy

Institutions partenaires: IUPA, ISRA/CRODT, DPM, IRD/IFAN, WWF, ISE etc.

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Faire une évaluation des moyens et des ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche en vue d'établir un partenariat entre les structures responsables de la recherche et de gestion des pêches	X			
Elaborer un projet pilote portant sur le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs et la promotion des pratiques de pêche durables (engins de pêche, sécurité en mer, etc.)	X			
Organiser des réunions pour la mise en place du cadre de concertation pour le Partenariat National sur la Recherche Scientifique Concertée sur la pêche budget IUPA		X	X	
Elaborer un plan d'action pour le Partenariat National sur la Recherche Scientifique Concertée sur la pêche			X	X

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
3. Nombre de productions écrites et audiovisuelles destinées au renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	1	Rapport d'évaluation des moyens et ressources engagés dans la vulgarisation
5. Nombre d'organisations de recherche et d'enseignement, d'agences gouvernementales, de cadres de concertation et d'ONG dont les capacités sont renforcées grâce à l'appui du projet <i>USAID/COMFISH</i>	1	Le cadre de concertation sur la recherche scientifique
6. Nombre de plans d'action et ou projet élaborés pour accompagner le processus de l'aménagement des pêcheries	2	Projet pilote «Extension» Plan d'action partenariat sur la recherche

Produits:

- Un rapport sur l'évaluation des moyens et ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche;
- Un projet pilote sur le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs et la promotion des pratiques de pêches durable;
- Un cadre de concertation et un plan d'action pour le Partenariat National sur la Recherche Scientifique Concertée sur la pêche

3.3.2 Stratégies, politiques et bonnes pratiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs des ressources marines et non-durables qui menacent la conservation de la biodiversité dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest

Le but de cette partie du plan de travail est de mettre en place des stratégies efficaces permettant de faire face aux mauvaises pratiques et méthodes de gestion dans le processus de mise en place des plans d'aménagement. L'idée est d'intégrer dans la mise en place des plans de gestion, des activités de conservation et de gestion de la biodiversité. Ainsi la mise en place de stratégies efficaces permettant de faire face aux mauvaises pratiques a démarré par l'élaboration de plans de gestion locaux (Conventions locales) et les activités de conservation et de gestion de la biodiversité à travers les interventions dans les Aires Marines Protégées. L'évaluation et la promotion des bonnes pratiques de pêche et de conservation dans les zones ciblées par le projet a été déjà abordée. Elle sera mieux élaboré cette année et va faire l'objet d'échanges entre acteurs en vue de leur intégration dans le processus des plans de gestion . L'apport de la science ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi participatif de la ressource pour accompagner les plans de gestion locaux et les UGD pour une meilleure connaissance des débarquements et la dynamique des populations au niveau du stock, seront pris compte pour donner un contenu crédible aux propositions des acteurs et finaliser le concept de l'UGD. Les données scientifiques collectées, feront l'objet de traitement et d'analyse en vue de leur utilisation dans l'élaboration des plans de gestion.

Un certain nombre d'activités sera aussi développé pour montrer la nécessité et la pertinence de la prise en compte des prélèvements des pêcheries industrielles et de la pêche illégale (INN), dans la mise en place des UGD.

L'ensemble de ces actions seront consolidées dans le présent Plan de travail. Mais ces différentes interventions produiraient plus d'impacts si elles sont coordonnées et basées sur une stratégie beaucoup plus cohérente. C'est ainsi que durant cette année, le projet va continuer à développer des synergies avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de certaines actions.

Ainsi les thèmes et activités abordés pour cette troisième année tourneront autour des axes suivants:

- Promotion des échanges sur les meilleures pratiques de gestion des pêches et recueil des connaissances locales sur les espèces sélectionnées;
- Poursuite de la collaboration et de la synergie avec les programmes partenaires dans la mise en place et mise en œuvre des plans d'aménagement des stocks ciblés;
- Traitement et analyse des données scientifiques collectées;
- Mise en œuvre des Conventions Locales créées et démarrage de Nouvelles Conventions locales dans le cadre de la mise en place des UGD;
- Mise en place et démarrage des concertations pour l'élaboration des plans de gestion,
- Mise en place et démarrage des activités de suivi de la ressource et la gestion des écosystèmes marins (AMP).

Activité 3.3.2.1 Bonnes Pratiques de Pêche (BPP)

Le processus sur les bonnes pratiques a été mené à son terme par l'organisation en juin 2012, de l'atelier national sur les bonnes pratiques dans la pêche artisanale, une première au Sénégal. Un comité de sélection composé des représentants de l'IUPA (président), du WWF (secrétaire) et des autres institutions membres (DPM, FENAGIE-Pêche, COPEM et du cabinet FORACTION) a validé la grille de sélection pour les dossiers à examiner. Le Projet *USAID/COMFISH* a récompensé les deux meilleures pratiques de pêche (Ngararou) et de transformation (Dionewar et Falia). Par la suite, le WWF a appuyé la conduite d'une mission de reportage de presse sur ces deux initiatives et un magazine sur le processus a été produit avec des interviews des principaux acteurs (primés) et des partenaires techniques et financiers. Cette approche de sensibilisation a suscité beaucoup d'intérêt et mieux, certains acteurs ont proposé l'institution du grand prix du Président de la République ou du Ministre de tutelle sur les BPP. Une visite d'échange sur ces BPP a été organisée en août à Ngararou et a vu la participation de tous les acteurs des CLPA de la zone du projet. Le projet va mettre en place en 2013, un dispositif de suivi de l'intégration de ces bonnes pratiques dans le processus de mise en place des plans de gestion. Ce dispositif va contribuer à donner aux acteurs des éléments clés sur le changement de comportement et les innovations à apporter à la gestion des pêches.

Les résultats attendus sont:

- Les bonnes pratiques de la pêche artisanale sont promues;
- Des visites d'échanges et de partages d'expérience entre les pêcheurs sont organisées au niveau des sites du projet;
- Des outils de vulgarisation sur ces bonnes pratiques sont identifiés.

Personnes responsables au niveau du projet: Kathy et Najih

Institutions partenaires: WWF, IUPA, FENAGIE, APTE, CLPA, MPAM, COPEM, Foraction, etc.

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Mettre en place un dispositif de suivi de l'intégration des bonnes pratiques dans le processus de mise en place des plans de gestion	X	X	X	X

Résultats en rapport avec le plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
6: Nombre de plans d'action et ou projets élaborés pour accompagner le processus de l'aménagement des pêcheries	1	Plan d'action sur les BPP

Produits

- Le rapport sur les visites d'échange
- Plan d'action pour l'intégration des BPP dans le processus de mise en place des plans de gestion

Activité 3.3.2.2 Mettre en place des stratégies de collaboration et de synergie avec les programmes et partenaires

Développer une coopération et des synergies avec d'autres projets intervenant dans la gestion durable de la pêche est l'une des stratégies clé du projet *USAID/COMFISH*. C'est ainsi que dès le démarrage

des activités et en collaboration avec la DPM, des contacts ont été établis avec les autres projets par le biais du comité technique et du groupe des bailleurs de fond intervenant dans la pêche.

Les tâches prioritaires de cette activité ont été la conduite d'une mission d'identification des partenaires (enquêtes), l'organisation de réunions de partage des informations sur les activités des différents acteurs, l'élaboration d'un cadre de mise en cohérence, de partenariat et de synergie y compris dans la complémentarité de la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Ainsi, les premiers contacts ont été établis avec le projet COGEPAS (JICA), le projet APL (Ambassade du Japon), le projet PRAO (Banque Mondiale), le projet COMOPECHE (Banque Mondiale), la Coopération Espagnole, la Coopération Italienne et l'Alliance pour une pêche durable. Trois de ces contacts ont présenté une approche favorable et pratique à la collaboration avec le projet. Il s'agit du projet COGEPAS (JICA) et du projet APL (Ambassade du Japon) et de l'Alliance. Ainsi quelques activités de synergie ont été discutées avec ces structures au courant de l'année 2012 et la mise en œuvre prévue durant le présent Plan de travail:

- **Construction de la maison des pêcheurs de Joal.** L'ambassade du Japon a invité le projet *USAID/COMFISH* à appuyer leur initiative de construction d'une maison des pêcheurs à Joal à travers leurs programmes (APL). L'appui du projet *USAID/COMFISH* va consister à participer à l'équipement de la maison des pêcheurs afin de la rendre fonctionnelle. Cette coopération va permettre au projet *USAID/COMFISH* de contribuer à l'opérationnalité des structures institutionnelles de cogestion locale (CLPA, UGD) afin de participer pleinement au processus de la gouvernance locale des pêches. Cette activité sera exécutée en quatrième année en attendant que la maison des pêcheurs soit construite.
- **Appui au processus de mise en place des plans d'aménagement des poulpes et du *Thiof* de la Direction des Pêches Maritimes en collaboration avec la COGEPAS.** Cette initiative qui a démarré aux environs des années 2010 était basée exclusivement sur les connaissances locales des pêcheurs par rapport à ces espèces. Pour le cas du poulpe par exemple, ce processus a permis de mettre en place une période de repos biologique réussie. Ceci a contribué à une réduction de l'effort de pêche et une protection des poulpes à travers la création d'habitats artificiels pour les juvéniles chaque année (immersion des pots). Le projet *USAID/COMFISH* va continuer à contribuer à cette initiative.
- **L'utilisation de l'Alliance pour une pêche durable pour une meilleure vulgarisation des activités du projet *USAID/COMFISH* et de ses partenaires au niveau local et stratégique.** La contribution de l'Alliance dans le cadre du projet *USAID/COMFISH* a été : 1) d'aider à accélérer et rendre durable les dynamiques créées par le projet, (le processus de gestion des ressources halieutiques par les CLPA, les CLP et les UGD); 2) d'informer et de sensibiliser les autorités sur les mesures de gestion jugées pertinentes par les acteurs et l'Alliance et appuyer leur mise en œuvre ; 3) de jouer le rôle de cadre de concertation pour la mise en œuvre des activités du projet *USAID/COMFISH* et la diffusion des résultats pour leur adoption par les acteurs. En perspective de la continuation de cette dynamique, le projet va appuyer l'Alliance à mettre en œuvre les activités énumérées ci-dessous:
 - Analyser les initiatives locales de bonnes pratiques de pêches, informer et sensibiliser les autorités pour leur capitalisation et leur pérennisation ;
 - Organiser des causeries-café sur des thèmes d'intérêt communs liés au développement durable des pêcheries pour le Projet *USAID/COMFISH*, l'Alliance, le WWF, APTE, le GREP et la Direction des Pêches Maritimes.

Les résultats attendus sont:

- L'utilisation des ressources financières et humaines à travers une complémentarité dans les interventions en vue de la mise en place de plans de gestions, est efficiente ;
- La mise en œuvre du plan d'action de l'Alliance pour une pêche durable est appuyée.

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Christopher Mathews, Vaque Ndiaye

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: COGEPAS, WWF, APTE, GREP, DPM

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Développer à travers les CLPA, des synergies avec les partenaires intervenant dans la même zone (ex. COGEPAS)	X	X	X	X
Appuyer les activités des partenaires actifs dans la gestion durable des pêcheries (Pots de poulpe)	X	X	X	X
Appuyer la mise en œuvre du plan d'action de l'Alliance pour une gestion durable	X	X	X	X

Résultats attendus en rapport avec le plan de performance et indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
8: Nombre d'axes de synergies créés dans le processus de mise en place des unités de gestion durable	2	Appui à la mise en place du plan d'aménagement du poulpe et du <i>Thiof</i>
18: Nombre d'hectares dans les zones d'importance biologique significative sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain	TBD	l'immersion des pots (poulpe) CLPA de Mbour, Sindia et Joal (estimation des superficies touchées à faire)

Produits

- Achat de 2000 pots à poulpe pour contribuer aux mesures de gestion initiées sur cette espèce;
- Les rapports d'activité de l'Alliance

Activité 3.3.2.3 Améliorer la base de données scientifique pour le démarrage de l'élaboration des plans d'aménagement participatifs des stocks ciblés

Poursuivre la collecte de données sur la sardinelle, la crevette, le poulpe, le *cobo* et le *Thiof*. Dans le cadre de l'évaluation des stocks sélectionnés, le projet *USAID/COMFISH* va continuer le programme d'échantillonnage pour caractériser la structure biologique de la croissance et de la reproduction des 5 espèces ciblées en collaboration avec l'IUPA et l'IRD. Des échantillons représentatifs mensuels seront prélevés dans la zone d'intervention sur la taille et l'âge pour établir des fréquences taille/âge sur les sardinelles, *thiof*, et le *cobo*. En même temps, des fréquences de tailles seront analysées par le model *ELEFAN* pour déterminer l'âge et la mortalité des crevettes et du poulpe. Ce travail constitue un préalable pour l'évaluation de l'état d'exploitation des stocks ciblés.

Organiser un groupe de travail sur l'évaluation biologique et socio-économique des stocks de sardinelle. Les études initiées sur l'évaluation et la gestion des sardinelles en 2012 par le projet

USAID/COMFISH sur la sardinelle seront complétées cette année (2013). Un groupe de de travail sera organisé pour la validation, l'identification des facteurs à prendre en compte au niveau national et sous régional (espace CSRP et CCLME) dans la mise en place de l'UGD de ce stock partagé.

Démarrer un processus d'évaluation (par l'examen formel) des données et des résultats d'évaluation des stocks des espèces sélectionnées par les gestionnaires des pêches du Ministère des Pêches Maritimes, et des différentes parties prenantes. Le processus sera utilisé pour faire une présentation annuelle régulière sur l'état des stocks et des recommandations pratiques sur la gestion et la recherche (DPM, CRODT, et CLPA/UGD).

Les évaluations des stocks seront préparées annuellement par un comité scientifique présidé par le Directeur du CRODT avec la participation des scientifiques de la pêche auprès des institutions de recherche et de gestion tels que la DPM, le CRODT, l'IUPA, l'IRD, la CSRP, l'USAID, le GIRMAC, le WWF, le COGEPAS etc. Le processus se déroulera une fois par an pour une liste de trois espèces (en moyenne par session) en fonction des besoins et des priorités définies par la DPM suite à une série de consultation avec les acteurs de pêches à travers des ateliers de compilation des données et de résultats d'analyses.

Démarrer la formulation de plan de gestion sur la crevette au Sine Saloum en intégrant les connaissances locales. Pour appuyer la mise en place du plan de gestion de la crevette côtière, les études socio-économiques démarrées depuis 2005 par l'USAID en collaboration avec L'IUCN ont été reprises par le projet *USAID/COMFISH* en 2011. Vers Novembre 2012 des données sur un cycle annuel complet seront disponibles et vont être analysées en utilisant la méthode l'IUCN (2002-2005). Il s'agira de:

- Tester les prédictions de 2004 sur les effets du non contrôle, de la surexploitation causée par l'accès libre à la pêcherie de crevette au Sine Saloum;
- Comparer les deux études (USAID/COMFISH et IUCN);
- Appliquer les leçons tirées de ces deux méthodes dans la création du second plan de gestion des crevettes (utilisant le premier plan de gestion participatif produit par l'IUCN comme point de départ).

Il faudra également continuer l'échantillonnage pour avoir des données sur toute un cycle biologique annuel (2012-2013) et organiser une séance de révision participative du plan de gestion existant en 2013-2014. Ce plan de gestion participatif révisé pourra constituer une base de gestion des crevettes en 2014 à travers l'organisation d'ateliers au niveau des six zones de pêche clés au Sine Saloum et même dans tout le Sine Saloum.

Continuer la collecte de données sur l'Ethmalose (cobo) en appui à la mise en place de plan de gestion sur cette espèce au Sine Saloum. L'Ethmalose (*Ethmalosa fimbria*, cobo) constitue l'un des stocks prioritaires du projet *USAID/COMFISH*. Il constitue, après la crevette côtière, la seconde espèce la plus pêchée au Sine Saloum. Le projet *USAID/COMFISH* s'est focalisé sur la crevette en 2012 au Sine Saloum et va, à partir de cette année, associer le stock de *cobo* dans les échantillonnages de telle sorte que la durabilité des deux espèces puisse être assurée. Le système d'échantillonnage socio-économique mis en place pour appuyer la durabilité biologique de la crevette côtière du Sine Saloum sera étendu au *cobo* (commençant en octobre 2013). Les données collectées en 2013 seront utilisées pour identifier des stratégies de pêche biologiquement et socio économiquement durables dans la mise en place d'un plan de gestion participatif pour le *cobo* et la mise en plan de l'UGD *cobo* (vers début 2014). Cette UGD *cobo* va coopérer avec l'UGD crevette qui sera créée au même moment au Sine Saloum. Ainsi ces deux espèces pourront être conjointement gérées.

Mettre à jour la réalisation des cartes SIG à partir de base de données sur les informations relatives aux stocks, aux CLPA appuyés par le projet USAID/COMFISH. La base de données SIG (Système d'information géographique) démarrée en première année est en train d'être progressivement alimentée, complétée et mise à la disposition de tous les acteurs. La combinaison de la cartographie participative et scientifique des stocks, des ressources, des habitats et l'occupation spéciale des communautés de pêcheurs a été un outil indispensable pour comprendre les aspects biologiques à intégrer dans le processus de mise en place des UGD pour les stocks ciblés.

La cartographie participative des CLPA de Mbour/Sindia/Joal a permis de voir que la plupart des pêcheurs dans la zone d'intervention du projet ciblent le même stock et que les pêcheries artisanales et industrielles exploitent aussi le même stock de sardinelle. Ceci a facilité la compréhension de la nécessité d'intégrer la pêche industrielle dans le processus. Le projet USAID/COMFISH va continuer cet exercice dans les autres CLPA (Cayar, Rufisque/Bargny, Yenne/Dialaw et Foudiougne) mais aussi sur les autres stocks prioritaires (crevette, *cobo*, etc.). Les cartes SIG déjà existantes seront mises à jour à partir des bases de données sur les informations relatives à ces stocks pour renforcer la mise en place participative des plans de gestion et des UGD.

Extension au site de Kafountine des enquêtes sur la pêche à l'extérieur de la ZEE Sénégalaise. Le projet USAID/COMFISH a mis en place un partenariat pour l'évaluation des stocks (pour appuyer la DPM et renforcer les capacités du CRODT). L'une des missions du CRODT était de produire des données qui vont permettre : (i) d'estimer le volume des captures de la pêche artisanale débarqué au Sénégal et provenant des pays voisins (Mauritanie, Guinée etc.) (ii) le volume de l'effort déployé dans l'exploitation de ces stocks. Les résultats de ces études seront produits cette année. La visite effectuée par le personnel du projet à Ziguinchor et Saint-Louis pour évaluer le système d'échantillonnage du CRODT est satisfaisante. Il serait intéressant d'étendre ce travail à Kafountine pour une intégration des données sur les débarquements provenant de la Gambie. Ceci permettra de compléter et de finaliser cette étude et de mieux collaborer avec le projet USAID/Ba Nafaa sur l'estimation des débarquements sur la sardinelle au Sénégal. Cette question sera mise en œuvre probablement en quatrième année.

Organiser un atelier relatif à la reconstruction des captures et prendre en compte du volume de la Pêche illégale (INN). Les données sur les captures rapportées à la FAO par les pays sont compilées sans aucune correction et peuvent contenir des omissions ou des erreurs. Les statistiques nationales contiennent souvent des erreurs qui peuvent conduire à des sous-estimations sur:

- Les volumes et la valeur des débarquements;
- La contribution du secteur de la pêche dans l'économie nationale;
- L'insuffisance des fonds alloués à la recherche halieutique et à la gestion des pêches de manière générale.

Le projet USAID/COMFISH en partenariat avec le MPAM, le CRODT, l'IUPA va organiser des sessions de formation pour le transfert de la technologie développée sur la reconstruction des captures au Sénégal. Pour assurer la durabilité d'une telle initiative, des agents de l'administration et/ou de la recherche seront formés à l'utilisation d'une telle technologie. Toutefois la reproduction ou la mise en œuvre de cette technique relève de la souveraineté de l'Etat du Sénégal. Le projet USAID/COMFISH appuiera le Gouvernement du Sénégal à cet effet.

Le projet va mettre en place une base de données permettant de suivre et de renseigner sur l'évolution des activités illicites au Sénégal qui peut influencer considérablement sur les mesures d'aménagement des stocks ciblés.

Organiser un atelier pour tester, former les partenaires et faire des évaluations de la sardinelle (ronde et plate), cobos, crevettes, thiof et poulpe sur la base des fréquences de tailles avec l'utilisation du Modèle ELEFAN. Les initiatives de mise en place des plans d'aménagement démarrées par les partenaires en appui à la DPM ne sont pas basées sur des éléments scientifiques suffisants. Le projet *USAID/COMFISH* va s'investir dans ce domaine en collaboration avec le CRODT, l'IUPA et le MPAM pour mettre en place une méthode d'évaluation simple et peu coûteuse utilisant la technique sur les fréquences de taille « ELEFAN ». Les résultats de cette initiative seront utilisés pour compléter et mettre à jour les connaissances locales dans le processus du plan de gestion et permettra aussi de mettre en évidence les éléments suivants : le niveau exact de surexploitation, la sélectivité des engins utilisés, la taille optimale, la durée de la période de repos biologique etc. Ces résultats seront présentés et testés à l'occasion d'atelier sur la technique d'évaluation "ELEFAN" et seront mis à la disposition de la DPM pour éventuellement la création des UGD grâce à la coopération entre le MPAM, le COGEPAS, le CRODT, l'IFAN/IRD et le projet *USAID/COMFISH*.

L'utilisation du système « ELEFAN » dans la mise en œuvre des plans de gestion et UGD. Des évaluations rentables basées sur les CLPA/UGD et utilisant « ELEFAN » pour l'analyse des données sur la fréquence des tailles seront effectuées. Les résultats seront comparés aux courbes de croissance basées sur la maturité résultant des données fournies par l'IRD/IFAN pour vérifier l'exactitude des évaluations basées sur la taille de la sardinelle et du *thiof*. Les évaluations seront utilisées pour informer le MPAM sur la taille optimale et aux taux d'entrée et d'exploitation de chaque stock étudié. Cela permettra de mettre en place des bases scientifiques plus solides des plans d'aménagement en cours (crevettes, mérou, poulpe) et des stocks de sardinelles et de *cobos* pour lesquelles le projet *USAID/COMFISH* apportera son appui au ministère dans la création des plans d'aménagement.

Les résultats présentés et testés à l'occasion de l'atelier sur ces techniques d'évaluation seront utilisés aussi pour contribuer aux plans de gestion participatifs pour chaque stock prioritaire. Les résultats des évaluations des 6 espèces seront disponibles cette année (2012). Cependant seuls les drafts des plans de gestion participatifs pour la sardinelle et la crevette côtière (Sine Saloum,) seront initiés vers juillet 2013. Ces drafts de plans de gestion vont intégrer des informations sur la proportion occupée par la pêche industrielle et artisanale et le volume de la pêche illégale sur le stock de sardinelle. Les résultats de l'étude socio-économique sur le Sine Saloum seront intégrés grâce à la nouvelle technique d'évaluation « ELEFAN » appliquée sur les données produites à partir des échantillonnages de l'IUPA décrits plus haut (pour faire des évaluations qui couvrent les juvéniles pêchés dans les *bolongs* de Sine Saloum).

Ce Processus d'élaboration des plans de gestion des stocks de ces espèces va intégrer également tout le travail décrit en figure 4 et 5 (construction, inter-CLPA et UGD) sur la mise en place des institutions et structures de gestion pour les UGD afin d'assurer l'appropriation dudit processus par les pêcheurs et différents acteurs impliqués à savoir:

1. Le démarrage du processus de mise en place de cadres de concertation inter CLPA et entre la pêche artisanale et industrielle à l'échelle du stock de sardinelle en vue de la mise en place des UGD ;
2. L'appui à la mise en place de comités départementaux et d'un cadre de concertation nationale pour démarrer l'élaboration du plan de gestion sur les sardinelles (Sine- Saloum);
3. Le démarrage de l'élaboration de plans de gestion de la sardinelle dans les CLPA ciblant cette espèce (UGD) en prenant en compte les connaissances des pêcheurs ;
4. La collaboration avec les autres projets/programmes (COGEPAS, JICA, PRAO) pour démarrer le processus de mise en place des concertations inter-CLPA à l'échelle des stocks de crevette, poulpe, « thiof » en vue de la mise en place des UGD

Les activités à mettre en œuvre sont résumées ci-dessous:

- Poursuivre la collecte de données sur la sardinelle, la crevette, le poulpe, le *cobo* et le *thiof*;
- Poursuivre les études socioéconomiques en appui à la mise en place de plan d'aménagement de la crevette côtière au Sine Saloum;
- Finaliser les études bio socioéconomiques sur les pêcheries de sardinelles au Sénégal et dans la sous-région;
- Organiser un groupe de travail sur l'évaluation biologique et socio-économique des stocks de sardinelle;
- Organiser un atelier pour tester, former les partenaires et faire des évaluations de la sardinelle (ronde et plate), *cobos*, crevettes, *Thiof* et poulpe avec l'utilisation du Système « ELEFAN », BHATTACHARY, etc.
- Utiliser les résultats de ces résultats pour appuyer la mise en place de plans d'aménagement participatifs;
- Organiser un atelier sur les méthodes d'évaluation et d'analyse des stocks en utilisant les données disponibles sur les espèces sélectionnées;
- Restituer les conclusions de l'atelier et discuter des résultats à travers une série de réunions au niveau des zones d'intervention du projet *USAID/COMFISH*;
- Mise en place d'un système conjoint de collecte de données sur le « *thiof* » et le poulpe (synergie avec JICA)
- Appuyer le traitement et l'analyse de données INN (sardinelles et autres) en vue de l'estimation des volumes des captures INN. Atelier pour validation;
- Mettre en place un groupe de travail technique pour le traitement et l'analyse des données relatives aux captures et à la capacité;
- Mettre à jour la réalisation des cartes SIG à partir de base de données sur les informations relatives aux stocks, aux CLPA appuyés par le projet *USAID/COMFISH*, et aux unités de gouvernance administrative.

Les résultats attendus sont:

- Des éléments scientifiques des base sont mis en place dans le processus de mise en place des plans d'aménagement et des UGD des stocks ciblés ;
- Mise en place conjointe d'une stratégie de collecte participative de données de pêche pour les espèces prioritaires;
- Mise en place de cadre participatif pour l'analyse de données scientifiques et leur application aux plans de gestion.

Personnes responsables au niveau du projet : Christopher Mathews, Najih et Vaque Ndiaye

Institutions partenaires: IUPA, IRD/IFAN, CRODT, MPAM, CSE, CLPA, DPSP, US Navy

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Poursuivre la collecte de données sur la sardinelle, la crevette, le poulpe, le <i>cobo</i> et le <i>Thiof</i>	X	X		
Poursuivre les études socioéconomiques en appui à la mise en place de plan d'aménagement de la crevette côtière au Sine Saloum ;	X	X		
Finaliser l'étude bio socioéconomique sur les pêcheries de sardinelles au Sénégal et dans la sous-région	X			
Organiser un groupe de travail sur l'évaluation biologique et socio-économique des stocks de sardinelle	X			
Organiser un atelier pour tester, former les partenaires et faire des évaluations de la sardinelle (ronde et plate), <i>cobos</i> , crevettes, <i>thiof</i> et poulpe avec l'utilisation du Système « ELEFAN »,				

Utiliser les résultats de ces évaluations pour appuyer la mise en place de plans d'aménagement participatifs				
Organiser un atelier sur les méthodes d'évaluation et d'analyse des stocks en utilisant les données disponibles sur les espèces sélectionnées (IUPA)	X			
Restituer les conclusions de l'atelier et discuter des résultats à travers une série de réunions au niveau des zones d'intervention du projet USAID/COMFISH (IUPA)		X		
Mettre en place un système conjoint de collecte de données sur le <i>thiof</i> et le poulpe (synergie avec JICA)		X		
Appuyer le traitement et l'analyse de données INN (sardinelles et autres) en vue de l'estimation des volumes des captures INN. Atelier pour validation des données INN collectées	X	X		
Mettre en place un groupe de travail technique pour le traitement et l'analyse des données de capture et de capacité	X	X		
Mettre à jour la réalisation des cartes SIG à partir de base de données sur les informations relatives aux stocks, aux CLPA appuyés par le projet USAID/COMFISH, et aux unités de gouvernance administrative	X	X	X	X

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire et la productivité grâce à l'aide du Gouvernement américain	195	Participants à l'atelier pour tester, former les partenaires et faire les évaluations de la sardinelle (20) Atelier sur les méthodes d'évaluation et d'analyse des stocks en utilisant les données disponibles sur les espèces sélectionnées(25) Ateliers de restitution des conclusions sur les techniques d'évaluation des stocks au niveau des zones d'intervention du projet (150)
7: Nombre d'études techniques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion et des unités de gestion durables	5	Etudes scientifiques sur la collecte des données; Etudes socioéconomiques (sardinelle et crevette) Cartographie SIG L'étude sur la pêche INN
8: Nombre d'axes de synergies créés dans le processus de mise en place des unités de gestion durable	1	Mise en place d'un système conjoint de collecte de données sur le <i>thiof</i> et le poulpe
14. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	1	Système « ELEFAN »,

Produits

- Rapport technique sur les méthodes d'analyse des données collectées sur les stocks ;
- Rapport sur les captures INN;
- Cartes SIG sur les stocks prioritaires;

- Rapport technique sur la contribution des débarquements de la pêche à l'extérieur de la ZEE Sénégalaise aux statistiques nationales,
- Draft de plan de gestion des stocks de sardinelles et crevettes.

Activité 3.3.2.4 Progressions dans le renforcement du cadre institutionnel pour la mise en place des plans de gestion et des UGD sur les stocks prioritaires

La Convention Locale est un outil de gestion qui permet d'assurer une conservation et une utilisation durable des ressources halieutiques afin de satisfaire les besoins croissants, divers et changeants des populations tout en préservant leurs fonctions productives, écologiques et culturelles au profit des communautés. Dans le cadre du Projet *USAID/COMFISH* l'élaboration et la mise en œuvre de la convention locale vont contribuer à améliorer la gouvernance des pêcheries au niveau locale mais aussi à négocier les différentes règles à intégrer dans le plan de gestion des stocks ciblés et unités de gestion locale (CLPA, UGD etc.).

Suivi du processus d'approbation et appui à la mise œuvre des premières conventions locales (CL) et UGD pour une gestion durable de la ressource. La définition de règles d'accès et de contrôle des ressources halieutiques est nécessaire au niveau local en vue de stopper la spirale de la dégradation. En ce sens, qu'elle vise une durabilité de la gestion des ressources halieutiques en garantissant des conditions d'exploitation qui n'hypothèquent pas leur renouvellement.

Les Conventions Locales de Sindia, Mbour et Joal ayant été validées par les Instances de Coordination et de Conseil (ICC) des différents CLPA, (*fig. 6*), la mise en œuvre des règles de gestion va intégrer le recrutement de personnel complémentaire et le renforcement des capacités de ce personnel et des acteurs. Simultanément, les CLPA seront mieux structurés avec la mise en place de comités de gestion et de commissions pour les rendre fonctionnels.

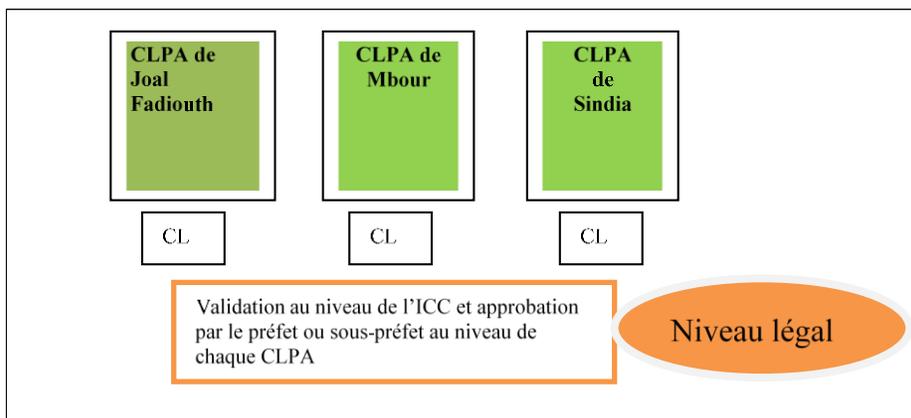


Figure 6: mise en place des trois premières CL de (Sindia, Mbour et Joal Fadiouth)

L'appui à la mise en œuvre des trois premières CL va débuter avec l'harmonisation des règles de gestion définies dans ces 3 CLPA pour démarrer la mise en place de l'UDG de la sardinelle. Cette étape va consister à la mise en place du **cadre de concertation inter CLPA** de Joal Fadiouth, Mbour et Sindia (*Fig. 7*).

Pour démarrer la mise en œuvre des CL il sera nécessaire de:

- Suivre le processus d'approbation des conventions locales de Sindia, Mbour et Joal (arrêtés) ;
- Organiser une rencontre d'harmonisation des règles entre les 3 CLPA du département de Mbour;
- Procéder au recrutement du personnel de terrain complémentaire pour démarrer la mise en œuvre des Conventions Locales;
- Renforcer les capacités des relais et des facilitateurs pour une mise en œuvre efficace des Conventions Locales;
- Démarrer l'organisation des CLPA de Sindia, Mbour et Joal pour la mise en œuvre des Conventions Locales : mise en place d'un comité, mise en place de commissions;
- Appuyer la formalisation de ces organes au sein des CLPA de Sindia, Mbour et Joal (comité, commissions);
- Renforcer les capacités des membres de ces organes afin de permettre aux membres de comprendre leurs rôles et responsabilités;
- Appuyer la mise en place d'un dispositif de surveillance participative au sein des 3 CLPA;
- Appuyer les rencontres d'évaluation annuelle (technique et organisationnelle) de la mise en œuvre de la Convention Locale par les CLPA.

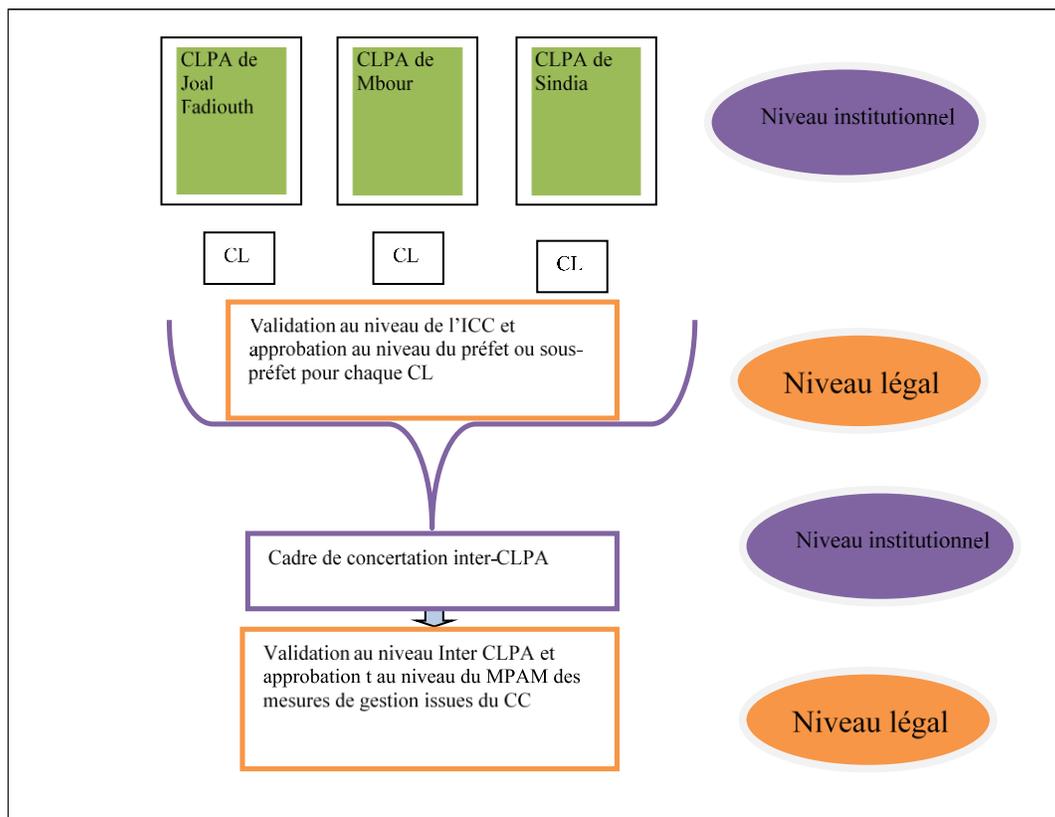


Figure 7. Mise en place de mesures de gestion inter CLPA (Mbour, Sindia, Joal)

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation sur la sécurité alimentaire et la productivité à court terme grâce à l'aide du Gouvernement américain	160	50 personnes X3 CLPA (150) + les 10 relais et facilitateurs
9. Nombre de politiques /règlements/ procédures administratives analysés	3	Analyse des 3 conventions locales de Mbour, Joal et Sindia pour la mise en place du CC inter-CLPA
12 .Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives préparés avec l'assistance du Gouvernement américain l'USG transmis/approuvés	2	CL de Mbour, Joal
13. Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives transmis et mis en œuvre	3	CL de Mbour, Joal, Sindia
16. Nombre de producteurs et autres ayant appliqué de nouvelles technologies ou pratiques de gestion grâce à l'assistance du Gouvernement américain	20 940	Les acteurs des CLPA de Mbour, Joal et Sindia

Appuyer le démarrage de nouvelles Conventions locales dans les CLPA de Cayar, Rufisque/Bargny et Yenne/Dialaw. Simultanément à la mise en œuvre des trois premières CL, et en vue de préparer les plans de gestion à l'échelle du stock, de nouvelles conventions locales vont démarrer dans les sites de Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar. Cette étape va compléter le niveau 1 de la figure 5 (processus de mise en place du plan d'aménagement pour l'UGD de la sardinelle). Elle est réalisée sur le modèle précédent (*fig. 8*) avec les activités suivantes:

- Information des autorités administratives et locales au niveau des CLPA de Cayar, Rufisque/Bargny et Yenne/Dialaw;
- Signature de protocoles de collaboration entre le projet *USAID/COMFISH* et les acteurs clés;
- Mise en place d'un comité de pilotage sous la responsabilité du CLPA ;
- Sélection d'animateurs locaux pour la convention locale;
- Faire l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques et élaboration de document;
- Réactualisation d'éléments de cartographie des pêcheries (Stocks et lieux de pêche) et du littoral;
- Elaboration des règles au niveau villages ou zones;
- Délibération et approbation de la Convention Locale (intra CLPA);
- Mise en place des Cadres de Concertation (CC) inter-CLPA (Cayar, Rufisque/Bargny, Yenne/Dialaw) et (Mbour, Joal, Sindia, Cayar, Rufisque/Bargny et Yen/Dialaw).

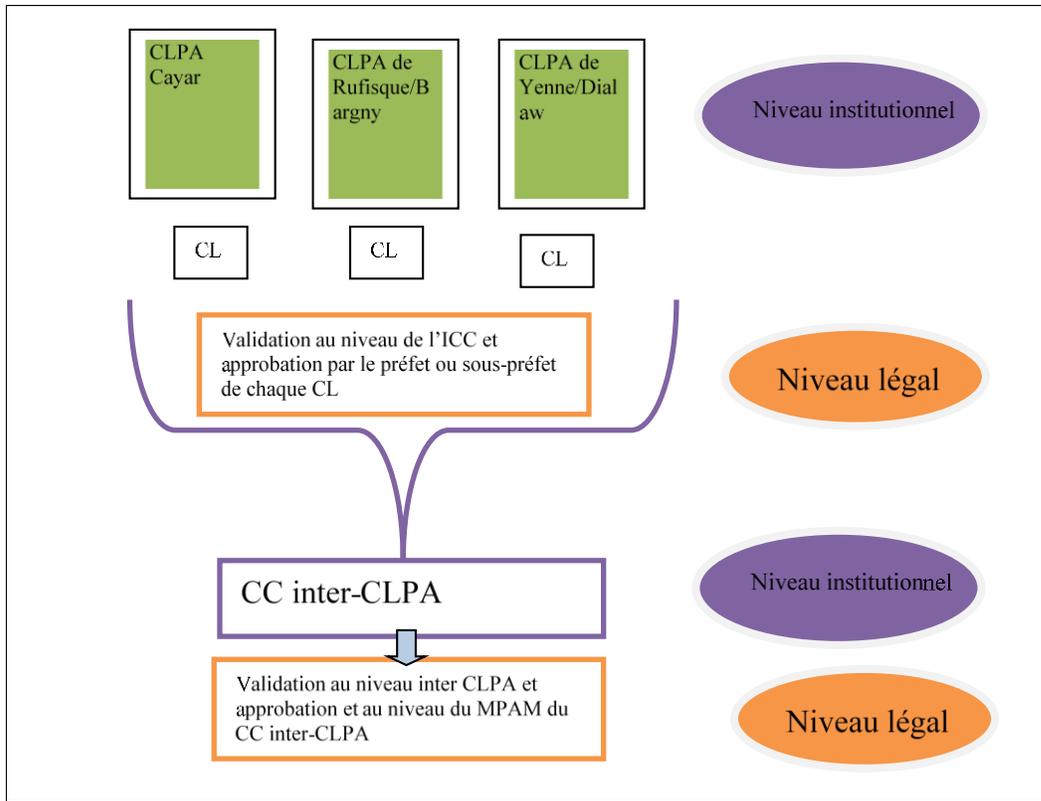


Figure 8. Mise en place de la convention CL inter CLPA (Cayar, Yen/Dialaw et Rufisque/Bargny)

Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
9. Nombre de politiques /règlements/ procédures administratives analysés	10	10 textes analysés lors de l'élaboration des 3 conventions locales
10. Nombre de politiques/règlements /procédures administratives élaborés et présentés pour une consultation publique/des acteurs	3	CL de Cayar, Yene/Dialaw et Rufisque/Bargny
11. Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives présentés pour une législation/un décret	3	3 CL de Cayar, Yen/Dialaw et Rufisque/Bargny
12 .Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives préparés avec l'assistance du Gouvernement américain l'USG transmis/approuvés	3	3 CL de Cayar, Yene/Dialaw et Rufisque/Bargny
14. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	3	CL de Cayar, Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny

A la fin de cette année (Plan de travail 3), les 06 Conventions Locales couvrant la petite côte et une partie de la grande côte seront élaborées. Ainsi, l'élaboration du plan de gestion à l'échelle du stock, va démarrer par l'harmonisation des règles de gestion entre les CLPA ciblant ce stock et la mise en place de cadres de concertation entre les acteurs exploitant ce stock. Dans ce cadre, les activités ci-dessous sont prévues:

- Harmonisation et validation des règles de la convention locale (inter CLPA);
- Appuyer les comités départementaux (CGD) et un cadre de concertation national pour démarrer l'élaboration du plan de gestion sur les sardinelles;
- Démarrer la formulation de plan de gestion sur la crevette au Sine Saloum en intégrant les connaissances locales;
- Démarrer l'élaboration de plans de gestions de la sardinelle dans les CLPA ciblant cette espèce (UGD) en prenant en compte les connaissances des pêcheurs.

Parallèlement les résultats des études scientifiques conduites dans le processus (décrits ci-dessus en session 3.3.2.3), seront intégrés pour la définition des objectifs d'aménagement, la vision, les activités à mettre en œuvre et le système de suivi et d'évaluation du plan de gestion de la sardinelle.

Les résultats attendus sont:

- Les CL de Joal, Mbour et Sindia sont officiellement approuvées et mises en œuvre;
- Les CL de Cayar, Rufisque/Bargny et Yenne/Dialaw sont mise en place et approuvées;
- La mise en place de cadres de concertation inter CLPA pour harmoniser les règles de gestion issues de la convention locale.
- L'organisation des CLPA et le renforcement des capacités pour le démarrage de la mise en œuvre des mesures de gestion issues de la Convention Locale
- Un draft de plan de gestion participatif sur les stocks de sardinelles est produit;
- L'élaboration de plans de gestion sur la crevette est démarrée au Sine Saloum.

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Vaque Ndiaye, Amadou Niane, Frédéric Bambara

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: CLPA, DPM, DEEC, WWF, FENAGIE, collectivités locales

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Appuyer les comités départementaux (CGD) et un cadre de concertation national pour démarrer l'élaboration du plan de gestion sur les sardinelles;	X			
Démarrer la formulation de plan de gestion sur la crevette au Sine Saloum en intégrant les connaissances locales;			X	X
Mbour, Joal, Sindia				
UDG: Organiser une rencontre d'harmonisation des règles entre les 3 CLPA du département de Mbour pour un stock	X			
Procéder au recrutement du personnel de terrain complémentaire pour démarrer la mise en œuvre des Conventions Locales	X			
Suivre le processus d'approbation des conventions locales de Sindia, Mbour et Joal (arrêtés)	X			
Démarrer l'organisation des CLPA de Sindia, Mbour et Joal pour la mise en œuvre des Conventions Locales	X	X		
Appuyer la formalisation de ces organes au sein des CLPA de Sindia, Mbour et Joal (comité, commissions)		X	X	X
Renforcer les capacités des membres de ces organes afin de permettre aux membres de comprendre leurs rôles et responsabilités		X	X	X
Renforcer les capacités des relais et des facilitateurs pour une mise en œuvre efficace des Conventions Locales	X	X		
Appuyer le comité à élaborer un plan d'action stratégique pour une bonne exécution de la convention locale		X	X	
Appuyer la mise en place d'un dispositif de surveillance participative au sein des 3 CLPA	X	X	X	X
Appuyer les rencontres d'évaluation annuelle (technique et organisationnelle) de la mise en œuvre de la Convention Locale par les CLPA				X
CLPA : Cayar, Rufisque/Bargny et Yen/Dialaw				
Informers les autorités administratives et locales au niveau des CLPA de Cayar, Rufisque/Bargny et Yen/Dialaw	X			
Signer des protocoles de collaboration entre <i>USAID/COMFISH</i> et les acteurs clés	X			
Mettre en place un comité de pilotage sous la responsabilité du CLPA	X			
Sélectionner les animateurs locaux pour la Convention Locale	X	X	X	
Faire l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques et élaboration de document		X	X	
Réactualiser les éléments de cartographie des pêcheries (Stocks et lieux de pêche) et du littoral (CSE)	X	X	X	X
Elaborer des règles au niveau villages ou zones			X	
Délibération et approbation des trois Conventions Locales (intra CLPA)			X	X
UGD				
Harmoniser et valider les règles de la Convention Locale (inter CLPA)				X
Démarrer l'élaboration de plans de gestions de la sardinelle dans les CLPA ciblant cette espèce (UGD) en prenant en compte les connaissances des pêcheurs,			X	X

Synthèse des Résultats en rapport avec le Plan de performance et les indicateurs

Indicateurs	Cibles	Notes
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire et la productivité grâce à l'aide du Gouvernement américain	160	
9. Nombre de politiques /règlements/ procédures administratives analysés	13	
10. Nombre de politiques/règlements /procédures administratives élaborés et présentés pour une consultation publique/des acteurs	3	3 conventions locales à Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar
11. Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives présentés pour une législation/un décret	3	3 conventions locales à Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar
12. Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives préparés avec l'assistance du Gouvernement américain l'USG transmis/approuvés	4	CL de, Joal, Cayar, Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny
13. Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives transmis et qui sont mis en œuvre	3	CL de Mbour, Joal et Sindia
14. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	3	CL de Cayar, Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny
15. Nombre d'acteurs ayant mis en place de nouvelles règles de gestion concertée des ressources halieutiques	40 000	Acteurs des CLPA de Cayar, Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny
16. Nombre de producteurs et autres ayant appliqué de nouvelles technologies ou pratiques de gestion grâce à l'assistance du Gouvernement américain	20 940	Les acteurs des CLPA de Mbour, Joal et Sindia
17. Nombre d'hectares d'importance biologique significative et /ou renfermant des ressources naturelles sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain	327 104 ha (A confirmer)	Superficie des zones de pêche de Joal, Mbour et Sindia

Produits

- Arrêtés préfectoraux des Convention Locales de Joal, Sindia, Mbour ;
- Plan d'action stratégique pour une bonne exécution de la convention locale ;
- Elaboration des Conventions locales à Cayar, Rufisque/Bargny et Yene/Dialaw ;
- Mise en place de cadre de concertation inter CLPA ;
- Un draft de plan de gestion participatif sur les stocks de sardinelles ;
- Un draft de de plans de gestion participatif sur la crevette.

RESUME DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION VERS LA MISE EN PLACE DES PLANS DE GESTION ET UGD DES STOCKS CIBLES PAR LE PROJET

Pour la Sardinelle

A la fin de cette année, les 06 conventions locales couvrant la petite côte et une partie de la grande côte seront élaborées. Ainsi, l'élaboration du plan de gestion à l'échelle du stock de sardinelle, va démarrer par la mise en place de cadres de concertation entre les acteurs ciblant ce stock. En plus de l'ICC qui constitue le cadre de concertation au niveau local (site de pêche), il sera mise en place des comités départementaux puis régionaux (inter CLPA) qui constitueront des cadres de concertation inter CLPA pour démarrer l'élaboration de plans de gestion à l'échelle départementale puis régionale. La connexion avec le niveau national se fera avec l'implication de la DMP et du CNCPM (niveau juridique et institutionnel).

Dans la démarche, on prendra en compte les connaissances des pêcheurs largement discutées au cours de l'élaboration des conventions locales et des ateliers sur les bonnes pratiques de pêche. Les stocks de sardinelles étant partagés avec les pays limitrophes, il est prévu d'organiser un atelier d'identification d'une stratégie pour appuyer les Plans d'Aménagement Durable de la sardinelle. La méthode ELEFA sera aussi testée. Des méthodes modernes d'évaluation des stocks tenant en compte des facteurs environnementaux seront utilisées dans le cadre de l'élaboration et du suivi de plans de gestion (*ELEFAN*, et autres)

Pour la crevette et le *cobo*

La collecte de données socio-économiques se poursuivra en vue de compléter la série annuelle nécessaire pour l'analyse (voir section 3.3.2.3.). Pour la crevette, il sera procédé ensuite au démarrage de la formulation de plans de gestion sur cette espèce, se basant sur la méthodologie utilisée par le projet USAID/UICN entre 2002 et 2005.

Compte tenu de la demande pressante des acteurs de disposer d'un plan local de gestion sur ces deux espèces, l'application de la convention locale avec les CLPA concernés est envisageable l'année prochaine. Ainsi les données collectées au cours des différents ateliers annoncés en section 3 sur les nouvelles techniques d'évaluation des stocks (*ELEFAN* etc.) serviront d'éléments à intégrer aux futures conventions locales pour aller vers les plans de gestion.

Pour le *thiof* et le poulpe

Les activités qui sont menées sont définies en partenariat avec les partenaires déjà en charge de la mise en des plans de gestion de ces stocks. Le système d'échantillonnage sera poursuivi en vue de mettre en place un système d'information de base scientifique à intégrer dans la mise en place des ces plan de gestion. (Voir section 3.3.2.3).

Les activités envisagées dans ce plan de travail pour démarrer les plans d'aménagement se présentent comme suit:

- Mettre en œuvre les CL créées et mettre en place les nouvelles CL pour la mise en place des UGD et plans de gestion;
- Appuyer la mise en place de comités départementaux (CGD) et un cadre de concertation nationale pour démarrer l'élaboration du plan de gestion sur les sardinelles;
- Démarrer l'élaboration de plans de gestions de la sardinelle dans les CLPA ciblant cette espèce (UGD) en prenant en compte les connaissances des pêcheurs;
- Organiser un atelier d'identification d'une stratégie pour appuyer un plan d'Aménagement Durable sardinelle;
- Poursuivre les études socioéconomiques en appui à la mise en place de plan d'aménagement de la crevette côtière au Sine Saloum;
- Démarrer la formulation de plan de gestion pour la crevette au Sine Saloum en intégrant les connaissances locales;
- Organiser un atelier pour tester, former les partenaires et faire des évaluations de la sardinelle (ronde et plate), *cobo*, crevettes, *thiof* et poulpe avec l'utilisation du Modèle *ELEFAN* ;
- Utiliser les résultats pour (i) former l'équipe sur comment transformer ces évaluations en conseils utiles; (ii) incorporer ces informations dans des plans d'aménagement participatifs; (iii) collaborer avec les institutions nationales de recherche et de gestion pour identifier les implications au niveau national et sous régional.

Activité .3.3.2.5 Gestion des écosystèmes marins

Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de gestion des Aires Marines Protégées (AMP) pour la conservation de la biodiversité et pour l'amélioration de la productivité des stocks.

Pour appuyer à la conservation de la biodiversité dans le processus de mise en place des UGD et plans de gestion des stocks ciblés, le projet *USAID/COMFISH* a intégré des initiatives de gestion et protection des écosystèmes marins et côtiers fragiles et/ou d'intérêt bioécologique prioritaire, localisés au niveau de ses sites d'intervention.

C'est ainsi qu'en partenariat avec le WWF, le projet *USAID COMFISH* a contribué à la rédaction et à l'adoption de la **Stratégie Nationale sur les AMP en 2011**. Le projet a démarré les activités de mise en œuvre de cette Stratégie et a permis en 2012, le renforcement des capacités des experts AMP par une participation en Afrique du Sud à l'atelier de WIO COMPAS où des axes de collaboration ont été discutés entre les deux sous-régions (Afrique de l'Est et Ouest). Un Comité Scientifique et Technique National sur les AMP a été mis en place. Ce Comité a appuyé la nouvelle structure (Direction des Aires Marine Protégées Communautaires) dans l'élaboration de son document stratégique de gestion des AMP. Au cours de l'année 2012, le projet *USAID/COMFISH* a contribué à la conduite d'activités relatives : (i) au démarrage du processus de balisage de l'AMP de Cayar, (ii) au suivi des balises sur l'AMP de Joal Fadiouth, (iii) à l'étude des contraintes et lacunes de gestion dans les AMP, (iv) au suivi des indicateurs biologiques, et socio-économiques de l'AMP de Joal Fadiouth et enfin (v) à la création de richesse du Comité de gestion de cette AMP par une contribution à l'équipement du centre éco touristique de Joal Fadiouth. Ces réalisations sont capitales pour la bonne gestion des AMP. Les activités prévues dans le présent plan de travail sont destinées à poursuivre la mise en œuvre de la dite stratégie et se résument aux points suivants:

- **Mener des démarches au niveau des autorités administratives pour l'approbation officielle de la Stratégie Nationale sur les AMP.** Il s'agit: (1) d'organiser des réunions techniques avec les autorités de la nouvelle Direction des Aires Marines Communautaires protégées (DAMCP), de la DPM, du CRODT, de l'Université et des acteurs des AMP, (2) de rencontrer le Ministre de tutelle et (3) d'engager le processus de reconnaissance officielle;
- **Mettre en place un plan d'action relatif aux contraintes et solutions identifiées dans l'étude en vue d'améliorer la gestion des AMP dans les sites du projet (Joal, Cayar, ZPP).** Il s'agira de mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les contraintes et lacunes du système de gestion des AMP au Sénégal conduite en 2012. A cet effet, les tâches suivantes seront exécutées: (1) appliquer les propositions de mesures correctives issues de l'étude conduite en 2012 sur les contraintes et lacunes du système de gestions des AMP et (2) évaluer vers fin 2013, l'efficacité de la mise en œuvre de ces mesures et proposer des correctifs;
- **Mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP :** en partenariat avec URI et le WIO COMPAS.

Les résultats attendus sont:

La stratégie Nationale sur les AMP est officiellement approuvée et mise œuvre

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH : Najih, Vaque

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: WWF, DEEC, DAMCP, DPM, APTE

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Mener des démarches au niveau des autorités administratives pour l'approbation officielle de la Stratégie Nationale sur les AMP	X			
Conduire une étude diagnostique sur les contraintes et lacunes du système de gestion actuelle des AMP dans les sites du projet		X		
Mettre en place un plan d'action relatif aux contraintes et solutions identifiées dans l'étude en vue d'améliorer la gestion des AMP dans les sites du projet (Joal, Cayar, ZPP)			X	
Mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP		X	X	X

Résultats attendus en rapport avec le Plan de Performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
6: Nombre de plans d'action et ou projet élaborés pour accompagner le processus de l'aménagement des pêcheries	1	Plan d'action pour améliorer la gestion des AMP
Nombre d'études scientifiques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion et des unités de gestion durables	1	Etude diagnostique sur les contraintes et lacunes du système de gestion actuelle des AMP,
12 .Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives préparés avec l'assistance du Gouvernement américain transmis/approuvés	1	Stratégie sur les AMP
13. Nombre de politiques/règlements/ procédures administratives transmis et qui sont mis en œuvre	1	Stratégie sur les AMP
17. Nombre d'hectares d'importance biologique significative et /ou renfermant des ressources naturelles sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain	327 104 ha (17 100 ha + 17 400 et la zone d'immersion des pots de poulpe au niveau du département de Mbour)	AMP de Cayar, contribution repos biologique (Département de Mbour, Joal, Nianing, Ngaparou) Joal
18. Nombre d'hectares d'importance biologique significative sous gestion améliorée grâce à l'assistance du gouvernement américain	17 400 et la zone d'immersion des pots de poulpe au niveau du département de Mbour	AMP de Cayar, contribution repos biologique (Département de Mbour, Zone d'immersion des pots de poulpe (dans les CLPA de Joal, Nianing, Ngaparou)

Produits

- l'approbation officielle de la Stratégie Nationale sur les AMP ;
- l'étude diagnostique sur les contraintes et lacunes du système de gestion actuelle des AMP ;
- Plan d'action pour améliorer la gestion des AMP.

3.3.3 L'adaptation aux impacts des changements climatiques

Le changement climatique est de plus en plus observé sur les côtes sénégalaises et va s'intensifier d'année en année. Son impact sur les pêcheries de certaines espèces commence à se manifester. En plus, il peut être à l'origine d'impacts considérables sur la biodiversité côtière et marine, les habitats, les infrastructures côtières et les communautés côtières. Il a été signalé précédemment que ces impacts, directs ou indirects peuvent affecter les objectifs de mise en place de plans d'aménagement ou de gestion pour une pêche durable. En effet, ces impacts peuvent inclure des changements dans la pluviométrie, la salinisation des sols, le surpeuplement des zones côtières (le déplacement des personnes des terres d'agriculture vers la côte) contribuant ainsi à accroître l'effort de pêche. Les impacts directs des changements climatiques sont entre autres : l'érosion côtière, la perte d'habitats associée aux avancées des eaux, la montée du niveau de la mer, les migrations d'espèces, etc.

Vu l'importance de la prise en compte du changement climatique dans la gestion des pêche, il convient de rappeler que toutes les initiatives entreprises par le projet pour mettre en place des UDG et dont la mise en œuvre se poursuivra durant toute la durée du projet, ont pour but d'augmenter la résilience des communautés côtières et de manière indirecte des écosystèmes marins et côtiers aux effets du changement climatique par la mise en place de stratégies adaptées et efficaces.

Les activités déroulées durant la première et la deuxième année ont permis de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs afin de partager l'information relatif au climat et de trouver un consensus autour des concepts clés du changement climatique et de ses manifestations à tous les niveaux. En plus du guide sur la méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières qui a été développé, une série d'ateliers de formation a été déroulée pour renforcer la capacité de l'ensemble de l'équipe du projet, des partenaires de mise en œuvre, des femmes formatrices de Cayar et de plus de 300 acteurs, membres des Instances de Coordination et de Conseil (ICC) de 09 CLPA en l'occurrence *Cayar, Rufisque/Bargny, Foundiougne, Mbour, Joal/Fadiouth, Yenne/Dialaw, Sindia, Hann et Dakar-ouest*. Cette série de formation va se poursuivre avec le renforcement des capacités en cours de 500 autres acteurs de base, au niveau de 03 sites ciblés en vue de l'évaluation de la vulnérabilité.

Les activités prévues dans le présent plan de travail sont une continuité dans le processus entrepris durant les deux années précédentes par le projet. Elles tournent autour de 3 axes, à savoir : la mise en place d'une concertation pour une prise en compte de la problématique du changement climatique dans les politiques de pêches au Sénégal ; l'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières et la formulation de stratégies d'adaptation durable ; l'évaluation des impacts du Changement climatique sur les stocks ciblés par le projet pour la mise en place des UGD.

3.3.3.1 Concertation pour une prise en compte de la problématique du changement climatique dans la définition des politiques de pêches au Sénégal

La prise en compte du changement climatique est aujourd'hui cruciale dans tout effort de développement, de lutte contre la pauvreté et de gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, plusieurs partenaires au développement appuient l'Etat du Sénégal pour une prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques de développement. C'est dans ce contexte que le projet *USAID/COMFISH*, conscient de la menace que représentent ces modifications environnementales sur le secteur de la pêche au Sénégal est entrain, entre autres, d'asseoir un cadre de concertation avec les structures étatiques et les partenaires au développement afin de promouvoir une prise en compte efficiente de cette problématique dans les processus de prise de décision dans la pêche. Les activités à dérouler tournent essentiellement autour de la communication et de la capitalisation des initiatives en cours.

Une bonne communication et concertation autour de la problématique relative au changement climatique et à ses impacts ainsi qu'aux mesures d'atténuation proposées, permettraient une prise en compte plus efficace et durable de ce phénomène dans tous les secteurs de développement. Cette démarche favorisera une harmonisation des interventions, un partage des expériences, une sensibilisation des services étatiques. Ainsi, en vue de faciliter la diffusion de l'information, la validation et la synergie autour des interventions relatives au changement climatique, un cadre de concertation sera mis en place avec les structures étatiques en charge de la question, des instituts de recherche et les partenaires au développement. Pour cela, la **première rencontre nationale d'information et de prise de contact a été tenue le 25 septembre 2012**. A l'issue de ces rencontres un plan d'action pour une meilleure prise en compte du changement climatique dans le processus d'élaboration des plans de gestion des pêcheries, sera élaboré.

Activités et Chronogrammes

Activités	T1	T2	T3	T4
Organiser 2 ateliers de partage et de concertation entre les acteurs sur les résultats de l'évaluation sur la vulnérabilité des populations côtières et les adaptations au changement climatique formulées	X		X	
Créer des synergies sur les initiatives en cours en termes de changement climatique avec la DEEC, la DPM et les autres institutions intervenants dans le domaine	X	X	X	X
Initier des discussions avec la DPM sur la nécessité d'intégration de la question des changements climatiques dans la politique sectorielle de la pêche	X	X	X	X

Les résultats attendus sont:

- Un partage de l'information entre l'équipe *USAID/COMFISH*, les structures étatiques en charge de la pêche, de l'environnement et du changement climatique, et les partenaires au développement;
- Une prise en compte de la problématique du changement climatique dans toute activité de développement et à tous les niveaux
- Un consensus autour des activités et réalisations en ce qui concerne le changement climatique sur le terrain;
- Une meilleure prise en charge des impacts liés au changement climatique sur la base de stratégies planifiées et concertées au niveau des sites vulnérables.
-

Résultats attendus en rapport avec le Plan de Performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation sur la sécurité alimentaire et la productivité à court terme grâce à l'aide du Gouvernement américain	100	50 Participants aux 2 ateliers de partage et de concertation entre les acteurs sur les résultats de l'évaluation sur la vulnérabilité des populations côtières et les adaptations au changement climatique formulées

5. Nombre d'organisations de recherche et d'enseignement, de directions gouvernementales, de cadres de concertation et d'ONG ayant renforcé leurs capacités grâce à l'appui du projet <i>USAID/COMFISH</i>	1	Un cadre de concertation pour l'intégration des aspects du changement climatique dans le processus des politiques de pêche
--	---	--

3.3.3.2 Evaluation de la vulnérabilité des communautés côtières et la formulation de stratégies d'adaptation durable

En ce qui concerne l'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières, un guide d'évaluation de la vulnérabilité des populations côtières au changement climatique a été conçu par Enda Energie, partenaire de mise en œuvre du projet, pendant la première année. Le déroulement des activités de la composante Changement climatique a été ralenti par les retards notés dans le processus d'approbation et de signature du contrat avec le partenaire de mise en œuvre (l'ISE). Cependant une visite de prospection a pu être effectuée dans les 07 sites du projet ; des indicateurs de vulnérabilité ont été établis sur la base du guide d'évaluation et des informations collectées lors de cette visite de prospection. Les 03 sites les plus vulnérables ont été identifiés sur la base des informations générales et de la pondération des indicateurs. L'échantillonnage de la population à enquêter au niveau de chacun des 03 sites a été réalisé. Les outils de collecte ont également été élaborés. La collecte de données va démarrer au courant du mois de septembre 2012.

Parallèlement, l'analyse de la dynamique de la zone côtière de 1954 à 2011/2012 et la spatialisation des problèmes environnementaux sont en cours. La zone à étudier a été déjà délimitée. Il s'agit pour chaque site de couvrir la ligne de rivage et les zones côtières sur un buffer de 5 à 6 km. Les données de base (Photos aériennes et images satellites à haute résolution couvrant la zone en 1954, 1978, 2003 et 2011), ont déjà été collectées. Le traitement de ces données est en cours.

Ainsi, les activités énumérées dans le tableau ci-dessous seront mises en œuvre pour 2013. Ces activités sont une suite logique des réalisations pour la mise en place de plans d'action dans 03 CLPA cibles du projet.

Activités et Chronogramme

Activités	T1	T2	T3	T4
Poursuivre la revue documentaire, la collecte des données et la cartographie de la dynamique environnementale des sites du projet	X	X		
Traiter et analyser les données socio-économiques, de photographies aériennes et d'images satellitaires	X	X		
Cartographier et caractériser (description, forces et faiblesse) les stratégies déjà mise en œuvre par les populations locales au niveau des sites du projet pour faire face aux impacts du CC	X	X		
Restituer et valider les résultats avec les populations locales au niveau de 03 CLPA		X	X	
Développer des stratégies d'adaptation au changement climatique au niveau des 03 CLPA retenus		X	X	
Elaborer et valider le plan d'action au niveau des 03 CLPA		X	X	
Mettre en place un système de suivi-évaluation à travers des indicateurs			X	
Etudier la vulnérabilité des communautés de la zone du projet face aux CC par l'utilisation d'une approche nouvelle basée sur la vulnérabilité, la sensibilité, les conditions d'existence, les capacités d'adaptation, les aléas				

Les résultats attendus sont:

- La vulnérabilité des communautés de 3 sites d'intervention du projet face aux changements climatiques est connue;
- Des stratégies d'adaptation et des plans d'action sont élaborés en relation avec les communautés locale et la mise en œuvre démarrée pour les trois sites étudiés.
- La dynamique de la zone côtière de 1954 à 2011/2012 et les cartes de vulnérabilité de chaque site sont établis;
- L'analyse spatiale des problèmes environnementaux est faite.

Résultats attendus en rapport avec le Plan de Performance et les indicateurs assignés

Indicateur	Cibles	Notes
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation sur la sécurité alimentaire et la productivité à court terme grâce à l'aide du Gouvernement américain	500	500 personnes formées dans les sites d'évaluation de la vulnérabilité
6. Nombre de plans d'action et ou projet élaborés pour accompagner le processus de mise en place des Unités de gestion durable	3	3 plans d'adaptation aux changements climatiques
7. Nombre d'études scientifiques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion et des unités de gestion durables	2	Rapport sur la dynamique de la zone côtière Rapport sur la vulnérabilité des communautés de la zone du projet face aux changements climatiques
19 .Nombre de personnes ayant reçu une formation sur le changement climatique grâce à l'appui du Gouvernement américain	500	500 personnes formées dans les sites d'évaluation de la vulnérabilité
20. Nombre d'évaluations de vulnérabilité aux changements climatiques réalisées grâce à l'aide du Gouvernement américain	3	Les évaluations de la vulnérabilité
21. Nombre de lois, politiques, accords ou règlements portant sur le changement climatique proposés , adoptés ou mis en œuvre grâce à l'assistance du Gouvernement américain	3	3 plans d'adaptation CC proposés
22. Nombre d'acteurs ayant accru leurs capacités à s'adapter aux impacts de la variabilité et au changement climatique	500	500 personnes formées dans les sites d'évaluation de la vulnérabilité

3.3.3.3 Améliorer la base de données scientifique pour appuyer les prises de décisions politiques et les plans d'actions.

Une bonne partie des discussions initiales entre la DPM et le projet *USAID/COMFISH* avait pour objet de créer un consensus autour des initiatives importantes en matière de changement climatique et sur les modalités de leur mise en œuvre. Au début de l'exercice FY 2012, la DPM et le Projet ont décidé collaborer dans l'identification et la gestion des stocks/pêcheries dont les débarquements sont vulnérables au changement climatique. Le projet *USAID/COMFISH* a découvert que les stocks de sardinelles et de crevettes pouvaient être particulièrement vulnérables au changement climatique et a proposé une méthodologie qui peut être utilisée pour disséquer les effets séparés de l'effort de pêche excessif et du changement climatique susceptibles de réduire tant le pourcentage de captures (CPUE) que les débarquements. Le Projet a également identifié un ensemble de données qui peuvent être utili-

sées pour identifier les effets du changement climatique sur la crevette et peut-être même sur la pêche de sardinelle. C'est ainsi que tout un programme de recherche basé sur un échantillonnage a été développé avec le CRODT, l'IUPA et le Ministère des Pêches (DPM/CEP) pour évaluer les conséquences biologiques et économiques des variations environnementales et du changement climatique sur ces stocks et leurs débarquements. Des chercheurs sénégalais seront également formés dans l'utilisation de cette méthodologie à travers des activités d'évaluations basées sur l'apprentissage par la pratique.

Le projet a en outre mis en place tout un programme de renforcement des capacités des communautés côtières dans les sites de Joal, Foundiougne, Mbour, Sindia, Rufisque/Bargny, Yenne/Dialaw et Cayar pour augmenter leur résilience en facilitant surtout l'accès à l'information. Les activités à conduire visent à mettre à la disposition des acteurs et partenaires des données scientifiques nécessaires pour appuyer les prises de décisions politiques et les plans d'actions élaborées par les communautés. Les activités à mener cette année sont résumées ci-dessous.

Activités et Chronogramme

Activités	T1	T2	T3	T4
Etudier de l'évolution de la ligne de rivage de Cayar au Sine-Saloum		X		
Elaborer une cartographie participative spatio-temporelle de la dynamique des stocks à travers des enquêtes auprès des pêcheurs et de l'exploitation des données de recherches	X	X		
Analyse spatio-temporelle de la dynamique des indices d'upwelling sur les côtes sénégalaises et corrélation à la distribution spatiale des stocks	X	X		
Mettre à jour la base de données et cartographie fine de l'état actuel des sites d'intervention du projet	X	X	X	X

Les résultats attendus sont:

- L'évolution de la distribution spatio-temporelle des stocks est connue surtout en ce qui concerne la sardinelle;
- La dynamique globale de la ligne de rivage de Cayar au Sine-Saloum est connue ;
- Une cartographie plus détaillée des zones d'interventions du projet est effectuée ;
- Les données obtenues sont intégrées dans le SIG mise en place dans le cadre du projet et accessibles aux instances de décision.

Résultats attendus en rapport avec le Plan de Performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
7: Nombre d'études scientifiques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion et des unités de gestion durables	3	Rapport CSE sur la dynamique des populations et des stocks, trait de côte (ISE) etc. Rapport d'étude de l'évolution de la ligne de rivage de Cayar au Sine-Saloum Rapport sur l'évolution de la distribution spatio-temporelle des stocks surtout en ce qui concerne la sardinelle

Pour l'ensemble des activités relatives au changement climatique, les produits sont:

- Rapport sur la vulnérabilité des communautés de la zone du projet face aux changements climatiques;
- Cartographie et caractérisation (description, forces et faiblesse) de stratégies déjà mise en œuvre;
- Cartes de vulnérabilité de chaque site du projet;
- Stratégies d'adaptation et Plans d'action;
- Rapport de l'atelier national sur les changements climatiques;
- Rapport du CSE sur la dynamique des populations et des stocks, trait de côte etc.;
- Cartes SIG sur les données de changement climatique et dynamiques des stocks
- Rapport de l'étude de l'évolution de la ligne de rivage de Cayar au Sine-Saloum;
- Rapport de l'étude sur la vulnérabilité des infrastructures naturelles et artificielles face aux changements climatiques et aux scénarii d'inondation possibles dans la zone d'intervention du projet;
- Rapport de l'analyse spatio-temporelle de la dynamique des indices d'upwelling.

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Chris, Vaque

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: WWF, DEEC, ISE, CSE, CRODT, CLPA, DPM, APTE

Tableau de synthèse des indicateurs en relation avec le plan de performance

Indicateurs	Cibles	Notes
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation sur la sécurité alimentaire et la productivité à court terme grâce à l'aide du Gouvernement américain	950	500 personnes formées dans les sites d'évaluation de la vulnérabilité 100 lors des 2 ateliers 350 dans les 7 CLPA
6. Nombre de plans d'action et ou projet élaborés pour accompagner le processus de mise en place des Unités de gestion durable	3	3 plans d'adaptation aux changements climatiques
7. Nombre d'études scientifiques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion et des unités de gestion durables	4	
8. Nombre d'axes de synergies créés dans le processus de mise en place des unités de gestion durable	1	
19 .Nombre de personnes ayant reçu une formation sur le changement climatique grâce à l'appui du Gouvernement américain	950	
20 Nombre d'évaluations de vulnérabilité aux changements climatiques réalisées grâce à l'aide du Gouvernement américain	3	
21. Nombre de lois, politiques, accords ou règlements portant sur le changement climatique proposés, adoptés ou mis en œuvre grâce à l'assistance du Gouvernement américain	3	3 plans proposés
22. Nombre d'acteurs ayant accru leurs capacités à s'adapter aux impacts de la variabilité et au changement climatique	950	Situation de référence sera déterminée en 2013

3.3.4 La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation durable des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs artisans et leur résilience au changement climatique.

Deux aspects seront pris en charge dans cette composante: il s'agit de l'analyse de la chaîne des valeurs, de l'amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits halieutiques dans les sites d'intervention du projet.

Analyse de la chaînes des valeurs: L'analyse des chaînes de valeur permet d'identifier les points d'entrée et les possibilités d'augmentation des profits et l'équité sur tout le long de la chaîne des valeurs (du point de débarquement du poisson aux sites de transformation, le transport, aux sites de ventes). Le projet *USAID/COMFISH* mettra particulièrement l'accent sur l'augmentation de la valeur ajoutée de la pêche à petite échelle et des femmes transformatrices traditionnelles. Le but de l'étude est de procéder à l'analyse approfondie de la chaîne de valeur des principaux produits de la pêche artisanale dans la Petite Côte, le Saloum et la zone de Cayar en particulier. Les espèces ciblées par cette étude sont : les sardinelles et la crevette côtière.

L'étude intégrera les problèmes liés à la pêche des espèces précitées, leurs transformations, leurs commercialisations, la saisonnalité de la pêche. Les aspects genre ainsi que les spécificités des produits de la pêche par apport aux secteurs de l'économie seront pris en compte. Pour des raisons de budget, cette activité sera réalisée en année quatre (FY 2014).

Amélioration des techniques de transformation artisanale. Dans le but d'aider les femmes transformatrices à moderniser leurs outils de travail, d'augmenter leur capacité de production, d'améliorer leurs conditions de travail et d'augmenter les profits tirés de leurs activités, le projet *USAID/COMFISH* a démarré un processus d'**Amélioration des techniques de traitement et de conservation artisanale des produits halieutiques à Cayar**. L'activité phare de cette initiative est la mise en place d'une unité moderne de transformation artisanale du poisson (la sardinelle) qui aidera à la mise en place d'un **label local** pour les produits de Cayar issus de la transformation artisanale du poisson. Les activités ont démarré par un diagnostic sur les contraintes liées aux bonnes pratiques de transformation et à la mise en place d'un plan d'action visant l'amélioration des techniques. Les activités réalisées en vue de la mise en place de l'unité de transformation moderne de Cayar tournent autour des points suivants:

- la Réalisation d'un audit des infrastructures de transformation à Cayar ;
- La réalisation d'analyses microbiologiques sur les produits transformés (*le keccax*) ;
- Des sessions de formation en changement climatique, en hygiène et qualité, en alphabétisation et en leadership.

Durant l'année 3, le projet *USAID/COMFISH* va accompagner APTE dans la mise en œuvre du plan d'action issu des différents diagnostics réalisés pour la mise aux normes de l'Unité de transformation. Ce plan d'action met l'accent sur l'amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits en dotant le site de transformation de Cayar d'équipement appropriés, en améliorant les pratiques de transformation, en renforçant les capacités des femmes et en promouvant la labellisation. Des activités intégrant les aspects liés à l'adaptation aux changements climatiques seront également initiées dans la mise en œuvre de ce projet et vont nécessiter la recherche de financements supplémentaires pour leur mise en œuvre.

Cette initiative constitue l'une des activités les plus importantes du projet *USAID/COMFISH*. En effet elle va contribuer à prendre en compte les aspects genres, à améliorer les conditions sociales et économiques des femmes en initiant des activités qui visent à mettre en place un **label local** au *Keccax* de Cayar qui fait partie de l'un des produits transformés les plus consommés au Sénégal en tant que alternative dans un contexte de raréfaction des halieutiques. Le processus d'intervention du projet à Cayar pour le réaménagement de l'Unité de transformation et l'amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits halieutiques est représenté par la figure 9 ci-dessous.

Les résultats attendus sont:

Les techniques de traitement et de conservation de l'unité de transformation du GIE Mame Toulaye Diène de Cayar sont améliorées.

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH : Khady Sané Diouf, Frédéric Bambara

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: APTE, DITP, DECC, MPAM, association des femmes de Cayar (GIE Mame Toulaye Diène).

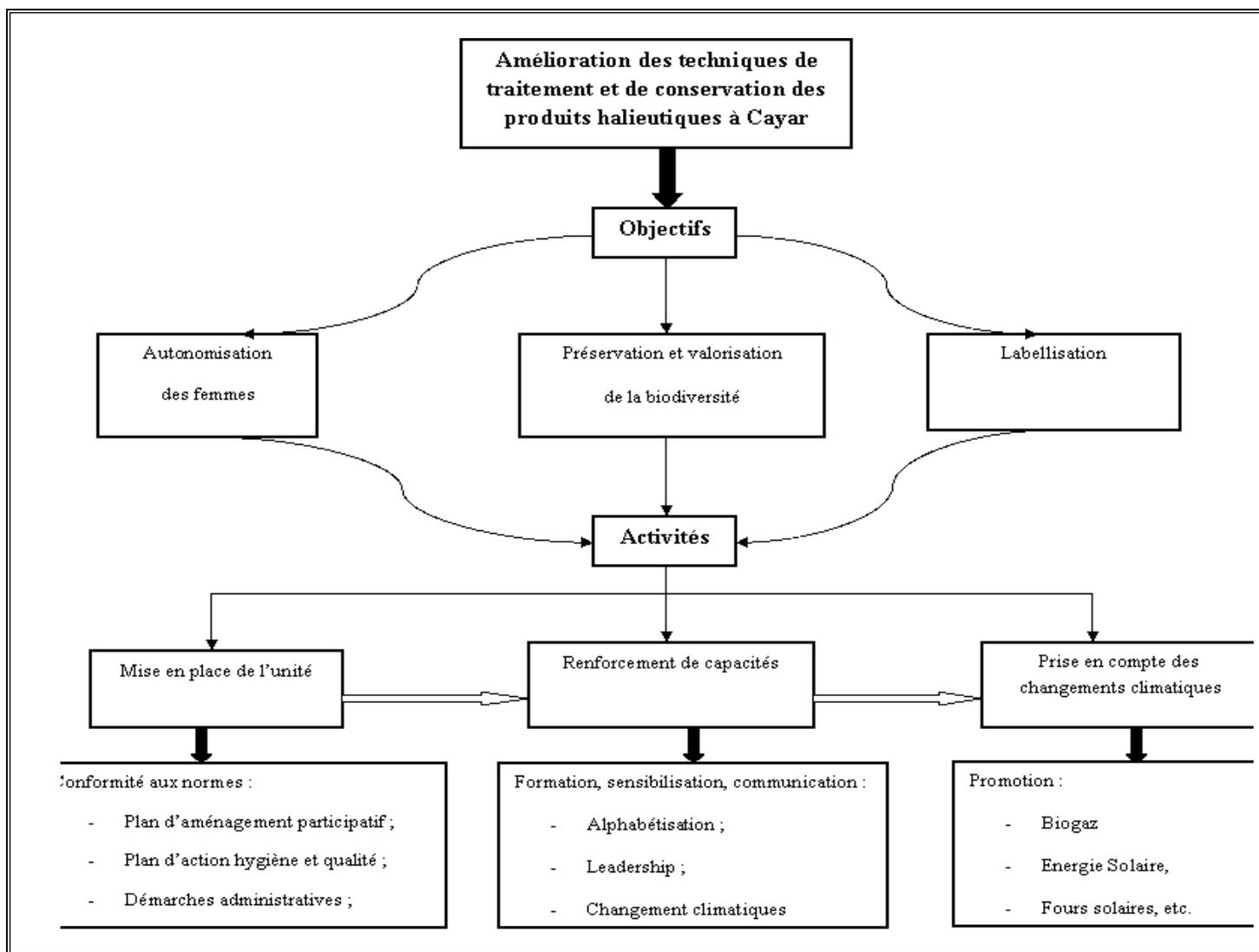


Figure 9: Schéma d'intervention de USAID/COMFISH/ APTE à Cayar

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Appuyer le comité de salubrité	X			
Appuyer la mise en place d'un comité de contrôle de qualité		X	X	X
Doter le comité de gestion de matériels informatiques		X		
Organiser des sessions de formation en informatique		X	X	X
Réaliser des analyses sur les produits traités dans l'unité de transformation		X		
Faire une étude sur les mesures de conditionnement approprié		X	X	
Organiser une session de formation sur le conditionnement			X	X
Doter d'équipements et d'installations appropriées les sites de transformation			X	X
Aménager un bureau fonctionnel dans l'unité		X	X	
Doter les femmes de matériels de parage		X		
Appuyer l'achat de matériels de conditionnement				
Organiser des cours d'alphabétisation	X	X	X	X

Résultats attendus en rapport avec le Plan de Performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation sur la sécurité alimentaire et la productivité à court terme	40	Atelier sur le conditionnement (20), formation en informatique (20)
7: Nombre d'études techniques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion des unités de gestion durables	2	Rapport d'analyses sur les produits traités dans l'unité de transformation Rapport sur les mesures de conditionnement approprié
14 Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	3	Veille environnementale, normalisation; qualité et hygiène
16. Nombre de producteurs et autres ayant appliqué de nouvelles technologies ou pratiques de gestion	137 (A confirmer)	Nombre de femmes formatrices pratiquant les nouvelles techniques de transformation
23. Nombre d'entreprises privées de sécurité alimentaire à but lucratif, d'organisations de producteurs, d'associations d'utilisateurs de l'eau, de groupements de femmes, d'associations d'hommes et de femmes d'affaires, et d'OCB ayant reçu un appui du Gouvernement américain		Les GIE Mame Toulaye Guéne et Awa Gueye Kébé seront comptés en continue
24. Nombre de ménages ruraux tirant directement profit des interventions	5389	Les ménages des CLPA de Mbour, Joal et Sindia

Produits

- Matériels informatiques mise à la disposition de l'unité de transformation de Cayar
- Rapport d'analyses sur les produits traités dans l'unité de transformation
- Etude sur les mesures de conditionnement approprié
- Rapport technique sur les opportunités d'activités génératrices de revenus rentables
- Equipements aux les sites de transformation

- Matériels de parage
- Matériels de conditionnement

3.3.5 Activités de communication du projet USAID/COMFISH

La composante communication du projet USAID/COMFISH a pour fonction d'une part de participer à la vulgarisation de l'ensemble du processus de mise en place des plans d'aménagement des UGD pour une gestion durable des stocks ciblés par le projet et d'autre part de contribuer à une meilleure visibilité du projet et au changement de comportement des communautés de pêche ciblées par le projet. Ainsi pendant la première et deuxième année du projet, l'accent a été mis sur le lancement officiel du projet, la mise en place de panneaux signalétiques et de supports de communication pour la visibilité du projet (flyers, kakemono, banderole, bi-weeklies, etc.), et des rencontres avec la presse et sur la définition d'une stratégie de communication du projet. L'objectif de cette stratégie était d'une part d'améliorer la communication interne au sein de l'équipe du projet y compris entre l'équipe du projet, le bailleur (USAID) et les principaux bénéficiaires du projet (CLPA et/DPM/MPAM) et d'autre part d'accompagner et de rendre visible la mise en œuvre des activités majeures du projet. Cette stratégie a permis d'identifier les principaux groupes cibles à influencer dans le domaine des changements climatiques, des mauvaises pratiques de pêche et dans la bonne gouvernance des pêcheries. Elle a également permis d'identifier les approches/activités et outils de communication à utiliser en direction des personnes/groupes cibles identifiés ainsi que des mécanismes de suivi-évaluation de ces activités. L'élaboration de cette stratégie a vu la participation des principaux partenaires du projet (représentants des CLPA, FENAGIE, DPM, WWF, CSE, APTE, IUPA, radio communautaires, etc.).

Le processus d'accompagnement, de vulgarisation et de communication des activités du projet va se poursuivre cette troisième année. Des activités spécifiques traditionnelles seront en outre exécutées. Il s'agit entre autres de la couverture médiatique des activités du projet, de la publication des bi-weeklies, success-stories, productions audiovisuelles sur les activités phares du projet, et de la visibilité du projet sur Internet. Ainsi les activités décrites ci-dessous seront mises en œuvre :

Vulgarisation des conventions locales et des plans de gestion

Une fois finalisées, les conventions locales et les plans de gestion seront vulgarisés par le projet à travers les radios communautaires/locales et en utilisant d'autres supports de communication appropriés en concertation avec les principaux acteurs et en fonction des localités.

Success-stories

Il est prévu au cours de la deuxième année, la publication d'au moins deux success stories conformément aux exigences de la stratégie de Branding élaborée d'un commun accord avec l'USAID.

Vulgariser la déclaration des femmes actives dans la pêche

Au cours des deux premiers trimestres de l'année 3, il sera procédé à la vulgarisation de la déclaration des femmes actives dans la pêche à travers des radios communautaires couvrant les CLPA des zones d'intervention du projet et par la publication d'une brochure sur la déclaration qui sera distribuée aux partenaires potentiels.

Vidéos

Conformément aux nouvelles exigences de l'USAID, le projet *USAID/COMFISH* projette de réaliser 2 vidéos sur des résultats intermédiaires et ou certaines thématiques clés du projet en Année 3. Ces vidéos seront publiées non seulement sur le site de l'USAID et de l'URI/CRC mais également sur

You Tube et sur des réseaux sociaux tels que Facebook. Le projet fera appel pour cela à des prestataires externes pour la réalisation de ces vidéos.

Voyage de presse

Il est prévu au cours des deux derniers trimestres de l'année 3, l'organisation d'un voyage de presse pour documenter le processus d'élaboration de la Convention Locale sur les sites du projet. L'objectif de cette excursion médiatique est d'accroître la visibilité du projet et de démontrer la valeur ajoutée du projet/ de la gestion concertée des ressources halieutiques au Sénégal à travers des résultats concrets obtenus sur le terrain. Ainsi une dizaine de journalistes de la presse écrite et en ligne, la télévision, la radio, seront convoyés sur le terrain pour rendre compte des interventions du projet et de ses partenaires auprès du grand public à travers une documentation adaptée.

Résultats attendus:

- 2 Success-stories sont réalisés,
- 2 Emissions TV/Radios sur la vulgarisation des conventions locales
- Reportage photos;
- Couvertures médiatiques (articles de presse, reportage audiovisuels) sur les Conventions Locales et les changements climatiques/mauvaises pratiques de pêche;
- 'Fact sheet' sur les conventions locales
- 2 vidéos sur les activités phares du projet
- Mise à jour des informations du projet sur le site Web FTF, et URI

Personne responsable: Frédéric BAMBARA,

Collègues impliqués dans la mise en œuvre des activités ci-dessous : Vaque NDIAYE, Niane, relais, Khady Sané Diouf

Institutions qui seront impliquées: GREP, CLPA, AMARC, DPM, WWF, Alliance

Activités et Chronogramme:

Activités	T1	T2	T3	T4
Vulgariser la déclaration des femmes actives dans la pêche	X	X		
Appui à la mise en œuvre des conventions locales à travers les radios communautaires	X	X	X	
Production de 2 Success stories		X		X
Reportage photos sur les aspects clés de la pêche dans les zones d'intervention du projet USAID/COMFISH (débarquements, quai de pêche, engins, transformation de produits halieutiques, érosion côtière, activités de surveillance, CLPA, etc.)			X	X
Voyage de presse (documenter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la CL comme outil de gestion des RH)			X	X
2 vidéos sur les activités phares du projet	X		X	
Mise à jour et gestion du site Web FTF de l'USAID		X	X	X
Publication et distribution de brochures sur les bonnes pratiques de pêche		X	X	

Résultats attendus en rapport avec le Plan de Performance et les indicateurs assignés

Indicateurs	Cibles	Notes
3: Nombre de productions écrites et audiovisuelles destinées au renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	1	Un document sur le processus de la convention locale 3 émissions dans 3 radio communautaires

4. GESTION DU PROJET

4.1 Partenaires stratégiques et bénéficiaires du projet

Bien que l'Université de Rhode Island (URI) soit l'organe principal de mise en œuvre et de gestion du projet *USAID/COMFISH* et responsable du rapportage financier à l'USAID/Sénégal, les principaux clients du projet sont les organes de gouvernance de l'Etat, les institutions de recherche et de formation. Le seul moyen, d'assurer un succès à long terme et une durabilité des réformes de la pêche au Sénégal, est de faire en sorte que ces agences nationales et leurs démembrements au niveau local acquièrent les capacités pour pérenniser à la fin du projet, l'engagement et l'appui (politique, technique, et financier) à la mise en œuvre des réformes et des approches nouvelles apportées tout au long du projet. Le projet *USAID/COMFISH* aidera à renforcer ces agences à travers l'approche d'apprentissage par la pratique. De même, le projet travaillera avec la société civile et le secteur privé qui constituent également un maillon clé pour la durabilité. D'autres organisations régionales, nationales et locales vont jouer aussi un rôle déterminant dans la recherche de partenariat pour la mise en œuvre des activités du projet. Les principaux partenaires de mise en œuvre du projet ainsi que leurs rôles dans les activités de la troisième année sont décrits ci-dessous. La plupart de ces institutions recevront, des fonds en tant que partenaires d'exécution du projet *USAID/COMFISH* leur permettant d'exécuter un certain nombre d'activités mentionnées dans la description des activités du plan de travail ci-dessus.

Le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes (MPAM) : le projet travaille avec le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes (responsable de la gestion des ressources halieutiques au Sénégal) à travers ses Direction techniques :Particulièrement la Direction des Pêches Maritimes (DPM), qui est responsable de la mise en place de règles de gestion et des institutions locales de cogestion ; et au besoin la Direction des Industries de Transformation de Pêche (DITP), la Direction de la Protection des Pêches et de la Surveillance (DPSP), la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) qui, de par son rattachement direct au Cabinet occupe une position transversale.

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (ME) est responsable de la gestion des aires protégées y compris certains parcs côtiers et marins (la Direction des Parcs Nationaux), de la coordination des initiatives et réponses aux changements climatiques à travers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Leur rôle dans ce projet est tout aussi important par rapport aux aspects conservation marine et changement climatique. Si leur rôle a été déterminant durant la première année d'exécution du projet dans la finalisation et l'adoption formelle de la stratégie nationale sur les AMP, pendant les deuxième et troisième années, cette institution sera un partenaire clé dans les activités relatives aux changements climatiques et à la conservation de la biodiversité. Le WWF l'ISE et APTE vont coordonner étroitement avec ce Ministère dans le déroulement de ces activités. En outre la Direction des Aires Communautaires (DAMPC) (chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'aménagement, de gestion et de développement d'un réseau national intégré et cohérent d'aires communautaires, d'aires marines protégées et de récifs artificiels) sera impliquée dans la plupart des activités relatives à la gestion des écosystèmes marins et côtiers.

L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA) : l'IUPA est un institut régional de formation et de recherche de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) qui se concentre sur les questions de la pêche et de l'aquaculture. Leur rôle dans le projet sera d'aider à l'application des stratégies de développement des ressources humaines, la recherche appliquée et les études techniques, ainsi que dans le développement et le pilotage d'un programme de recherche-action. Ce programme va impliquer la Recherche, l'Administration des pêches, l'Université, la société civile, les acteurs etc. Toutefois, l'IUPA sera impliqué dans la tenue d'un certain nombre de réunions importantes tels que l'élaboration de termes de référence pour le profil/description des pêcheries.

Le Laboratoire de Biologie et d'Ecologie des Poissons en Afrique de l'Ouest (LABEP-AO) - (IRD / IFAN-Ch. A. Diop). La tâche principale de LABEP AO/UCAD sera de contribuer avec (i) l'IUPA, à la mise en place d'un système de collecte de données pour les pêcheries de sardinelles, d'ethmalose (*cobo*), de Mérou (*thiof*), (ii) de fournir des données sur la maturité et des courbes de croissance de ces espèces afin de comparer les résultats avec ceux utilisés par la méthodologie basée sur la taille la plus rentable, (iii) d'identifier avec plus de précisions la période de frai et la longueur à la première maturité de ces espèces. Les résultats alimenteront et appuieront les plans d'aménagement participatifs qui seront élaborés pour les CLPA et les UGD.

L'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (ISE) est un institut basé à l'UCAD et chargé de l'Enseignement supérieur pluridisciplinaire et de la recherche dans les sciences de l'environnement au Sénégal. Son rôle dans le projet sera de poursuivre et de coordonner, en collaboration avec la DEEC, le CRODT, le CSE, le WWF et d'autres partenaires, les activités relatives à l'évaluation de la vulnérabilité et de la planification de l'adaptation aux changements climatiques à travers son Unité de Recherche Changement Climatique, Adaptation et Risques Environnementaux (CAREX).

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) : La mission du Centre de Suivi Ecologique (CSE) est de collecter, traiter, analyser et diffuser des données et des informations sur les ressources naturelles d'un secteur à l'aide d'une technologie spatiale pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Le CSE sera impliqué dans le développement d'une base de données SIG et des cartes pour le projet; il sera aussi impliqué dans un certain nombre d'études techniques y compris l'intégration des connaissances écologiques locales dans la caractérisation des pêcheries sélectionnées pour le développement des plans de gestion, ainsi que sur certains aspects de l'évaluation de la vulnérabilité, la planification de l'adaptation au changement climatique et l'identification de zones ou d'effets d'importance biologique. Le CSE joue un rôle important dans la cartographie spatiale des principaux stocks du pays et des interventions des différents bailleurs sur la pêche, la localisation et les juridictions des CLPA existants et les administrations de gouvernance locale des zones d'intervention du projet.

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) : Le CRODT est sous la tutelle de l'Institut de Recherche Agriculture du Sénégal (ISRA). Le CRODT fera une synthèse de la documentation relative au statut des stocks de poissons et d'ateliers afférents, une évaluation des systèmes de gestion de l'information sur les stocks de poissons et des besoins et interviendra également dans l'évaluation de la vulnérabilité des stocks de poissons tels que les sardinelles et les démersaux par rapport aux changements climatiques. Le CRODT, en collaboration avec la DPM et l'IUPA, l'ISE, l'IRD/IFAN, va former un noyau dur dans la mise en place de systèmes d'informations fiables et de gestion des capacités de pêche au Sénégal mais aussi dans la mise en place d'un programme sur le partenariat dans la recherche halieutique au Sénégal qui sera initié cette année par le projet.

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) : Le bureau Programme du WWF pour l'Ecorégion Marine de l'Afrique de l'Ouest promeut la gestion durable de ressources naturelles en Afrique de l'Ouest.

Son programme de conservation est focalisé sur les acteurs, s'assurant que toutes les interventions répondent aux besoins locaux et sont mises en œuvre avec une implication d'un large éventail d'acteurs allant de la base au niveau le plus élevé des décisions. Le WWF est un partenaire de mise en œuvre des initiatives de pêche du Programme Wula Nafaa de l'USAID et est le principal partenaire de mise en œuvre de l'Université de Rhode Island (URI) pour le Projet de l'USAID pour l'Afrique de l'Ouest Ba Nafaa, sur la pêche durable basé en Gambie. Le WWF, en collaboration avec la DPM, la DAC, le CRODT, ENDA et la société civile, coordonnera la mise en œuvre des activités sur les Aires Marines Protégées et va contribuer aux activités importantes de renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs. Le WWF va également aider dans l'élaboration de la stratégie sur les questions genre et des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles des CLPA.

La Fédération Nationale des GIE de Pêche (FENAGIE): Depuis 1990, la FENAGIE travaille dans le renforcement des capacités organisationnelles et des techniques de transformation des produits halieutiques en construisant des infrastructures et des unités de productions pour les femmes et dans l'appui à la création de lignes de crédit, et l'amélioration des conditions de vie des professionnels de la pêche. La FENAGIE va intervenir dans les activités de renforcement des capacités des organisations professionnelles en leadership, en alphabétisation et dans l'étude sur l'amélioration de la chaîne des valeurs dans la transformation artisanale.

L'association Assainissement Pêche Tourisme Environnement (APTE): regroupe des scientifiques œuvrant pour le développement durable à travers des actions sur l'assainissement, la pêche, le tourisme et l'environnement et l'approche genre. Le rôle de l'APTE sera d'aider à la mise en place de stratégies durables de renforcement du rôle des femmes dans les processus de prise de décision. L'APTE va également intervenir dans la valorisation artisanale des produits halieutiques, le renforcement des capacités des acteurs y compris celles de femmes en matière de leadership et dans les études sur l'efficacité des AMP dans la conservation de la biodiversité et l'appui au développement de l'éco-tourisme dans les AMP.

Les rôles et responsabilités des différents groupes mentionnés ci-dessus seront affinés au fur et à mesure que les activités du projet progressent. Ces rôles vont également évoluer en fonction des priorités identifiées et de l'efficacité requise dans la conduite des activités. Au fil du temps, des institutions locales supplémentaires pertinentes peuvent être identifiées et impliquées en tant que partenaires de mise en œuvre. Bien que le nombre de partenaires impliqués puisse sembler large, une approche inclusive bien gérée, produira de meilleurs résultats et fournira des expériences et des opportunités d'apprentissage. C'est la raison pour laquelle à partir de la deuxième année, des organisations telles que le **Conseil des ONG et OP actives dans l'Environnement Marin (COPEM)** seront impliqués dans un certain nombre d'activités de plaidoyer et de communication.

4.2 Structure du bureau, organisation du personnel et organigramme

Le projet est mis en œuvre par un personnel local sous la direction d'un Directeur de Programme, basé à Dakar à l'Unité de Coordination Nationale du Programme (UCNP). Le bureau de l'UNCP est une entité légale de l'Université de Rhode Island (URI), avec une gestion financière fortement décentralisée en ce qui concerne les transactions locales (achats et contractualisation) à l'exception des règles et procédures régissant les sous-contrats basés aux Etats-Unis et le personnel international. Les pouvoirs de coordination du programme sont également décentralisés. L'UCNP, à travers son Directeur, est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans annuels de Travail approuvés et de l'atteinte des indicateurs de performance. Il est le principal point de contact pour l'USAID. Il est également responsable de l'élaboration, des rapports de performance technique du projet, des termes de référence des consultants, des partenaires locaux, de la supervision et la gestion du personnel local. Comme l'URI est responsable de l'élaboration des rapports financiers et de l'atteinte des indicateurs

de performance du projet, elle fournira un appui technique et administratif au besoin et supervisera l'équipe locale. Un bureau local est basé à Joal dans le but d'assurer un meilleur suivi et une bonne coordination des activités de terrain. Le site de Joal a été choisi pour deux raisons stratégiques :

- Sa position centrale par rapport aux sites d'intervention du projet (Cayar, petite côte, Fouta-Dioulé et Casamance).
- Le fait que Joal héberge l'Inspection Régionale des Pêches de Thiès, ce qui va permettre au projet de mieux collaborer avec les services techniques des pêches.

Les partenaires de mise en œuvre du projet sont formés de manière progressive en suivi de la performance, à l'outil de rapportage *TraiNet*, et aux règles et procédures de l'USAID sur l'utilisation des marques/logos et de la charte graphique de même sur les procédures environnementales de conformité. L'UCNP, sous la supervision du Centre des Ressources Côtières (CRC), soumettra les rapports du projet à l'USAID/Sénégal, pendant que l'URI soumettra les rapports financiers officiels. A la demande de l'USAID, l'équipe du projet fournit également les estimations des dépenses (accumulées) et des analyses budgétaires afférentes.

Le CRC/URI et les autres experts techniques étrangers rendent compte au Dr. James Tobey, qui est le coordinateur du projet *USAID/COMFISH* au niveau du Centre des Ressources Côtières (CRC). Les termes de références de ces experts seront élaborés en étroite consultation avec le Directeur du projet. Toutefois durant leurs missions dans le pays, ces experts étrangers travailleront sous la direction du Directeur de Projet. Les sous-contrats de plus de 250.000 dollars seront gérés financièrement à partir de l'URI et les plus petits contrats gérés par l'UCNP. Le Schéma 1 ci-dessous fournit l'organigramme du projet.

L'USAID/Sénégal sera invité aux sessions de planification des plans de travail afin de contribuer à l'élaboration du plan annuel de travail et du plan de suivi de performance. Le Directeur du projet soumettra les plans de travail et les résultats annuels réalisés à l'Agent Représentant Technique du projet de l'Accord pour revue, commentaires et approbation. L'USAID sera également invité à certains événements majeurs et encouragé à faire des visites de terrain. Le Directeur du projet informera périodiquement l'USAID/Sénégal sur les progrès, les défis et les réalisations.

Une gestion régulière du projet et des activités annuelles de rapportage seront effectuées par l'équipe du Centre des Ressources Côtières (CRC) et l'équipe de coordination du projet *USAID/COMFISH*. Les prestations et les rapports suivants seront produits:

- Elaboration et soumission de trois rapports trimestriels d'activités et un rapport trimestriel/annuel à l'Agent Représentant Technique de l'Accord (AOTR) de l'USAID/Sénégal. Ces rapports seront rédigés en français et anglais.
- Le quatrième rapport trimestriel (juillet-septembre) rapport trimestriel/annuel va intégrer les informations relatives audit trimestre mais également une session qui va résumer les résultats et les défis de l'année. Ce rapport du trimestre 4 correspondant au rapport annuel. Il fournira plus de détails sur les résultats atteints de l'année d'exécution et contiendra un tableau sur le degré d'atteinte des indicateurs annuels du plan de suivi des indicateurs et des cibles annuelles de l'année suivante.
- Collecte, analyse et rapportage des données à l'USAID sur les indicateurs et cibles pour le suivi de la performance du projet soumis dans les rapports trimestriels.
- Soumission par le Centre des Ressources Côtières du plan de travail annuel en français et en anglais pour approbation par l'USAID.

- Alimentation du système TraiNet de l'USAID par la production de données régulières et à temps sur toutes les formations faites par le projet.
- Envoi des rapports mensuels financiers par *l'USAID/COMFISH* au Centre des Ressources Côtières.
- Soumission à l'USAID des rapports des dépenses par le CRC/URI.

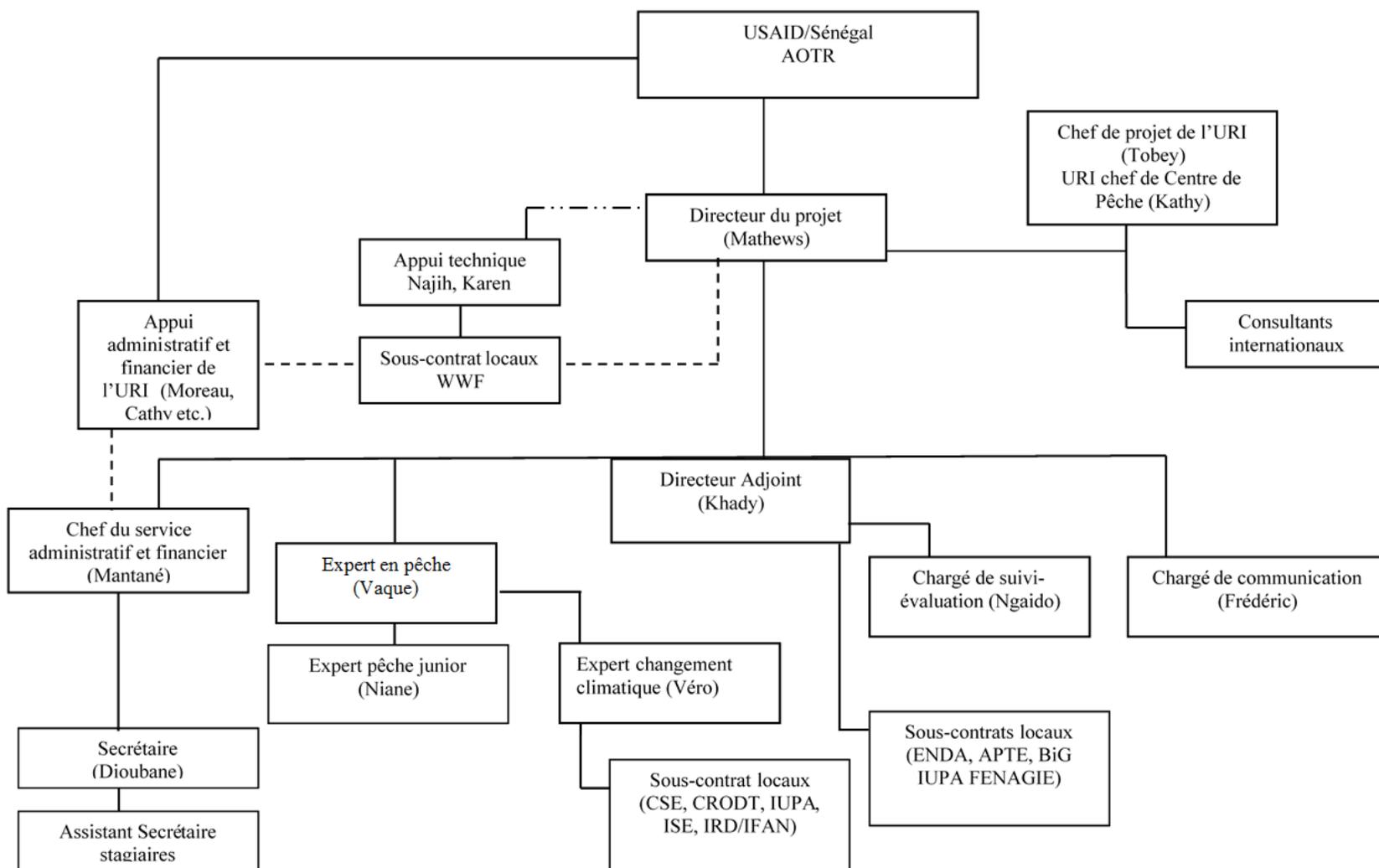


Figure 10. Organigramme de l'UCNP

Les plans de travail et les rapports annuels du projet incluront : 1) une comparaison des réalisations effectives avec les objectifs définis pour la période considérée ; 2) les justificatifs de l'atteinte ou non des résultats attendus; 3) les problèmes rencontrés et les solutions préconisées; et 4) une analyse et une explication des dépassements des coûts ou des prix de revient unitaire élevés, si nécessaire.

Le calendrier d'exécution des tâches et de production des rapports énumérés ci-dessus est présenté dans le tableau ci-dessous.

Chronogramme de mise en œuvre des activités: Gestion et Administration de routine

Activités	2012				Personne responsable
	T1	T2	T3	T4	
Reportage de routine					
Rapportage trimestriel et annuel à l'USAID	Jan.	Avril	Jul.	Oct.	CM/KS
Entrées des données sur les formations dans le système TraiNet de l'USAID					KS
Envoi du Plan de Travail annuel à l'USAID pour approbation				Sept.	JT
Gestion financière					
Rapports mensuels financiers d'USAID/COMFISH au CRC					CM
Rapports trimestriels de dépenses (accumulées) de CRC/URI à l'USAID					CM2
Informations financières trimestrielles de SF 425 à AO et AOTR					CM2

CM - Chris Mathews, KS - Khady Sané,

JT-Jim Tobey (CRC), CM2-Cindy Moreau (CRC), NL-Najih Lazar

4.3 Gestion de la performance, évaluation et apprentissage

Conformément au Guide ADS 203 de l'USAID, le Cadre des Résultats et le Plan de Suivi de la Performance (PSP) du projet doivent accompagner le plan de travail annuel. L'objectif du plan de suivi de la performance est d'évaluer et de mesurer l'efficacité et la probabilité des activités définies à contribuer à l'atteinte des résultats attendus. Le PSP sert de base pour l'évaluation continue de la performance et la gestion adaptative du projet et de sa mise en œuvre pour un apprentissage généralisé sur la gestion des écosystèmes et le rapportage des résultats à l'USAID. Pour suivre le degré d'atteinte de certains indicateurs du projet, tels que l'efficacité des outils de renforcement des capacités des CLPA et l'augmentation des bénéfices socio-économiques des communautés bénéficiant de l'appui du projet, des états de référence seront mis en place dès le début de la deuxième année.

Les objectifs du PMP sur toute la durée du projet ont été revisités et deux autres indicateurs sur le changement climatique ont été rajoutés (indicateur 10 et 11). L'indicateur sur l'efficacité des CLPA a été finalisé avec la DPM en année 2 et sera appliqué à partir de l'année 3. En plus des indicateurs FTF, un certain nombre d'indicateurs Projet (7 au total) a été développé pour permettre au projet de mesurer ses performances sur le terrain (ce sont les indicateurs 3, 4, 5, 6, 7, 14,15). De même, l'étude de référence sur le bien-être des communautés a été réalisée (Indicateur 15). Par ailleurs, un outil destiné à mesurer la performance économique de la pêche, qui a été mis au point et utilisé dans d'autres pays, sera appliqué à certaines pêcheries dans le cadre du projet USAID/COMFISH. Cela permettra de faire la comparaison avec d'autres pays (dont la Gambie) et de fournir une référence qui permettra de déterminer les tendances à mi-parcours et vers la fin du projet.

Des réunions semi-annuelles des partenaires sont tenues dans le but de mieux coordonner les activités. Le projet tiendra également un atelier annuel de planification des activités. Pendant ces réunions, les partenaires discutent des principales réalisations, des défis, des expériences acquises et planifient les activités de l'année prochaine. Ces réunions constituent de bonnes opportunités pour les acteurs de recueillir et d'évaluer les progrès et le degré d'atteinte des résultats. Le Directeur Adjoint en sera le coordonnateur. Il supervisera le chargé de du suivi-évaluation sur le terrain qui tiendra des registres et des fichiers/dossiers sur les preuves de l'atteinte des résultats et de la satisfaction des indicateurs de performance. Le Directeur adjoint effectuera également un contrôle de qualité et de respect des procédures.

Chronogramme

Activités	Année 2012				Partenaires locaux	USAID/CO MFISH	Équipe externe
	T1	T2	T3	T4			
Atelier annuel de planification des activités				X	Tous	Chef d'équipe	Tobey
Réunion semi-annuelle des partenaires, retraite d'apprentissage et planification annuelle des activités avec les partenaires de mise en œuvre, l'USAID et un certain nombre de bailleurs d'autres projets		X		X	Tous	Chef d'équipe	Tobey
Rapportage trimestrielle sur le suivi-évaluation à l'USAID	X	X	X	X	Tous	Chargé du suivi-évaluation	Tobey

Les résultats cadres et les indicateurs de projet pour chaque résultat sont fournis dans l'Annexe 1, qui récapitule également l'Année 3 et les ciblés à atteindre durant tout le projet. Les résultats spécifiques, ciblés et indicateurs à suivre seront revus annuellement pour déterminer si les ciblés et/ou la stratégie du projet ont besoin d'un ajustement basé sur les expériences et leçons apprises pendant la mise en œuvre.

4.4 Suivi environnemental et de conformité

Le plan de suivi environnemental a été approuvé par la mission au cours de l'année FY12. Ce document comporte un plan d'atténuation et de suivi environnemental. Le rapport annuel (FY2012) intégrera un rapport d'atténuation et de suivi environnemental. Chaque rapport trimestriel va également intégrer un rapport d'atténuation et de suivi environnemental.

4.5 Branding

Le Projet *USAID/COMFISH* fournit des informations par divers canaux. Cela inclut des présentations lors des réunions, des conférences, des sessions de sensibilisation et d'autres fora de même que par le biais de la presse écrite - ex. informations diffusées localement, matériels d'Information, d'Education et de Communication (IEC), les dépliants, les brochures, les notes d'orientation, les guides, et les présentations PowerPoint. Les principaux publics cibles incluent les communautés locales, l'Administration locale, les décideurs nationaux, les ONG locales et d'autres bailleurs. Tous les supports de communication du projet mettront en exergue l'appui généreux du Peuple américain à travers l'USAID. Le partenariat et l'appui des Ministères et de l'Administration locale, des agences et des départements qui participent à diverses activités du Projet seront également mis en exergue. Les Articles à produire et le type d'inscription attendus sont indiqués dans le tableau suivant.

Synopsis des articles de communication de l'année 2 en conformité avec les procédures et règlements de l'USAID sur les inscriptions/Branding (ADS 320/AAPD 05-11)

Articles	Type d'inscription de l'USAID	Code inscription	Emplacements affectés Explication pour tout 'U'
Vidéo/film	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Success-stories		M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Brochures sur les bonnes pratiques de pêche	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Communiqués de presse publiés lors des rencontres clés du projet	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Rapports techniques	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Rapports d'ateliers de communication	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Banderoles	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Articles Web	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Factsheet sur conventions locales	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais

Codes d'Inscription : M = Marquage, U= pas de marquage, PE = Exception Présumée, W=Dérogation

4.6 Agenda des voyages internationaux

Le tableau suivant montre les dates et les objectifs des voyages internationaux budgétisés par le projet dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre. Ces voyages concernent aussi bien des déplacements à destination du Sénégal que ceux qui seront effectués à partir du Sénégal.

Trimestre	Voyageur et but du voyage
T1	<p>Kathy Castro et Barbara Somers: Travailler avec l'IUPA sur la vulgarisation dans le domaine de la pêche</p> <p>Najih Lazar (1): Travailler avec l'équipe du CRODT sur le rapport relatif à la sardinelle</p> <p>Najih Lazar (2): Atelier de validation du rapport sur la sardinelle</p> <p>Ousmane Ndiaye: Voyage à URI pour commencer le programme des experts invités</p>
T2	<p>Jim Tobey: Gestion et supervision du projet</p> <p>Najih Lazar: Travailler avec les partenaires sur la pêche durable</p> <p>Mareme Diop: Voyage à URI pour commencer son programme de Maîtrise (sous réserve de sa réussite au TOEFL)</p> <p>Kathy Castro: Travailler avec le WWF sur les bonnes pratiques de pêche et avec l'IUPA sur la vulgarisation et le renforcement des capacités dans le domaine de la pêche</p>
T3	<p>Najih Lazar: Travailler avec les partenaires sur la pêche durable</p> <p>Kathy Castro: Travailler avec les partenaires sur le renforcement des capacités institutionnelles et la pêche durable</p> <p>Glenn Ricci: Travailler avec le WWF et les partenaires sur le renforcement des capacités dans le domaine des AMP</p> <p>Jim Tobey et Brian Crawford: Evaluation du projet et appui à la planification stratégique du projet</p> <p>Ousmane Ndiaye: Fin du programme des experts invités et retour au Sénégal</p>
T4	<p>Jim Tobey, Cindy Moreau, Cathy Dwyer: Plan de travail et budget</p> <p>Najih Lazar: Travailler avec les partenaires sur la pêche durable</p>

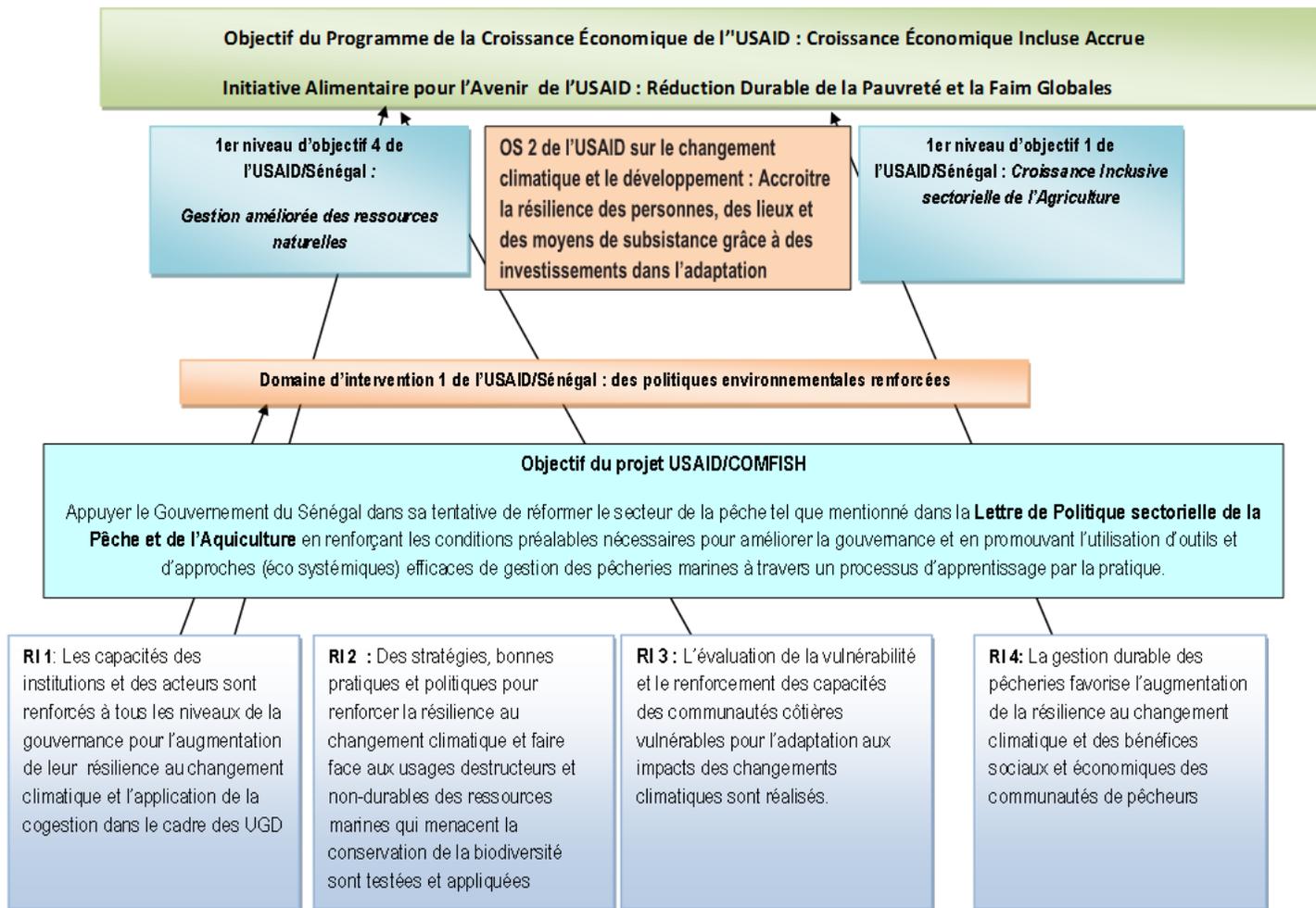
5. BUDGET

Budget de la première année par composante	Demande	Partage des coûts	Total
Les capacités institutionnelles et des acteurs sont renforcés pour l'application de la cogestion	\$473,005	\$354,500	\$827,505
Des stratégies et politiques pour éliminer l'utilisation des pratiques destructrices et non durables sur les ressources halieutiques et la biodiversité sont testées et appliquées	\$754,313	\$274,359	\$1,028,673
Une planification de l'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques est faite	\$255,497	\$31,885	\$287,382
La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs	\$134,815	\$130,000	\$264,815
Communication	\$58,730	\$54,821	\$113,551
Gestion de projet	\$745,994		\$745,994
Total	\$2,422,354	\$845,566	\$3,267,920

Budget de la première année par catégorie et classe d'objets	Demande	Partage des coûts	Total
Personnel de l'URI	\$210,744	\$93,217	\$303,961
Avantages	\$113,802	\$31,679	\$145,481
Staff et consultants locaux	\$808,538	\$39,960	\$848,498
Sous-contrats	\$352,962	\$88,241	\$441,203
Autres coûts directs	\$190,109	\$561,318	\$751,427
Voyage	\$317,117		\$317,117
Total Direct	\$1,993,273	\$814,414	\$2,807,687
Indirect	\$429,081	\$31,152	\$460,233
Total	\$2,422,354	\$845,566	\$3,267,920

Annexe 1: Plan de suivi et évaluation du projet USAID/COMFISH

Le Cadre des Résultats ci-dessous montre les interactions globales entre les Résultats Intermédiaires (RI) de USAID/COMFISH avec les ‘Objectifs du Programme pour la Croissance Economique de l’USAID/Sénégal.’ Chaque RI a un ou plusieurs indicateurs et cibles pour toute la durée du projet indiqués dans le tableau ci-dessous. Les cibles sont revues et ajustées annuellement.



Indicateurs	Cibles à la fin du projet	Résultat année 1	Résultat année 2	Cibles année 3	Cibles année 4	Notes
Résultat 1: Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcés à tous les niveaux de la gouvernance pour l'augmentation de leur résilience au changement climatique et l'application de la cogestion dans le cadre des UGD:						
1. Augmentation de 75% du score de l'indice synthétique de l'efficacité de la gestion des CLPA dans les sites du projet USAID/COMFISH d'ici 2016	Amélioration de 75% en termes de score de l'indice	NA	Etat de référence fait (0.04 out of a range of -1 and +1)	Amélioration de 20%	Amélioration de 20%	
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire et la productivité grâce à l'aide du Gouvernement américain	4 790	45	977	2090	800	La cible est revue à la hausse car les 2800 personnes à former fixées au départ seront dépassées en 2013
3. Nombre de productions écrites et audiovisuelles destinées au renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	15	NA	2	9	2	Résultats de 2012 : 1 magazine sur les gagnants du concours sur les bonnes pratiques distribué aux 7 CLPA cibles 1 rapport sur la situation de référence de la gestion des CLPA
4. Ratio des femmes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire (comparé au nombre total de personnes formées)	55%	NA	40%	50%	50%	C'est le nombre de femmes formées divisé par le nombre total de personnes formées

5. Nombre d'organisations de recherche et d'enseignement, de directions gouvernementales, de cadres de concertation et d'ONG ayant renforcé leurs capacités grâce à l'appui du projet USAID/COMFISH	20	NA	15	2	1	
Résultat 2: Des stratégies, bonnes pratiques et politiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité sont testées et appliquées						
6. Nombre de plans d'action et ou projets élaborés pour accompagner le processus de l'aménagement des pêcheries	9	NA	2	7	2	
7. Nombre d'études techniques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion des unités de gestion durables	11	NA	2	11	0	
8: Nombre d'axes de synergies créés dans le processus de mise en place des unités de gestion durable	9	NA	1	4	2	Contribution à l'achat de pots de poulpe avec le COGEPAS
9. Nombre de politiques/règlements et de procédures administratives analysés	31	13	10	13	7	La cible est revue à la hausse car les textes analysés ont atteint 23 (cible fixée au départ)
10. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives rédigés et présentés au public/acteurs pour consultation	17	0	3	6	6	3 conventions locales et 3 plans d'adaptation au Changement climatique

11. Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives soumis pour adoption officielle (législation/décret)	12	1	3	6	3	7 conventions locales et 3 plans d'adaptation au changement climatique+2 plans de gestion Cible revue à la baisse car il y'avait un plan d'adaptation et un plan de gestion de trop
12. Le Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives grâce à l'assistance du GUS et qui sont approuvés	14	0	2	5	5	4 conventions locales et 1 stratégie sur les AMP (en 2013)
13. Nombre de politiques/ règlements et procédures administratives approuvés et qui sont mis en œuvre	15	0	0	4	5	3 conventions locales et 1 stratégie sur les AMP (en 2013)
14. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	10	NA	4	4	4	3 conventions locales et 1 processus sur les bonnes pratiques
15. Nombre d'acteurs ayant mis en place de nouvelles règles de gestion concertée des ressources halieutiques	40 000	NA	20 940	15 000	4 060	20 940 acteurs des CLPA de Mbour, Joal et Sindia
16. Nombre de producteurs et autres qui ont appliqué les nouvelles technologies ou les pratiques de gestion grâce à l'assistance du GUS (indicateur 4.5.2-5 de FTF)	40 000	0	0	20 940	15000	
17. Nombre d'hectares d'importance biologique significative et /ou renfermant des ressources naturelles sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain	844 655 ha	0	0	327 104 ha	170 451 ha	Zones de pêche des CLPA de Joal, Mbour et Sindia (en 2013)

18. Nombre d'hectares dans les zones d'importance biologique significative sous gestion améliorée grâce à l'assistance du gouvernement américain	364 500 ha	0	0	34 500 ha	330 000 ha	AMP de Cayar, AMP de Joal et la RBDS
Résultat 3: L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques sont réalisés						
19. Nombre d'individus ayant bénéficié d'une formation sur le changement climatique grâce à l'assistance du Gouvernement américain	2 400	0	394	950	300	
20. Nombre d'évaluations sur la vulnérabilité du climat menées grâce à l'assistance du Gouvernement américain	4	0	0	3	1	
21. Nombre de lois, politiques, accords, protocoles, ou de règlements sur le changement climatique proposé, adopté, ou mis en œuvre grâce à l'assistance du Gouvernement américain	11	NA	NA	3 (proposés)	6 (3 adoptés 3 mis en œuvre)	3 plans d'adaptation aux changements climatiques en 2013
22. Nombre de personnes ayant accru leur capacité à s'adapter aux impacts de la variabilité et aux changements climatiques grâce à l'assistance du Gouvernement Américain	4 790	700	977	2 090	800	
Résultat 4: La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation de la résilience au changement climatique et des bénéfices sociaux et économiques des communautés de pêcheurs						

23. Nombre d'entreprises privées de sécurité alimentaire (à but lucratif), d'organisations de producteurs, d'associations d'utilisateurs de l'eau, de groupements de femmes, d'associations d'hommes et de femmes d'affaires, et d'OCB ayant reçu un appui du Gouvernement américain	53	0	20	12	12	
24. Nombre de ménages ruraux bénéficiant directement de l'assistance du Gouvernement Américain (indicateur 4.5.2-13 de FTF)	10 272	0	Etat de références	5 389 Les ménages des CLPA de Mbour, Joal et Sindia	3 691	
25. La perception de leur bien être par les acteurs de la pêche dans les sites du projet a subi une amélioration grâce à l'assistance du Gouvernement Américain	NA	NA	Etat de référence complété	NA	NA	Le bien-être renferme des dimensions liées à la qualité de vie, le niveau d'autonomisation des pêcheurs dans la gestion de la ressource, la prise de décision, le degré de contrôle et d'accès à la ressource ainsi que les changements perçus dans l'état de la ressource. Une étude sur l'état de référence des acteurs de la pêche sera menée, à mi-parcours et à la fin du projet, la même étude sera reconduite